

à quoi sert la philanthropie ?

Didier Minot

À QUOI SERT LA PHILANTHROPIE ?

Richesse privée, action publique ou mobilisation citoyenne

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38 rue Saint-Sabin 75011 Paris
Tél. : 01 43 14 75 75/www.eclm.fr

Maison d'édition de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (www.fph.ch), les **Éditions Charles Léopold Mayer** (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer, autour de quatre grands thèmes : transition vers des sociétés durables, gouvernance légitime et coopérations régionales, éthique et responsabilité, information citoyenne. Les ECLM sont membres de la Coredem (Communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale, www.coredem.info), et de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (www.alliance-editeurs.org).

Vous trouverez des compléments à cet ouvrage, notamment une bibliographie, sur le site de la maison d'édition : www.eclm.fr

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2019

Essai n° 239

ISBN : 978-2-84377-222-1

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

Didier Minot, ingénieur agronome de formation, travaille depuis quarante-cinq ans sur les démarches participatives, à travers le développement agricole, puis l'aménagement du territoire, le développement local et la mise en réseau des associations citoyennes. Il a été chargé de mission à la Datar, directeur du Cridel puis de l'École des territoires, et, pendant dix ans, président et animateur du Cridel, qui s'est constitué en 2002 à Porto Alegre en lien avec l'expérience de Paulo Freire. Il a participé jusqu'en 2018 à l'animation du collectif des associations citoyennes, qu'il avait créé en 2010, pour défendre une conception désintéressée et porteuse de transformation sociale des petites et moyennes associations. Il a créé en janvier 2019 le Collectif « Changer de cap », qui apporte un appui aux mobilisations sociales et écologiques afin d'organiser la convergence et de promouvoir une justice sociale, climatique et démocratique. Il a par ailleurs créé en 2012 la Fondation Monde solidaire, à partir d'un héritage familial, avec l'objectif de soutenir des actions fortement démultiplicatrices et porteuses d'émancipation. Cette fondation est destinée à consommer son capital d'ici 2020.

Les réflexions de ce livre sont en grande partie issues de ces multiples expériences administratives et militantes, de sa participation au monde des fondations depuis 2012 et de la réflexion collective des différents réseaux citoyens auxquels il a participé. Ce livre constitue également un hommage aux multiples héros anonymes qu'il a rencontrés tout au long de son parcours et qui font tenir la société.

Partenaires de diffusion

La Fondation Un monde par tous favorise des initiatives porteuses d'alternatives au système global dominant, responsable des inégalités sous toutes leurs formes et de la destruction progressive de la planète. Elle soutient en particulier des projets qui promeuvent la transition d'un système centré sur l'exploitation, la croissance et le profit pour certains vers des sociétés fondées sur la solidarité, la paix, le bien commun et le bien-être écologique et social de tous. www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-un-monde-par-tous

EDGE Funder Alliance ("Engaged Donors for Global Equity") est un réseau international de fondations et philanthropes qui rassemble une centaine de membres, dont 46 en Europe. EDGE veut « contribuer au changement systémique en soutenant la justice, l'équité et le bien commun de la planète, face à des crises interconnectées qui menacent notre avenir commun ». EDGE organise des échanges d'expériences et d'idées, et facilite des initiatives communes entre fondations, notamment en soutien à des mouvements sociaux et contre l'extractivisme. <https://edgefunders.org/edge-europe>

La Fondation Terre Solidaire a été créée en 2016 sous l'impulsion du CCFD-Terre Solidaire afin de soutenir et d'encourager, en France et à l'international, la conception et la mise en œuvre d'alternatives au modèle actuel de développement. Ses interventions engagent une transition vers une société respectueuse de la nature, des femmes et des hommes ainsi que des limites de la Terre. <https://ccfd-terresolidaire.org>

Le Collectif des Associations citoyennes (CAC), créé en 2010, se bat contre la réduction des associations à l'état de prestataire et dénonce les politiques qui les poussent vers le marché. C'est un lieu de veille, de débat, de réflexion, d'analyse, d'information et de mobilisation. Le CAC se situe dans une démarche d'éducation populaire et agit pour faire reconnaître la contribution des associations au bien commun et à l'émergence d'une société solidaire, durable, juste et participative. www.associations-citoyennes.net

La Fondation Pour un Autre Monde accompagne des collectifs et des réseaux de solidarité internationale (associations, réseaux, forums sociaux, mouvements) qui définissent, expérimentent et préparent un autre monde où l'accès aux droits pour toutes et tous soit une réalité. Elle renforce la mise en œuvre de partenariats entre associations en Europe et dans le monde. <https://fondation-terresolidaire.org/fondation-abritees/fondation-pour-un-autre-monde>

L'association « Lires », à Sarrant (Gers) a créé en 2000 la librairie « Des livres et vous », lieu de rencontres autour du livre en milieu rural, de conférences, de débats et d'éducation, dans un cadre

convivial et chaleureux, qui rayonne sur tout le sud-ouest. En 2011, elle a créé les Éditions La Librairie des Territoires, pour un développement local solidaire, soutenable et participatif.

Le Collectif « Changer de cap » s'est créé en janvier 2019 pour favoriser la convergence entre les propositions ou revendications sociales et écologiques et la recherche, qui toutes convergent sur une même nécessité de démocratie réelle et de changement de système. Il constitue une plate-forme de mutualisation et de soutien aux actions locales et aux collectifs citoyens locaux en leur apportant des informations, des exemples et des réflexions. <https://collectifchangerdecap.wpcomstaging.com>

La Fondation France Libertés, créée par Danielle Mitterrand en 1986, a pour mission de défendre les droits humains et les biens communs du vivant. Pour remplir cet objectif, France Libertés s'engage à soutenir des initiatives de terrain porteuses de solutions et de changement, plaider auprès des décideurs et des instances internationales, nationales et locales pour rendre les droits humains effectifs, sensibiliser pour former, informer et mobiliser les citoyens. www.france-libertes.org/fr

REMERCIEMENTS

Toute ma reconnaissance à Patrick Lescure qui le premier m'a poussé à écrire cet ouvrage et a accompagné avec patience les péripéties de sa rédaction, en la nourrissant de son expérience et de multiples informations.

Un grand merci à ceux qui, par leurs contributions et leurs échanges, ont permis à cette réflexion de progresser, notamment Jean-Louis Laville, professeur au Cnam, Jean-Claude Boual, président du Collectif des associations citoyennes, Alexandre Lambelet, professeur associé à la Haute École de travail social et de la santé à Lausanne, qui a publié en 2014 un petit livre de référence intitulé *La Philanthropie*, Sylvain A. Lefèvre, professeur à l'UQAM (Montréal).

Merci aussi à celles et ceux qui par leurs conseils, leurs critiques salutaires ou leur relecture ont apporté à la rédaction initiale des redressements, des clarifications et des simplifications, notamment Anne Minot, Michèle Faÿ, Nicolas Krausz, Matthieu Calame, Michel et Monique Pinçon-Charlot, Gus Massiah, Marc Mangenot, Marie-Laure Muchery, Laurence de Nervaux, Éric Denoyelle.

AVANT-PROPOS

POURQUOI CE LIVRE ?

Ce livre est né d'une interrogation personnelle. Ingénieur agronome de formation, j'ai mené pendant cinquante ans une carrière administrative au service de l'agriculture puis de l'aménagement du territoire, après avoir été brièvement, mais de façon déterminante pour moi, l'assistant de René Dumont en 1968 et 1969. Tout au long de ces années, dans une optique de transformation sociale, j'ai essayé de promouvoir des changements institutionnels et sur le terrain, en Algérie, au sein des chambres d'agriculture, puis de la Datar pendant vingt ans, travaillant parfois au sein de cabinets ministériels. Ce travail technocratique s'est doublé d'un engagement politique, syndical et associatif qui s'est développé lorsque j'ai pris ma retraite en 2004.

Or, en 2011, j'ai hérité de disponibilités financières résultant de placements boursiers et immobiliers effectués par mes parents, disponibilités qui excédaient largement mes besoins. Avec nos enfants, nous avons considéré que ce capital ne nous appartenait pas, car il résultait de la captation croissante d'une part de la richesse par les actionnaires. Nous avons donc décidé d'utiliser une partie de cet argent pour soutenir des actions contribuant à la transformation sociale. Nous avons vite compris qu'il fallait pour cela s'appuyer sur une fondation, seul type de structure pouvant recevoir une donation exonérée de droits. C'est ainsi qu'en 2012, nous avons créé la Fondation Monde Solidaire, dans l'idée de soutenir des actions fortement démultiplicatrices et porteuses d'émancipation. La fondation est destinée à consommer son capital d'ici 2020.

La création d'une fondation sous l'égide de la Fondation de France m'a fait découvrir un monde très varié. On y rencontre un certain nombre de personnes fortunées, qui ont décidé d'utiliser une partie de leur richesse au service d'une cause en créant une fondation sous égide, et y consacrent parfois beaucoup de temps et d'intelligence, leur engagement étant au fond assez proche de celui de militants associatifs. Ces fondations sont généralement petites, l'ambiance est conviviale, on sent qu'on est en bonne compagnie, mais l'origine des fonds et le montant des sommes engagées ne sont pas évoqués. La philanthropie est présentée comme un engagement au service du bien commun, synonyme de générosité. Réciproquement, toute forme de générosité est assimilée à de

la philanthropie. C'est ainsi que j'ai appris que j'étais devenu philanthrope, alors que je me sentais toujours militant.

J'ai rapidement pris conscience d'une ambiguïté fondamentale : c'est mon bon vouloir qui désigne les bénéficiaires des libéralités. Bien entendu, je pense, comme tous les philanthropes, que c'est pour la bonne cause. Mais cette cause dépend de notre subjectivité. Si les fondations travaillent pour promouvoir les droits fondamentaux, peut-on accepter un système qui s'accommode de la négation de ces droits ? Ma réflexion sur ce sujet s'est largement nourrie des échanges au sein du réseau Edge (Engaged Donors for Global Equity), regroupement d'une quarantaine de fondations européennes alternatives¹, et de mes discussions avec Patrick Lescure, qui a fondé il y a plus de vingt ans la Fondation Un monde par tous. Nous partageons la conviction qu'il faut remettre au service du bien commun ce qui n'aurait jamais dû en sortir, et que la transition écologique, économique, sociale et démocratique que nous appelons de nos vœux nécessite de sortir du capitalisme financier. Appartenant à la bourgeoisie par notre aisance matérielle, nous sommes, comme le dit François Maspero, « des bourgeois qui trahissons la bourgeoisie en utilisant ses propres armes pour toujours la trahir mieux² ». En d'autres termes, nous espérons travailler à notre propre disparition en tant que philanthropes.

En 2015, lors d'un colloque organisé par le Cerphi (Centre d'études et de recherches sur la philanthropie), je suis intervenu sur le thème « À qui profite la philanthropie ? ». Cette intervention se situait juste avant la COP21, à un moment où nous étions tous conscients de l'urgence et du caractère décisif de cette négociation. J'avais alors demandé si à travers l'action philanthropique, les plus riches étaient à même de répondre à ces enjeux considérables, alors qu'ils sont les premiers bénéficiaires de l'accroissement exponentiel des inégalités, et que le pouvoir des investisseurs est à la fois la cause et la conséquence du recul des régulations publiques. Lors de ces échanges, les perspectives d'une catastrophe majeure et d'un dépassement de

l'ordre néolibéral étaient des hypothèses théoriques et lointaines. En l'espace de trois ans, ces perspectives se sont beaucoup rapprochées. Il est aujourd'hui patent que la COP21 n'entraîne aucune remise en cause, que les désordres climatiques s'accroissent dramatiquement, et que l'accroissement exponentiel des inégalités résulte d'une libéralisation de l'économie de plus en plus brutale.

1. Voir chapitre 10.

2. François Maspero parlant de sa propre expérience, in Pierre-Jean Balzan, Bruno Guichard, Alain Léger, *François Maspero et les paysages humains*, Éditions À plus d'un titre, 2009, p. 264.

INTRODUCTION

FACE AU CHAOS ANNONCÉ,
LA PHILANTHROPIE
PEUT-ELLE REMPLACER
L'ACTION PUBLIQUE ET LA
MOBILISATION DES CITOYENS ?

UNE CRISE MULTIDIMENSIONNELLE QUI MÈNE À L'EFFONDREMENT ET À L'AFFRONTLEMENT

Le monde est aujourd'hui dominé par des puissances économiques et financières pour lesquelles l'obtention d'un profit privé par tous les moyens est devenue l'objectif principal et la mesure de tout succès. D'un côté, l'argent s'est mis à pleuvoir sur une élite financière et industrielle, de façon totalement disproportionnée par rapport à leur action effective. De l'autre, les salariés supportent à travers la fiscalité et les impôts des charges sans cesse croissantes, alors que le chômage est sciemment entretenu¹ pour maintenir la pression sur les salaires. L'Europe, la plupart des États et des collectivités publiques se sont progressivement soumis à cette logique et adoptent une construction juridique dans laquelle le droit de la concurrence prime sur les droits fondamentaux. Certains gouvernements semblent être parfois les chargés d'affaires de ces forces, et organisent, sous couvert d'intérêt général, le démantèlement des solidarités et des régulations qui permettaient jusqu'ici à ces sociétés de tenir debout. Il en résulte une multiplication des inégalités, des détresses et de la violence sociale. Avec la mondialisation de l'économie, rendue possible par les révolutions du numérique et des transports, les forces économiques et financières ont pu s'affranchir du compromis social et du contrôle des États, et veulent imposer aujourd'hui une financiarisation de toute la société. Il en découle une série de crises systémiques : écologique, sociale et politique, qui se traduisent par de multiples mouvements sociaux, souvent matés de façon violente.

Malgré ces perspectives, les investisseurs continuent imperturbablement d'exiger de l'économie réelle des taux de rentabilité exorbitants, saignant à blanc les entreprises et détruisant le tissu social, et cherchent à étendre le règne de la marchandise à tous les domaines de la vie sociale. Ils continuent à s'opposer à toute tentative de régulation et de prévention, et s'attachent à affaiblir les

1. Comme le montrent, malgré les discours lénifiants, la suppression de 250 000 emplois aidés « parce que la conjoncture le permet » ou la réforme de l'assurance chômage, qui accroît la pression sur les salariés.

institutions publiques et internationales dont l'action serait salutaire. Ce qui sert à tous est stigmatisé : la sécurité sociale, l'impôt, l'école, les dépenses publiques. Ce qui sert à l'élite et au paraître est valorisé : les montres en or, les vacances de luxe, l'héritage, la rente, les grosses voitures tape-à-l'œil, les petits arrangements entre amis pour réussir sans effort². Le système financier se vit comme immortel, mais certains se demandent si le capitalisme a un avenir. C'est la question que se posent cinq auteurs américains³ qui, même s'ils marquent une diversité de points de vue, partagent la conviction que malgré son dynamisme, le système capitaliste ne peut manquer de se heurter à des limites structurelles liées à l'accroissement des coûts sociaux et environnementaux. La paupérisation des classes moyennes, sous l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication, va susciter, autant dans les pays du Nord que dans le reste du monde, des tensions de plus en plus fortes et faire disparaître la base politique et sociale du système. Un capitalisme réformé pourrait être sauvé si une fraction suffisamment éclairée des décideurs capitalistes assumait ses responsabilités et si ceux-ci affrontaient le coût systémique de leur action. Mais dans la mesure où la majeure partie d'entre eux continue d'adopter un comportement irresponsable, les contradictions structurelles continueront de déployer leurs effets destructeurs. L'extraordinaire développement du capitalisme financier impose partout dans le monde la dictature des taux de profit et détruit les solidarités, les économies et les territoires. Cependant, selon ces auteurs, les divers scénarios qu'on peut échafauder pourraient bien être invalidés par le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale, d'une guerre nucléaire ou du changement climatique.

L'enjeu écologique est certainement celui qui domine tous les autres, car il se traduit à brève échéance par un risque mortel pour l'ensemble de l'humanité et l'équilibre de la planète. Comme l'écrit

Ivan du Roy⁴, l'absence de décisions conduit à une perspective d'effondrement imminent sous l'effet du réchauffement climatique et de la surexploitation des ressources. Pour Christophe Bonneuil⁵, la question n'est déjà plus de l'ordre de la prévision. Des bouleversements sociaux, économiques et géopolitiques majeurs sont déjà enclenchés et vont aller s'accéléralant. Un rapport présenté au congrès mondial de géologie de 2016 déclare que la Terre a quitté l'Holocène pour entrer dans une nouvelle époque géologique, l'anthropocène. Des seuils sont franchis ou en passe de l'être pour une série d'évolutions brutales et irréversibles : élévation de la température du globe, montée des océans, effondrement de la biodiversité, cycle de l'azote, du phosphore et de l'eau⁶. Cependant, la disparition totale de l'espèce humaine, souvent avancée, n'est pas l'hypothèse la plus probable. Un scénario catastrophe beaucoup plus vraisemblable est celui d'une terre dérégulée, invivable dans bien des régions, avec des centaines de millions de réfugiés, des sous-continent entiers livrés au chaos des guerres civiles ou de l'extraction des ressources, avec des puissances mondiales ultra-militarisées⁷. Ces régimes autoritaires s'affronteraient entre eux en faisant régner en interne une dictature au nom de l'urgence écologique et de l'exclusion des miséreux se pressant à leurs portes. On nous proposera l'asservissement et la soumission en échange de la survie. Le contrôle de nos données personnelles orientera nos comportements. Cet ordre totalitaire se présentera comme écologique et rationnera l'usage des ressources, avec des inégalités énormes entre une immense majorité progressivement éliminée et une élite qui continuera à surconsommer en pratiquant une sorte de communautarisme des super riches au sein de ghettos sécurisés. Ce scénario se met déjà en place dans certaines parties du monde. Par exemple, plusieurs dizaines de milliardaires comme Reid Hoffmann, fondateur de LinkedIn ou Peter Thiel, fon-

2. Éric Verhaeghe, *Pour le moment tout va bien*, Éditions Jacob-Duvernet, p. 8.

3. Immanuel Wallerstein, Randall Collins, Michael Mann, Georgi Derlugian, Craig Calhoun, *Le Capitalisme a-t-il un avenir ?*, La Découverte, 2014.

4. Ivan Du Roy, « Climat et effondrement : seule une insurrection des sociétés civiles peut nous permettre d'éviter le pire », *Bastamag*, 16 octobre 2018, www.bastamag.net/Climat-et-effondrement-Seule-une-insurrection-des-societes-civiles-peut-nous

5. Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, *L'Événement Anthropocène*, Le Seuil, 2013.

6. Ivan Du Roy, art. cit.

7. Voir les réflexions d'Yves Cochet et de l'Institut Momentum sur (www.institutmomentum.org) cité par Ivan Du Roy, art. cit.

dateur de PayPal, ont acheté des îles au large de la Nouvelle-Zélande, pour être à plusieurs milliers de kilomètres des désordres civils qu'ils pressentent comme un choc en retour de l'innovation technologique, dans un pays qui ne connaît pas d'ennemi, qui ne sera pas la cible d'une bombe nucléaire, avec l'altitude nécessaire pour faire face à la montée du niveau de la mer⁸.

POUR TRACER UN AUTRE AVENIR, DE NOMBREUSES MOBILISATIONS

Cependant, dans un nombre croissant de pays, les réactions se multiplient pour refuser une telle fatalité. En France, deux types de mobilisation ont pris forme. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté en novembre 2018 montre que l'augmentation des inégalités devient insupportable, alors que les cadeaux fiscaux faits aux entreprises et aux plus riches atteignent des sommets. Les classes populaires, mais aussi les classes moyennes, les retraités et les chômeurs n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. Les protestations initialement centrées sur le refus des taxes pétrolières et le pouvoir d'achat se sont élargies à des exigences de démocratie, de réformes institutionnelles et de changement de système. Parallèlement, les marches pour le climat témoignent d'un élargissement de la prise de conscience écologique. La Marche du siècle, le 16 mars 2019, a rassemblé 350 000 personnes, pour une justice sociale et écologique, dans une ambiance conviviale et fraternelle, avec beaucoup de jeunes, mêlant écologistes et gilets jaunes. La liaison s'opère entre ceux qui dénoncent « la fin du monde » et ceux qui se battent pour « la fin du mois », pour affirmer ensemble qu'il n'y a pas de transition écologique sans justice sociale, qu'il faut « changer le système, pas le climat » et que « le capitalisme tue la planète ».

Des mouvements similaires se développent dans de nombreux pays. Tous rappellent qu'il est encore temps de changer de cap, qu'il est encore possible de construire un monde solidaire,

écologiquement responsable et fraternel. Mais le temps presse et la participation de tous est nécessaire. Pour rendre la Terre, notre « maison commune », habitable par tous ses habitants, il est impossible de préserver l'environnement sans réduire les inégalités, abandonner la logique de croissance et d'accumulation qui domine aujourd'hui le monde, respecter les droits fondamentaux et la diversité des cultures, restaurer une éthique dans la conduite des affaires publiques, favoriser la démocratie participative, promouvoir d'autres raisons d'agir et de vivre ensemble. Tout est lié⁹.

Ces enjeux questionnent la philanthropie, mais de quoi parle-t-on ?

QU'EST-CE QUE LA PHILANTHROPIE ?

Étymologiquement, la philanthropie, c'est « l'amour du genre humain ». C'est le sens premier que lui donnaient les philosophes des Lumières au XVIII^e siècle. Selon cette définition, tous les philanthropes devraient partager le combat qui consiste à rendre la terre habitable pour tous les humains. Cependant, la philanthropie désigne depuis cent cinquante ans, de façon plus étroite et plus ciblée, les dons financiers effectués par une personne fortunée ou une institution qui en a les moyens au profit d'une action présentée comme d'intérêt général. Il s'agit d'une forme particulière de bienfaisance et d'action, historiquement située, qui émerge au XIX^e siècle aux États-Unis avec l'accumulation d'immenses richesses. Elle se traduit par la volonté des plus riches d'apporter par eux-mêmes, en dehors du cadre démocratique, une réponse aux problèmes de la société, et de faire bénéficier leur communauté d'appartenance d'une partie de la richesse qu'ils ont accumulée, au prix d'une exploitation sans précédent des ressources et des humains, mais selon les mêmes principes qui ont fait leur fortune¹⁰. C'est ce qui faisait dire

8. Pierrick Marissal, « Là où fleurissent les bunkers de milliardaires », *L'Humanité*, 16 avril 2019.

9. Pape François, *Laudato si'*, 2015.

10. Alexandre Lambelet, *La Philanthropie*, Presses de Sciences Po, 2014.

à Paul Lafargue à cette époque : « Voler en grand et restituer en petit, c'est la philanthropie¹¹. »

Aujourd'hui, le terme de *philanthropie* recouvre plusieurs formes d'action. Nous en distinguerons ici au moins trois principales. Il existe des philanthropes désintéressés, altruistes, qui, au nom de leur conscience, travaillent « pour l'amour de l'humanité » à des objectifs de transformation sociale, de solidarité, de transition écologique, de défense des droits, d'éducation, d'appui aux plus démunis... Ils y consacrent une partie de la richesse financière qu'ils ont acquise ou dont ils ont hérité, et parfois beaucoup de leur énergie. La plupart de ces fondations sont de petite taille, même si quelques-unes plus importantes relèvent de la même logique. Parmi elles, un certain nombre de fondations que nous qualifierons d'alternatives se sont donné pour objectif d'accompagner le changement systémique, en soutenant des mouvements de transformation dans le domaine social, écologique, de la défense des droits, de la solidarité. Dans un contexte de réduction des financements publics, cet appui est déterminant pour un certain nombre de ces mouvements. Mais ces deux catégories de fondations, même si elles sont les plus nombreuses, ne représentent que quelques pour cent du total de l'action philanthropique. Elles n'ont pas d'activité internationale comparable à celle des grandes fondations américaines. Leurs fondateurs payent leurs impôts, ne font pas de lobbying, ne cherchent pas à exercer un rôle politique. Leur activité se mesure en millions de dollars ou d'euros. La troisième catégorie, de loin la plus importante en volume d'activités, est constituée de fondations directement liées aux entreprises et aux banques, dont elles constituent le prolongement, la justification ou le laboratoire d'innovation. En particulier, la plupart des très grandes fondations, dont l'activité dépasse souvent le milliard d'euros, sont liées d'une manière ou d'une autre aux marchés financiers ou aux 400 très grandes entreprises multinationales qui dominent le monde, et ont été créées par leurs dirigeants ou leurs anciens dirigeants, qui ont fait fortune. Le Giving Pledge, qui réunit les 175 plus riches philanthropes de la planète, pèse 365 milliards de dollars de

promesses de dons. C'est pourquoi parler de « la philanthropie » n'a pas plus de sens que de parler « des entreprises », ces dernières pouvant désigner aussi bien Total qu'un petit commerçant.

CES ENJEUX QUESTIONNENT LA PHILANTHROPIE

Généralement, lorsqu'on parle de « philanthropie », c'est d'abord de cette philanthropie dominante et de son rôle systémique dont il est question. Il ne s'agit pas de personnes, mais de la place qu'occupe la philanthropie dans un système qui a sa logique propre. Il est donc nécessaire d'évaluer son rôle face à des enjeux vitaux pour nos sociétés, pour l'humanité, pour des millions de personnes dans le monde et pour nos petits-enfants. Cette philanthropie dominante n'est plus un don, mais un investissement. C'est aussi une entreprise politique, essentielle pour un système qui ne peut pas apparaître ouvertement comme cynique et prédateur. D'où les questions que nous nous posons dans cet ouvrage : quelle est la réalité de la philanthropie, quelles sont ses fonctions ? Son action est-elle complémentaire ou antinomique de celle du capitalisme financier ? Est-il fondé de dire qu'elle peut remplacer l'action publique dans le contexte d'une crise multiforme ? Nous proposons dans cet ouvrage de regarder de plus près la philanthropie, son histoire depuis deux cent cinquante ans, son importance, ses liens avec le capitalisme principalement en France, et son rôle effectif face au triple enjeu écologique, social et démocratique qui conditionne l'avenir de nos sociétés.

Pour commencer, nous retracerons l'histoire de la philanthropie en France, en lien avec l'évolution du capitalisme dont elle est l'émanation, pour dégager une vue d'ensemble de l'action des fondations et du mécénat d'entreprise en France, alors que cette réalité reste mal connue. Nous y analyserons la réalité des dons du public et le *charity business*, qui en capte la plus grande part. Nous ferons fréquemment référence au modèle que représentent la philanthropie aux États-Unis et la grande philanthropie mondiale.

Nous tenterons ensuite d'analyser les usages qui sont faits de la philanthropie, ses différentes fonctions. Ceci nous renvoie aux débats internes aux élites. En effet, face à la crise systémique, tous les dirigeants de l'économie et de la finance ne sont pas d'accord sur

11. Paul Lafargue, *La Religion du capital*, 1887.

la conduite à tenir. Beaucoup sont conscients de la gravité des enjeux actuels et futurs, mais envisagent de... ne rien faire, car aucun ne veut être le premier à renoncer à la logique d'accumulation qui leur procure tant de satisfactions. Certains estiment qu'il n'y a pas d'autre choix que d'accélérer la libéralisation de l'économie, compte tenu des exigences actionnariales. Les plus optimistes rêvent d'une sortie par le haut, au moins pour eux-mêmes, grâce aux nouvelles technologies ou au transhumanisme. D'autres enfin cherchent à instaurer un capitalisme tempéré, intégrant un peu d'intérêt général, mais sans remise en cause de la logique du profit et toujours de façon volontaire, à l'initiative des plus riches. Dans toutes ces constructions, la philanthropie est sollicitée de diverses manières. Les philanthropes sont des acteurs actifs de ce débat, mais bien évidemment ces questions concernent les citoyens dans leur ensemble.

Enfin, nous explorerons la piste des nombreuses mobilisations citoyennes, qui proposent d'autres réponses à la crise multiforme qui menace nos sociétés et l'humanité tout entière. Peut-on envisager un dépassement de la logique actuelle et construire un nouveau contrat social, une démocratie renouvelée, de nouvelles raisons de vivre et d'agir ? Cette réflexion s'appuiera sur celle des mouvements citoyens et sur les milliers d'expériences porteuses d'alternatives qui montrent la voie. Nous essaierons de voir comment les fondations alternatives contribuent à l'émergence de ces solutions, en accompagnant les mouvements citoyens, et quelles sont les limites de leur action.

En 1973, dans *L'Utopie ou la mort*, René Dumont prédisait déjà l'effondrement total et inéluctable de notre civilisation au cours du siècle prochain si se prolongeaient les croissances exponentielles de la population et de la production industrielle, conjuguées à celle des inégalités. Il présentait comme un impératif catégorique la nécessité de sortir vite du système par une série d'utopies : suppression des armements, redistribution des revenus, impôts sur l'énergie et les matières premières, recyclage des ressources rares, protection des océans¹². Aujourd'hui, l'utopie n'est pas du côté de ceux qui réflé-

chissent à ces pistes, mais de ceux qui continuent de penser contre toute évidence que la croissance et l'exploitation des hommes et de la nature pourront indéfiniment se poursuivre, que la technologie permettra d'inventer des réponses aux défis climatiques, que les ultra-riches parviendront à contenir la révolte des peuples du monde, et que la philanthropie parviendra à jeter un voile sur ces contradictions.

12. René Dumont, *L'Utopie ou la mort*, Le Seuil, 1973, p. 4.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE ET DIVERSITÉ DE LA PHILANTHROPIE

Les destins croisés de la philanthropie et de l'action publique

Les riches ont toujours légitimé leur situation en faisant preuve de générosité. Mais l'invention de la philanthropie, au ^{xviii}e siècle, s'est accompagnée de l'émergence d'une pensée tournée vers le progrès par l'essor de l'économie privée et par la science, base de la domination politique de la bourgeoisie.

Nous cherchons, dans cette première partie, à faire connaître la réalité des différentes formes de philanthropie, en France et aux États-Unis, et leur évolution aux ^{xix}e et ^{xx}e siècles, étroitement liée aux mutations du capitalisme lui-même.

Chaque fois que le capitalisme a été régulé par la puissance publique (New Deal, État social en France), la philanthropie a vu son rôle diminuer. Chaque fois que les grandes fortunes se sont multipliées sans frein, la philanthropie s'est développée dans un double mouvement de justification des inégalités et de traitement privé de la question sociale.

CHAPITRE 1. ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA PHILANTHROPIE

ÉVERGÉTISME ET CHARITÉ : DEPUIS TOUJOURS, LA GÉNÉROSITÉ DES RICHES S'INTÈGRE À LEUR STATUT

Toutes les sociétés ont développé des formes de générosité des riches envers la plèbe et envers leur territoire. En Égypte, en Grèce et dans le monde romain, l'évergétisme consistait, pour les notables, à faire profiter la collectivité de leurs richesses par l'embellissement de la ville, la distraction, la distribution d'huile ou de vin à la plèbe, etc. Cependant, alors que pour les Grecs il s'agissait de générosité, cette pratique sociale devint pour les Romains une obligation sociale et morale, contrepartie de l'honneur lié à leur rang¹. Cette forme de redistribution a joué un rôle central pour la paix sociale et pour l'aménagement des villes. Quand Constantin a imposé la religion chrétienne à l'Empire romain, l'Église a transformé l'évergétisme des notables, générosité civique tournée vers le citoyen, en charité chrétienne, générosité fondée sur le souci des pauvres, mais aussi sur l'espoir d'une vie dans l'au-delà. Des biens considérables ont été offerts à l'Église, non plus pour tenir son rang ou par sens civique, mais pour racheter ses péchés et s'offrir ainsi des trésors dans l'autre monde². Dès lors, le mot *charité* devient polysémique. D'une part, il désigne l'amour du prochain, désintéressé et sans contrepartie : « Dieu, nul ne l'a jamais contemplé. [...] Celui qui n'aime pas son prochain, qu'il voit, ne saurait aimer le Dieu qu'il ne

1. Wikipédia, Article « Évergétisme », <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89verg%C3%A9tisme>

2. Camille Thiel, 2015, « De l'évergétisme à la charité chrétienne ? », thèse de doctorat, citant Paul Veyne, *Le Pain et le cirque*, 1969, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01558626/document>

voit pas³. » D'autre part, il désigne l'assistance au pauvre, qui permet de gagner son salut dans l'autre monde. Ce débat traversera toute l'histoire du christianisme.

Dans le monde chrétien, les fonctions de redistribution seront remplies par le roi et le seigneur, qui garantissent la sécurité dans les châteaux et les équipements publics, et par l'Église et ses institutions charitables, pour la solidarité et la santé. L'hôpital en tant qu'institution (« lieu d'hospitalité ») apparaît avec l'avènement du christianisme, dès le IV^e siècle, comme une expression concrète du principe de charité évangélique. Les maisons de charité se multiplient, d'abord dans l'Orient chrétien, puis en Occident. Elles concernent les orphelins, les vieillards, les étrangers, les pèlerins, les malades. Cette organisation va perdurer pendant tout le Moyen Âge.

Cependant, à partir du XVI^e siècle, la plupart des pays d'Europe se trouvent confrontés au développement du paupérisme et de la mendicité, consécutif à la croissance démographique, aux guerres et à l'essor du premier capitalisme, alors que les rendements agricoles restent médiocres⁴. Le traitement de la misère change de nature. En Angleterre, l'interdiction de la mendicité s'accompagne de la création de maisons de correction pour les vagabonds. Les paroisses ont l'obligation d'entretenir les nécessiteux. Dans les hôpitaux comme dans ces maisons où l'on enferme les vagabonds, à la sollicitude envers le pauvre se mêle le souci de sa moralisation⁵. Dans les pays catholiques, cette organisation de la charité mêlée de contention par les institutions religieuses perdure jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Dans les pays protestants, il n'en est pas de même. D'entrée de jeu, Luther confie aux princes des tâches de solidarité et de maintien de l'ordre. La bourgeoisie protestante développe ses propres organisations.

3. Première épître de Jean, 4.12 et 20.

4. Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, tome 1, « Les structures du quotidien », Armand Colin, 1980, p. 96.

5. Pierre-Louis Laget et Françoise Salaün, « Aux origines de l'hôpital moderne, une évolution européenne », *Tribunes de la santé*, n° 3, février 2004, www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2004-2-page-19.htm

LA PHILANTHROPIE HUMANISTE, DES LUMIÈRES À LA RÉVOLUTION

La philanthropie comme « amour de l'humanité » au siècle des Lumières

La philosophie des Lumières promeut la générosité humaine comme une condition du progrès⁶. Pour désigner ce penchant vers l'autre, de nombreux termes sont utilisés au début du XVIII^e siècle. On parle de libéralité (vertu de l'homme libre), de générosité (qualité morale de l'homme bien né, que sa noblesse d'âme incline à donner plus qu'il ne doit), de bienveillance (qui veut du bien), d'humanisme (selon Mirabeau, en 1765, ce mot désigne l'amour des hommes⁷), de sociabilité (bienveillance envers les autres hommes « qui nous porte à faire tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres »). Cependant, ce sont les néologismes « bienfaisance » (faire du bien aux autres) et « philanthropie » qui vont s'imposer. Le terme de philanthropie est employé par Fénelon dès 1712 pour désigner « une vertu douce, une bonté patiente et désintéressée qui supporte le mal sans l'approuver, qui ne veut rien des hommes pour son propre intérêt et ne demande rien que leur bien véritable⁸ ».

Après 1750, avec la seconde génération des Lumières, le philanthrope devient celui qui « n'attend rien de Dieu, ni même de ceux qu'il aide », en réaction au courant piétiste qui présente la charité comme un témoignage envers Dieu pour gagner son salut, et non comme une action désintéressée. Pour lui, « faire le bien est, en soi, un bonheur, parce que c'est dans sa nature que se trouvent les fondements de la bienveillance et de l'humanité⁹ ». Pour Condorcet, ce sentiment de l'humanité « est la conséquence naturelle d'une compassion tendre, active pour tous les maux qui affligent l'espèce

6. Les informations de ce paragraphe sont largement puisées dans l'ouvrage de référence de Catherine Duprat, *Le Temps des philanthropes, pour l'amour de l'humanité*, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 1993, p. XIII-XIV.

7. Mirabeau, *Éphémérides du citoyen*, n° 16, I, 1765, p. 247.

8. François Fénelon, *Dialogues des morts anciens et modernes, avec quelques fables, composés pour l'éducation des princes*, 1712, p. 102-103.

9. Catherine Duprat, *ibid.*, 1993, p. XIX.

humaine¹⁰ ». Il constitue la base de l'engagement citoyen et de la fraternité. C'est au nom de cette fraternité bienveillante que les citoyens font passer le bien commun avant leur intérêt propre, et considèrent que tous les hommes sont égaux en droit et en dignité. C'est en ce sens qu'au début de la Révolution, le terme de philanthrope devient synonyme de patriote ou de citoyen.

La Société philanthropique et la naissance de l'action sociale

La Société philanthropique est fondée en 1780 par sept personnes, la plupart d'appartenance maçonnique, avec des principes qui sont ceux de la philosophie des Lumières. Elle va se développer rapidement, avec 31 souscripteurs en 1782 et 500 en 1786. Beaucoup sont des personnalités, des magistrats ou des banquiers participant au mouvement des Lumières, parmi lesquels Valentin Haüy, Lavoisier, Condorcet, Necker. C'est donc un mouvement qui se développe au sein des élites préoccupées de justice sociale. Son Manifeste de 1787 définit la philanthropie comme « un des premiers sentiments que la nature a gravé dans le cœur des hommes de tous les pays et de tous les cultes, cet intérêt involontaire qu'inspire l'aspect d'un malheureux¹¹ ». En effet, en France, à la fin du XVIII^e siècle, les « pauvres », les « indigents » ou les « malheureux » sont les premières victimes de la crise économique qui sévit depuis les années 1760.

La Révolution française naît dans contexte social explosif. Depuis le début de l'année 1789, plus de 200 émeutes de la faim ont éclaté dans différentes parties du royaume. La Société philanthropique reçoit des dons et des souscriptions, pensionne des citoyens « pauvres et vertueux », réalise des enquêtes, fait des propositions. Elle développe des actions d'aide sociale qui vont perdurer pendant tout le XIX^e siècle : soupes à un sou pour les nécessiteux (ancêtres des Restos du Cœur), dispensaires qui assurent gratuitement des soins, aide à la création de sociétés de secours mutuel et de prévoyance... Pour cela, elle reçoit des subventions ministérielles et surtout

recueille des dons du public et de riches familles¹². Bien d'autres fondations voient le jour dans les années qui suivent, comme la Société de la charité maternelle (1788), l'Association de bienveillance judiciaire (1787), la Société des amis des Noirs. Cette dernière, fondée en 1788, jouera un rôle pionnier pour l'abolition de l'esclavage. Elle regroupe une pléiade de futurs dirigeants révolutionnaires, parmi lesquels Mirabeau, Lafayette, Condorcet, Duport, Sieyès ou encore l'abbé Grégoire. Elle constitue l'un des principaux lieux de maturation de l'universalisme révolutionnaire, avec un but qui se concrétisera pendant la Constituante et la Convention, faisant pression sur le pouvoir politique pour faire avancer la cause des Noirs. L'action philanthropique ne se limite donc pas à l'action sociale, mais aborde aussi la question de l'extension des droits universels.

L'action sociale de l'État révolutionnaire, philanthrope et législateur

Avec la Révolution, de nombreux philanthropes accèdent à des fonctions publiques et ont la possibilité de transcrire dans la loi les valeurs, les images et représentations qui font l'objet d'une large adhésion sociale¹³. Ils vont puissamment œuvrer à la légitimation symbolique de l'ordre nouveau. La plupart d'entre eux sont à la fois philosophes, scientifiques et financiers, à l'instar de Lavoisier ou de Condorcet, avec une grande capacité d'organisation, nous dirions aujourd'hui technocratique. Ils vont mettre en application leur conception du bien commun et de l'organisation rationnelle à travers de très nombreuses réalisations.

En 1790, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt présente à la Constituante un rapport, « La misère des peuples est un tort des gouvernements », inspiré des projets libéraux des Lumières, où pour la première fois la pauvreté est considérée comme un échec politique et l'action sociale comme « une dette de la nation envers ceux qui n'ont rien ». L'assistance devient un droit des individus et un

10. Nicolas de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Boivin, 1933, p. 164 (1^{re} éd. An III).

11. Catherine Duprat, *op. cit.*, 1993, p. 68.

12. La société philanthropique de Paris existe encore aujourd'hui. Voir chapitre 4 et le site <https://societe-philanthropique.fr>

13. Catherine Duprat, *op. cit.*, 1993, p. 34.

des premiers devoirs de l'État¹⁴. Entre 1790 et 1792, le Comité des secours engage une politique d'assistance sociale inédite en Europe car publique, financée par l'impôt et fondée sur un principe d'équité territoriale. Pour combattre le chômage, 20 000 indigents de la capitale sont embauchés par l'État sur des chantiers de construction, alors que d'autres rejoignent des ateliers de filature. Cependant, l'abolition des anciens impôts (la dîme, la gabelle) et la suppression des corporations (en 1791) tarissent les fonds qui permettaient de financer l'aide sociale.

L'élection de la Convention, en septembre 1792, renverse les perspectives. Tous les citoyens obtiennent le droit de vote et les pauvres sont même érigés en modèles de la citoyenneté. Pendant deux ans, la Convention met en place une politique sociale inédite : aide à domicile pour les personnes âgées, allocations pour les accidentés du travail, pour les familles des citoyens morts au service de l'État ou les familles nombreuses, projet de création d'une Caisse nationale de prévoyance, de sociétés de secours mutuel, versement de prestations sociales... Liée au contexte de mobilisation et aiguillonnée par la pression des sans-culottes, l'intervention de l'État se fait massive. Votées en 1793, les lois sur le maximum visent à réguler l'économie de marché et à réduire les inégalités en limitant les prix et les salaires. Cependant, en raison du contexte de guerre, ces mesures resteront en partie inappliquées. L'initiative privée reste encouragée au niveau local. Des caisses de secours cantonales continuent de collecter les dons privés et les sociétés philanthropiques restent actives, créant des orphelinats, fondant des caisses de prévoyance. Le Directoire se traduira par une nette détérioration de la politique d'aide sociale de l'État. Avec le rétablissement du suffrage censitaire, les pauvres sont à nouveau considérés comme des arriérés et sont exclus de la vie politique. L'essentiel de l'assistance est transféré aux municipalités, qui créent des bureaux de bienfaisance municipaux financés grâce aux taxes locales.

14. Guillaume Mazeau, « Qu'a-t-elle fait pour les pauvres ? » in *La Révolution française*, « Les collections de l'Histoire », n° 60, septembre 2013, www.lhistoire.fr/qua-t-elle-fait-pour-les-pauvres

Démocratie directe, fraternité et vitalité associative

Au développement de l'assistance aux pauvres s'opposent la démocratie directe et la vitalité associative. Les événements de 1789 ont suscité une prise de conscience populaire sans précédent, un esprit de fraternité et une capacité d'auto-organisation, ouvrant des possibilités qui n'étaient guère envisagées auparavant, même par les philosophes des Lumières. La Bastille a été prise principalement par des habitants du faubourg Saint-Antoine et des quartiers voisins, avec des renforts des foules venues de toute la capitale. Les « émeutes de l'épicerie » de 1792, par lesquelles les foules sont allées prendre le sucre et le café dans les dépôts de la ville pour les vendre « au juste prix », correspondaient à l'émergence d'une exigence de justice sociale. Les sans-culottes, constitués de la frange la plus active du peuple de Paris, sont les défenseurs d'une république égalitaire et prônent la démocratie directe. À travers eux, les classes populaires se définissent comme acteurs et non comme objets de bienveillance, bien qu'ils ne soient pas des citoyens électeurs¹⁵, alors que la plupart des dirigeants estiment qu'à eux seuls ils incarnent le peuple et en constituent l'avant-garde. Cependant, à partir de septembre 1792, les clubs s'ouvrent aux citoyens les plus pauvres. Le club des Jacobins devient à cette époque le plus important des lieux de réunion pour les sans-culottes. Mais comme la concertation ne suffit pas, ils montrent leur force lors de journées d'insurrection, en s'appuyant sur les canons de la Garde nationale à laquelle ils appartiennent¹⁶. En 1794, après Thermidor, ils sont désarmés, les clubs sont fermés.

La citoyenneté active s'exprime aussi par la vitalité associative, également très forte malgré l'interdiction des associations et des mutuelles par la loi Le Chapelier en 1791. Elle se manifeste par des assemblées informelles, des pétitions adressées aux assemblées, des caisses de secours mutuel auto-organisées et une organisation par quartier pour venir en aide aux personnes en difficulté, sur une base de fraternité. Dans un cadre où il n'existe ni sécurité sociale, ni prévention contre les accidents du travail, ni traduction concrète

15. L'élection reste censitaire, sauf pendant la Convention.

16. Wikipédia, Article « Sans-culottes », <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sans-culottes>

des libertés énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les citoyens prennent des initiatives pour s'entraider, se porter mutuellement secours, et en même temps continuer à débattre et à se projeter dans un avenir meilleur, le plus souvent en dehors de tout cadre légal. La solidarité est invoquée pour organiser l'économie sur une base égalitaire, mais aussi pour remplir un certain nombre de fonctions qui ne sont plus assurées par les corporations : entraide, formation et apprentissage, solidarité face aux accidents du travail, placements professionnels, et pour réclamer une grande ouverture de l'espace public¹⁷.

La période révolutionnaire voit donc se juxtaposer la naissance d'une aide sociale organisée par les pouvoirs publics, forme de philanthropie publique qui anticipe la protection sociale, et une action des classes populaires pour s'organiser par elles-mêmes. Cette vitalité associative se prolongera durant toute la première moitié du XIX^e siècle.

L'ESSOR DE LA PHILANTHROPIE LOCALE OU PRIVÉE ET LE PATERNALISME (1800-1850)

De nombreuses innovations techniques, sociales et éducatives

À partir de la décennie suivante, c'est une philanthropie privée qui se développe dans les villes, à l'initiative de hauts fonctionnaires, d'industriels et de banquiers. Son développement est étroitement lié à la misère urbaine et à la naissance de grandes usines où travaillent des ouvriers déracinés. Cependant, durant la première moitié du XIX^e siècle, ces grandes unités ne connaissent pas le même essor qu'en Angleterre. En effet, l'une des conquêtes de la paysannerie française, héritée de la Révolution, tient au grand nombre de petits propriétaires et donc d'ouvriers paysans. Par exemple, en 1850, la fabrique de Reims compte 50 000 ouvriers, dont seulement le quart travaille dans des établissements de la ville. Les autres sont répartis dans les communes rurales de la

région. Il en va de même pour les fabriques du Nord, de Normandie, de Cholet, de Lyon, de Mazamet¹⁸. La pluriactivité, loin d'être un archaïsme comme le prétendront les libéraux, constitue un modèle de production flexible, théorisé aujourd'hui par les gourous de la Silicon Valley, un compromis de classe en raison de l'extrême souplesse que procure cette articulation entre villes et campagnes. Elle conjugue la flexibilité avec une sécurité des ouvriers, disposant des moyens de leur survie en période de crise¹⁹. Ce système perdurera jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, ce dont je peux témoigner puisque ma mère dirigeait à Paris, dans les années 1960, une petite entreprise de confection-couture avec une dizaine d'ouvrières à domicile réparties dans toute la région parisienne.

Cela explique que la philanthropie reste en France un phénomène concentré là où se multiplie la misère, dans les grandes villes et les pôles d'industrie comme celui de Mulhouse. À Paris, au premier XIX^e siècle, la démarche charitable philanthropique en direction des pauvres peut se résumer en quelques caractères, bien décrits par Catherine Duprat²⁰ : l'établissement d'une relation choisie entre individus de classes différentes, qui résulte d'un engagement volontaire. Dans cette relation s'opère un fort investissement de l'affectivité du bienfaiteur, qui attend du pauvre quelque chose : qu'il tire profit du secours, qu'il communique avec son bienfaiteur, qu'il s'instruise, qu'il s'amende, qu'il s'intègre. Le rapport est donc vécu sur le mode de l'échange. Tous les pauvres ne sont pas également aidés, mais en priorité ceux qui sont intéressants, émouvants, accessibles. On retrouve ce biais dans les choix de Bill Gates en matière de santé, qui choisit des thèmes visibles, médiatiques, susceptibles de résultats à court terme. Au cours des décennies, on observe un élargissement des champs de l'action. En effet, l'esprit philanthropique se distingue de la charité par une recherche de rationalité qui incite à remonter aux causes. De l'assistance, on passe à la prévoyance, de la connaissance à l'éducation, de l'enquête sociale au projet de sciences sociales.

17. Jean-Louis Laville, *Politique de l'association*, Le Seuil, 2010, p. 51.

18. Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Agone, 2018, p. 339.

19. Gérard Noiriel, *ibid.*, p. 340.

20. Catherine Duprat, *Usages et pratiques de la philanthropie*, Éditions Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1996, p. 324.

Les champs de l'éducation, du logement, des conditions de vie et de la santé publique sont progressivement abordés. Ainsi, la philanthropie privée constitue l'une des origines des politiques sociales.

Les philanthropes, comme lors de la période précédente, sont attachés à l'idée de progrès par la science. À la fois entrepreneurs, savants, responsables politiques et financiers, ils s'opposent à toute obligation qui pourrait freiner le libre jeu du marché, mais multiplient les initiatives en réponse aux nouveaux besoins et à ceux des industriels. De nombreuses réalisations cherchent à apporter des solutions concrètes et raisonnées aux problèmes des entrepreneurs : création d'écoles techniques, de logements ouvriers, de mutuelles, de sociétés de prévoyance. Par exemple, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, après avoir fait voter les premières lois d'assistance sociale sous la Constituante, crée les caisses d'épargne, les écoles d'ingénieurs des Arts et Métiers et le Conservatoire national du même nom. L'essentiel du programme philanthropique est dans ce mélange de calcul rationnel, de bienfaisance et d'intérêt bien compris, avec le souci « d'agir comme un père » sur les comportements individuels des ouvriers et de les protéger. Ce paternalisme emprunte ses méthodes autant à l'administration qu'aux entreprises en plein développement. Il n'est pas sans lien avec les responsabilités locales des industriels, à cette époque où les maires ne sont pas élus mais choisis par le préfet, souvent parmi les bourgeois de la commune. Devenus maires, les industriels vivent la contradiction des philanthropes actuels. C'est le même homme qui crée des situations de misère en tant qu'industriel et cherche à les soulager en tant que maire. Le paternalisme marquera durablement la direction des grandes entreprises enracinées dans leur territoire (que l'on pense au bassin minier, à la sidérurgie lorraine, à Michelin à Clermont-Ferrand). Les nombreuses institutions créées à cette époque (écoles techniques, caisses d'épargne, logements sociaux) seront reprises par l'État et existent encore aujourd'hui.

L'évolution de la philanthropie à Mulhouse, significative de cette évolution

Mulhouse est l'un des premiers bassins industriels où se met en place une industrie concentrée. L'industrie textile s'y est installée dès le XVIII^e siècle, générant un paupérisme ouvrier, avec une misère

massive et structurelle qui fait flamber les pathologies urbaines (taudis, épidémies, mortalité infantile)²¹. Dans cette ville protestante (interdite aux catholiques jusqu'en 1798), le libéralisme économique est indissociable de la révolution industrielle : les libéraux placent les valeurs fondamentales de liberté et d'individualisme, donc de responsabilité individuelle, au cœur du système moral qu'ils bâtissent. Ces valeurs s'articulent avec le calvinisme : la doctrine de la prédestination justifie les différences sociales comme émanant de la volonté de Dieu, et met en avant la responsabilité du chef d'entreprise pour soulager les misères. Le libéralisme est une sorte de transcription laïcisée des valeurs du protestantisme que sont la liberté et la responsabilité de chaque individu d'accomplir le dessein de Dieu. Cependant, dans un premier temps, la philanthropie est une affaire publique, dans la continuité de la Révolution. Elle insiste moins sur la bienfaisance que sur la prévoyance. C'est ainsi que la commune fonde en 1831 une école communale, y compris pour les filles. En 1832, l'assistance publique est organisée par le maire, avec une absolue neutralité religieuse, en rationalisant la bienfaisance des particuliers. Ces actions sont financées conjointement par la loge de la Parfaite Harmonie, l'Église réformée, la Société des amis des pauvres, la société Saint-Vincent-de-Paul et la société philanthropique israélite²². La ville est divisée en 28 quartiers régulièrement visités par des « philanthropes » qui établissent et modifient la liste des ayants droit. Les événements vont faire évoluer cette philanthropie publique : en juin 1847, en raison de l'augmentation du prix des vivres, une révolte des ouvriers lors de la « Bäckefest » (littéralement « fête du pain ») accroît la « peur sociale²³ » et montre aux libéraux qu'il faut agir autrement pour l'intégration du monde ouvrier, gagné par les idées socialistes et révolutionnaires. De surcroît, alors que la bourgeoisie est protestante, les ouvriers sont catholiques. Ils constituent en quelque sorte des immigrants de l'intérieur, venus

21. Marie-Claire Vitoux, *Le protestantisme mulhousien dans ses œuvres*, Mémoire mulhousienne, 2011, p. 11, www.memoire-mulhousienne.fr/files/downloads/2017-protestantisme-mulhousien-dans-ses-oeuvres-mc-vitoux.pdf

22. Marie-Claire Vitoux, *ibid.*, p. 3.

23. Fondation de la maison du Diaconat, *150 ans d'histoire*, 2010.

des régions proches (le Sundgau), mais déracinés. La peur du catholique et son rejet ne sont pas moindres à Mulhouse que ceux qui frapperont les Italiens du Midi cinquante ans plus tard ou les immigrés d'aujourd'hui. Les événements justifieront cette peur : en 1850, les protestants perdent la mairie au profit des catholiques devenus majoritaires. Ils réagissent par la création de patronages, de plusieurs fondations et par le développement du diaconat. Ces fondations ont perduré malgré le déclin de l'industrie textile. La Fondation Saint-Jean pour l'accueil des enfants, la Fondation Saint-Jacques au service de l'enfance en souffrance existent toujours. De même, la Fondation de la Maison du diaconat gère aujourd'hui un pôle sanitaire comprenant des cliniques privées à but non lucratif. Elles ont perdu leur rôle politique, mais gardent une exigence de qualité des relations humaines, liée à leur origine religieuse, qui les amène à s'engager dans la résistance à la banalisation de leur activité (voir chapitre 7). La philanthropie, par la redistribution partielle des bénéfices industriels à travers des initiatives privées, constitue une réponse au progrès des idées révolutionnaires et une tentative pour retrouver une influence politique.

La démarche philanthropique du patronat mulhousien présente bien des points communs avec la philanthropie qui prend son essor aux États-Unis à la même époque, à l'initiative des capitaines d'industrie de la côte est des États-Unis, à une toute autre échelle.

CHAPITRE 2. ARGENT PRIVÉ, ACTION PUBLIQUE : L'ACTION DES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES AUX ÉTATS-UNIS¹

L'INVENTION DE LA PHILANTHROPIE MODERNE PAR LES CAPITAINES D'INDUSTRIE

Une réponse à la montée des critiques

Au ^{xix}^e siècle, aux États-Unis, les grands capitaines d'industrie et les financiers amassent des fortunes colossales. En vingt ans, le nombre de millionnaires en dollars y passe de 100 en 1870 à 4 000 en 1892. Ils seront plus de 40 000 en 1916². Ces fortunes reposent sur des innovations technologiques majeures (sidérurgie, chemin de fer, puis automobile, électricité) et sur l'exploitation à un degré sans précédent d'un nouveau prolétariat urbain, avec une concurrence économique impitoyable et une répression sanglante des révoltes ouvrières. En 1914, à Ludlow, sur une mine du Colorado appartenant à Rockefeller, les grévistes seront massacrés à la mitrailleuse par la garde nationale et des gardes privés, dans des conditions barbares qui soulèvent une immense vague de protestation dans le pays tout entier³. La brutalité de cette accumulation suscite de

1. Ce titre s'inspire d'Olivier Zunz, *La Philanthropie en Amérique. Argent public, affaires d'État*, Fayard, 2012, auxquels plusieurs passages de ce chapitre sont fortement redevables.

2. Olivier Zunz, *ibid.*, 2012, p. 19.

3. Wikipédia, *Massacre de Ludlow*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_de_Ludlow. Le scandale a été étouffé par le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

fortes critiques. L'essor de la philanthropie est lié à la volonté de ces chefs d'entreprises, ayant acquis d'immenses richesses, de répondre à la montée des revendications et au développement de la misère ouvrière, dans un contexte d'urbanisation rapide, sans remettre en cause leur mode d'enrichissement. Au début du xx^e siècle, ces critiques continueront d'être relayées par une partie de la classe politique et par les milieux progressistes. En 1912, Roosevelt déclarera par exemple à leur propos « qu'aucun degré de charité dans la dépense de ces fortunes ne saurait compenser de quelque façon que ce soit la conduite délictueuse qui a permis de les acquérir ».

Réformer rationnellement la société, sans s'appuyer sur la démocratie

Si les projets philanthropiques constituent des réponses à ces critiques, ils révèlent aussi le sentiment de toute-puissance de ceux qui ont bâti des empires en très peu de temps, et leur conviction que cette richesse accumulée doit servir pour le bien commun et non être transmise par héritage. En 1889, Andrew Carnegie rédige L'Évangile de la richesse, véritable charte de la philanthropie moderne, imprégnée de lutte des classes, de darwinisme social et de puritanisme. Selon lui, « la loi de la concurrence impose au patron les plus strictes économies. Or parmi les dépenses, la main-d'œuvre figure en première ligne. Cette loi est parfois dure pour l'individu, mais elle convient le mieux à la race, puisqu'elle assure la prédominance du plus capable de chacune des branches de l'activité humaine (*sic*). À ceux qui comptent substituer le communisme à l'individualisme excessif dont ils se plaignent, nous répondons que l'accumulation de la fortune entre les mains de ceux qui ont su la créer par leur énergie et par leur savoir-faire n'a pas été un mal, mais un bien. Nous acceptons un état des choses qui conduit à l'accumulation des richesses entre les mains d'un petit nombre. La loi de l'accumulation des richesses, ainsi que celle de leur répartition, doit fonctionner sans entraves. La seule manière de disposer de l'excès de richesse, concentré dans les mains d'hommes prévoyants et sérieux, est de le dépenser annuellement pour le bien général. Tel est pour moi le véritable Évangile de la richesse⁴ ».

4. Andrew Carnegie, *L'Évangile de la richesse*, Hachette livre & BNF, 1891, p. 12, 13, 16, 17, 33, 35.

Comme le souligne Alexandre Lambelet, cette manière de voir contrevient à l'idée que la volonté et les aspirations du peuple doivent être portées par les élus, représentant l'intérêt général⁵. Les nouveaux riches se sentent autorisés à mettre en œuvre, sans en référer à quiconque, leur vision personnelle du bien commun. Des bibliothèques, des centres de recherche médicale, des salles de spectacle (Carnegie Hall), des universités entières sont construits à l'initiative d'Ezra Cornell, de Leland Stanford, de Johns Hopkins, des Rockefeller, etc. Ces actions sont menées en lien avec les réformateurs progressistes. Sous leur influence, l'objectif ne consiste plus à développer des actions charitables, mais à agir pour le progrès de l'humanité entière, par une action à long terme. Les philanthropes partagent avec les réformateurs l'idée que les problèmes sociaux sont mieux traités par l'expertise⁶. La philanthropie va prendre la forme de fondations, gérées par des équipes d'experts à l'image d'une entreprise, avec un conseil d'administration et un président.

Cette philanthropie entrepreneuriale est très différente de celle des philosophes des Lumières, notamment de Benjamin Franklin aux États-Unis. Celui-ci, au siècle précédent, avait développé dès 1750 toute une série d'innovations et d'inventions au service de la communauté pour répondre aux besoins de ses concitoyens, mais en déposant toutes ses découvertes dans le domaine public. Il avait ensuite participé très activement au mouvement philanthropique et abolitionniste à Paris, alors qu'il était ambassadeur des États-Unis en France.

Le Sud, premier terrain d'expérimentation

Dès la fin de la guerre de Sécession, les fondations se fixent pour objectif d'apporter une éducation aux nouveaux affranchis et de moderniser les campagnes du Sud, avec trois objectifs : mettre fin à l'illettrisme, améliorer la santé publique et accroître la production agricole. Le Sud sert de premier terrain d'expérimentation à une action philanthropique tournée vers l'éducation et

5. Alexandre Lambelet, *op. cit.*, citant Nicolas Guilhot.

6. Sylvain Lefèvre, « Résumé de *La Philanthropie en Amérique*, d'Olivier Zunz », *Sociologie*, 2013, <http://sociologie.revues.org/1982>

le développement agricole, qui dépassera ensuite les frontières nationales dans le but de sortir l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance, puis de porter secours à une Europe ravagée par la guerre.

Mais aux États-Unis, ces efforts sont entravés par l'inégalité fondamentale entre les Noirs et les Blancs et par la résistance des Blancs sudistes. Beaucoup en effet sont analphabètes et voient d'un mauvais œil l'éducation des Noirs « au-dessus de leur rang ». Les grandes fondations passent donc des compromis avec l'administration sudiste qui de fait, sous couvert d'un programme affiché comme universel, donne la priorité aux Blancs et maintient les écarts. À partir de 1910, d'autres fondations développent cependant une stratégie émancipatrice de développement de l'éducation en finançant des « enseignants-encadrants » noirs, qui incitent les communautés locales à construire des écoles sur la base d'un partage des coûts avec l'État et les familles. En particulier, Julius Rosenwald, précurseur d'une philanthropie alternative (voir chapitre 9) devient rapidement le plus grand donateur à la cause de l'éducation des Noirs. À la fin de sa vie, en 1932, il aura aidé à la construction de plus de 5 000 écoles, assurant la scolarisation de 40 % des enfants noirs⁷. De ces écoles sortiront de nombreux leaders des mouvements des droits civiques, dont les parents et grands-parents de Martin Luther King. Cette action a aussi une importante dimension politique, car le droit de vote est conditionné dans les États du Sud par l'alphabétisation.

Le développement d'une générosité de masse

La philanthropie connaît ensuite un développement bien différent de celui observé en France⁸. Au début du xx^e siècle, parallèlement au développement des grandes fondations, on voit se multiplier aux États-Unis les initiatives faisant appel à la générosité du public. Le mouvement des caisses de communauté⁹ organise des collectes de fonds au niveau local par une action concertée des

organisations charitables. Celles-ci cherchent à mettre en commun les contributions d'un grand nombre de donateurs pour de petits investissements dans le bien commun, en dépassant les frontières de classe et les groupes ethniques. Une autre invention institutionnelle durable est celle des fondations de communauté. Elles visent le public des donateurs des classes moyennes, intermédiaire entre le public populaire des caisses de communauté et celui, très fortuné, des fondations philanthropiques. Les fondations de communauté recueillent des dons et financent des projets de proximité¹⁰. Les actions sont choisies par des citoyens régulièrement renouvelés sur leur réputation d'honneur et de probité.

Pendant la Première Guerre mondiale, une générosité de masse se développe sous forme de dons financiers et d'engagements bénévoles liés au patriotisme de guerre. Olivier Zunz parle de « philanthropie de masse », alors qu'aujourd'hui le terme de philanthropie désigne les dons en argent ou en biens les plus importants. La Croix-Rouge mobilise par exemple le bénévolat de 8 millions d'adultes. La philanthropie est instituée en enjeu public et politique majeur.

Herbert Hoover, élu en 1929 président des États-Unis, est un héros de l'humanitaire qui a organisé pendant la Première Guerre mondiale les secours d'urgence permettant à des millions de Belges, puis de Russes d'échapper à la famine. Il pense que les initiatives issues de la société civile doivent être une composante à part entière d'une « République associative », donnant à la philanthropie une place permanente dans le système fédéral de gouvernance¹¹. Cette approche se révèle particulièrement inadaptée à la Grande Dépression qui éclate huit mois après son élection, en octobre 1929, suivi de la très forte sécheresse et des tempêtes de poussière qui frappent en 1930 les plaines du Mississippi. Hoover s'accroche à l'idée que c'est à la société civile et à la philanthropie de financer

7. Olivier Zunz, *op. cit.*, p. 47.

8. Sylvain Lefèvre, *art. cit.*

9. Connues en France grâce au jeu du Monopoly.

10. On peut, en France, rattacher à cette tradition la société philanthropique de Bailleul (59) qui organise chaque année depuis 1852 un carnaval afin de récolter des fonds pour venir en aide aux pauvres et aux déshérités de la ville, et alimenter le commerce local. Voir <http://carnaval-de-bailleul.fr/societe-philanthropique>

11. Olivier Zunz, *op. cit.*, p. 117.

les actions nécessaires, mais celles-ci n'ont pas les moyens de répondre à l'ampleur des besoins et cette politique est un échec.

1929-1975 : DU NEW DEAL À LA GUERRE FROIDE, RECUL ET RETOUR EN FORCE DE LA PHILANTHROPIE

New Deal et régulation publique : une obligation face à la crise

Hoover est largement battu par Franklin D. Roosevelt. Celui-ci, arrivé au pouvoir en 1933, prend le contre-pied de la politique précédente. Alors que les faillites se multiplient comme jamais auparavant, et avec elles la détresse sociale et le nombre de chômeurs (le pays compte 25 % de chômeurs en 1933), il déclare que l'intervention de l'État fédéral n'est plus une question de charité, mais de devoir social. La mise en place d'une politique massive de redistribution des richesses et de lutte contre le chômage se traduit par le développement d'un système de retraites par répartition et d'une politique de santé publique, qui s'appuient sur une forte taxation des plus hauts revenus. Les revenus supérieurs à 200 000 dollars sont ainsi taxés à 63 % en 1935, 79 % en 1936 et 91 % en 1941. Pendant cinquante ans, ce taux restera proche de 80 %¹². Franklin D. Roosevelt interdit la gestion de fonds publics par des organisations privées. Ces mesures complètent la réforme du système bancaire et monétaire. La loi Glass-Steagall rend obligatoire la séparation des activités bancaires de dépôt et d'investissement. Elle s'accompagne d'un encadrement des actionnaires et des spéculateurs et d'une politique de relance économique.

Dans ce contexte, la philanthropie est en position de repli. Le tiers des institutions charitables disparaissent. Si la charité privée couvrait le quart des besoins en 1929, elle ne compte plus que pour 1,3 % des fonds versés six ans plus tard¹³. Harry Hopkins, directeur de l'administration fédérale d'aide d'urgence (FERA) justifie cette relégation de la philanthropie à un rôle secondaire en développant

un discours critique sur son mode opératoire, « qui culpabilise les pauvres ayant besoin de l'aide. Il déclare que les problèmes systémiques de la société industrielle sont les causes de la misère sociale, et non un quelconque défaut de caractère de ceux qui en sont frappés¹⁴ ». Cependant, les grandes institutions philanthropiques nées au siècle précédent perdurent et continuent d'agir pour conserver une influence (voir chapitre 6).

L'entrée des États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale modifie en profondeur les relations entre l'État et les fondations. Les organisations philanthropiques sont sollicitées pour collecter les dons et porter secours aux victimes du conflit, et l'aide humanitaire combine à nouveau ressources publiques et ressources privées. Les grandes fondations fournissent la structure et le personnel nécessaires pour aider le gouvernement à atteindre ses buts politiques et organisent l'aide humanitaire, qui devient un élément central de la *pax americana* après la guerre. Plusieurs fondations, notamment la Fondation Ford, joueront un rôle central dans les secours et la reconstruction des sociétés civiles d'Europe occidentale. À l'initiative de Roosevelt, plusieurs organisations internationales sont mises en place dès 1943 avec les fondations pour regrouper les secours et l'aide humanitaire, notamment l'UNRRA (administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction), qui devient en 1943 (avant la création de l'ONU) la principale organisation d'aide aux victimes de guerre, d'administration des camps de réfugiés et de supervision du travail caritatif. Les organisations philanthropiques participent également de façon très active à la naissance de l'ONU. Le choix de l'emplacement de l'ONU vient d'ailleurs de Rockefeller, qui fait don du terrain de Manhattan où est érigé le siège. Après la guerre, ces initiatives font espérer aux philanthropes une diffusion universelle du modèle américain combinant capitalisme, démocratie et philanthropie.

12. Voir www.nouvelobs.com/politique/election-presidentielle-2012/20120228.OBS2500/quand-roosevelt-taxait-les-hauts-revenus-a-91.html

13. Olivier Zunz, *op. cit.*, p. 138.

14. Olivier Zunz, *op. cit.*, 2012, p. 139.

La philanthropie au service de la guerre froide, à partir de 1947

La guerre froide, à partir de 1947, met brutalement fin à ce modèle : la philanthropie américaine se met en effet aussitôt au service de la lutte anticommuniste, en développant des programmes pour l'éducation et la culture en Europe et des actions visant à influencer les opinions publiques en vue « d'unifier le monde libre ». Les grandes fondations issues du capitalisme industriel coordonnent leur stratégie avec celle du gouvernement, participant également au travail de renseignement¹⁵. Elles soutiennent des programmes universitaires en Europe de l'Est et organisent la « Révolution verte ». La Fondation Rockefeller développe et diffuse dans de nombreux pays des variétés de blé plus productives, avec Norman Borlaug, qui reçoit pour cela le prix Nobel en 1970.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PHILANTHRO-CAPITALISTES

Durant ces décennies, le rôle politique des institutions philanthropiques américaines classiques ne se démentit pas (voir chapitre 6), mais d'autres formes vont émerger avec l'apparition d'une nouvelle génération de philanthropes liée à l'évolution du capitalisme lui-même.

La soumission du monde entier au capitalisme financier

Jusque vers 1975, les rapports entre les grands établissements financiers, les établissements industriels et les fondations sont fondés sur une connivence sociale qui est celle de la bourgeoisie industrielle. Les banques s'apparentent à des médecins de famille, qui suivent une même dynastie industrielle sur plusieurs générations, avec des relations de proximité et de confiance¹⁶. Ce consensus est profondément remis en cause dans les années 1970-1980 par la fin de la convertibilité du dollar, en 1971 et les crises pétrolières

de 1973 et 1979. Dans un contexte de profonde crise économique, plusieurs dispositions sont prises (relâchement des contraintes et des contrôles, abandon des commissions fixes sur les transactions boursières, décompartimentage des fonctions bancaires, fluctuation des taux d'intérêt, etc.) pour supprimer tous les freins au maintien de la rentabilité des capitaux. Cette réorientation est aussi liée au poids grandissant des investisseurs institutionnels, désignés improprement comme « les marchés » (fonds de pension, fonds communs de placement, compagnies d'assurances, caisses d'épargne), qui en 1980 réalisent 75 % du volume des échanges boursiers¹⁷. Sous leur pression, les OPA hostiles géantes se multiplient, alimentées par des *hedge funds*, fonds spéculatifs domiciliés dans des paradis fiscaux, avec des armes juridiques particulièrement agressives. Avec elles, les *raiders*, leurs banquiers, les spéculateurs restaurent le rapport de domination brutale que constitue le droit de propriété en imposant aux dirigeants des entreprises des normes de gestion entièrement tournées vers la création de valeur actionnariale, au besoin par l'intimidation et le chantage. Ces nouveaux maîtres des marchés se moquent de l'avenir et des populations. Les dirigeants d'entreprises sont sommés de réduire leurs coûts, de comprimer la masse salariale et de se défaire d'une partie de leurs activités et de leur parc immobilier, c'est-à-dire de privilégier la rentabilité boursière à court terme au détriment de toute stratégie à moyen terme, quelles que soient les conséquences pour les salariés, la société et l'avenir de l'entreprise elle-même. De proche en proche, au cours des années 1980, toutes les grandes entreprises se convertissent à ce capitalisme actionnarial, soit parce qu'elles ont été rachetées, soit pour ne pas l'être. À partir de 1981, les thèses néolibérales, reprises par le gouvernement de Ronald Reagan, constituent la justification théorique de ces transformations.

Dans les années 1990, la financiarisation de l'économie gagne la plupart des pays. Elle accompagne une nouvelle mondialisation rendue possible par la très forte augmentation de la productivité, la révolution numérique et l'abaissement du coût des transports.

15. Olivier Zunz, *op. cit.*, p. 155-159.

16. Nicolas Guilhot, *Financiers, philanthropes, sociologie de Wall Street*, Éditions Raisons d'agir, 2006, p. 47-48.

17. Par comparaison, en 1950, 80 % des échanges étaient le fait d'investisseurs individuels.

Dans les années 1980-1990, plus de 80 pays subissent des programmes d'ajustement structurel, imposés par le FMI et la Banque mondiale. Ceux-ci les obligent, par tous les moyens, à éliminer les barrières à l'importation et aux investissements étrangers, à privatiser leurs entreprises publiques, à déréglementer les marchés financiers et à réformer la fiscalité¹⁸. La brutalité et le cynisme de ces méthodes sont bien illustrés par un document de référence, « La faisabilité politique de l'ajustement », publié par l'OCDE en 1996, qui dresse froidement un bilan coûts/avantages des différentes mesures envisageables d'après leurs effets en termes de famine, de violence, de répression, d'indifférence et de résignation des peuples¹⁹. La manipulation des opinions publiques par la communication, la publicité, la corruption et la division des forces adverses font partie des outils préconisés. La chute du mur de Berlin et la disparition de l'URSS accentuent la diffusion dans tous les pays de ces politiques néolibérales. C'est dans ces conditions paradoxales qu'on voit émerger une nouvelle génération de philanthropes.

Quand les prédateurs deviennent entrepreneurs civiques et philanthropes

Peu considérées, les opérations de *hedging* ou de *trading* sont laissées dans les années 1980 à de jeunes recrues agressives, attirées par des bonus exorbitants, qui connaissent une ascension fulgurante. L'éthique professionnelle leur est inconnue. Une série de délits d'initiés et de pratiques de corruption fait scandale à Wall Street. Nicolas Guilhot recense ainsi plusieurs « voyous respectables », partis de rien, qui inventent d'ingénieux montages juridiques²⁰. Par exemple, Ivan Boesky, dont la société d'arbitrage devient la plus importante de Wall Street, occupe de somptueux bureaux sur la 5^e avenue, tient salon au Harvard Club et multiplie les œuvres de bienfaisance. Consacré « escroc de l'année » en 1987, il finit en prison. Michael

Milken, PDG de la banque Drexel Burnham Lambert, inventeur des *junk bonds* (obligations pourries), contrôlera au faite de sa puissance 70 % de ce marché en multipliant les acquisitions brutales avec des emprunts en cascade²¹. Drexel fera faillite en 1990, et Milken ira lui aussi en prison.

Vers la fin des décennies 1980-1990, le groupe social des *raiders*²² va être critiqué et remis en cause. Certains, les moins habiles ou les plus démunis de capital social, seront condamnés et emprisonnés. Mais la plupart, prompts à discerner les retournements de conjoncture (c'est même leur métier), chercheront à se défaire de leur image prédatrice pour se reconvertir en entrepreneurs vertueux et en champions du civisme. Ainsi Irwin Jacob, PDG de Minstar, l'un des *raiders* les plus redoutés des années 1980, déclare dix ans plus tard : « Les actionnaires doivent avoir le dernier mot. Mais même les actionnaires ont des comptes à rendre. Ils ont des responsabilités vis-à-vis de notre communauté, de notre pays et du monde. » Michael Milken, une fois sorti de prison, est aujourd'hui avec son épouse Lori membre du Giving Pledge (qui réunit les plus grands donateurs américains) et se présente sur son site comme « philanthrope, financier, innovateur de recherche médicale et avocat de santé publique²³ ». Comme au siècle précédent, la nouvelle philanthropie sert à la fois à redresser l'image des voleurs et à expérimenter de nouvelles formes d'action sociale.

400 très grandes entreprises planétaires

Avec la financiarisation de l'économie et la révolution numérique, des multinationales de très grande taille se sont constituées, établissant un maillage gigantesque à l'échelle de la planète. En 2009, on compte dans le monde 400 super-multinationales parmi les 82 000 entreprises multinationales ayant réalisé au moins un investissement direct à l'étranger²⁴. Ces 400 entreprises se dis-

18. Pour plus de détails, voir Éric Toussaint, Damien Millet, « Le FMI et la Banque mondiale imposent toujours le consensus de Washington », Site CADTM, janvier 2006, www.cadtm.org/Le-FMI-et-la-Banque-mondiale

19. Christian Morisson, « La faisabilité politique de l'ajustement », Cahier n°13 de politique économique du Centre de développement de l'OCDE, 1996, www.oecd.org/fr/dev/1919068.pdf

20. Nicolas Guilhot, *op. cit.*, p. 80-81.

21. Patrick Drahi est en France un représentant de cette méthode.

22. « Financier, banquier d'affaires qui cherche à prendre le contrôle d'une société cotée avec une offre publique d'achat inamicale » (source : Wiktionnaire).

23. Voir le site Mike Milken, www.mikemilken.com

24. Olivier Basso, *Politique de la très grande entreprise*, Puf, 2015, p. 25.

tinguent par la valeur ajoutée, le nombre d'emplois, les dépenses en recherche et développement, les bénéfices, leur cotation sur les marchés internationaux. Certaines sont plus puissantes que les États. Par exemple ExxonMobil, avec un chiffre d'affaires de 482 milliards en 2012, représente 3,2 % du PIB américain et la totalité du PIB de la Norvège. L'entreprise Total représente à elle seule 9,3 % du PIB de la France²⁵. Cette puissance est telle qu'elle change la nature de ces méga-entreprises, qui ne sont plus seulement des acteurs économiques mais aussi, nécessairement, comme l'analyse Olivier Basso²⁶, des acteurs de premier plan de la sphère politique. Elles ont besoin, c'est une condition de leur survie à long terme, de conquérir sans cesse de nouveaux champs d'activités, et si possible des positions de monopole toujours à reconstruire. Cependant, quelle que soit leur taille, elles restent dépendantes du cadre légal qui leur permet d'exister. Les pouvoirs politiques gardent en effet la faculté de déterminer ce qui est marchand ou non, ce qui est licite ou illicite, d'énoncer des lois et des normes. De ce fait, les très grandes entreprises luttent mais aussi collaborent avec les gouvernements, en adoptant différentes postures d'opposition, d'influence, de partenariat, de lobbying, pour que les actions publiques ne soient pas des obstacles mais concourent à leur propre stratégie. Leur pouvoir est issu de leur caractère transnational, qui leur donne une mobilité et une capacité d'arbitrage face à chacun des États. Le pouvoir des très grandes entreprises se construit sur l'absence d'un pouvoir global unifié, qui serait doté d'une capacité de sanction effective²⁷. Le seul critère étant l'intérêt de la firme ou de la banque, et au-delà le pouvoir de leurs actionnaires, la fin justifie les moyens. La principale limitation est celle du « risque de réputation ». Une grande entreprise ne peut pas apparaître ouvertement comme cynique et prédatrice. Aussi, la plupart se sont dotées d'une vitrine philanthropique, la philanthropie devenant nécessairement une des dimensions de leur stratégie.

25. Olivier Basso, *ibid.*, p. 33.

26. Olivier Basso, *ibid.*, p. 29-30.

27. Olivier Basso, *ibid.*, p. 35.

L'émergence des nouveaux philanthropes milliardaires

Pour cette raison, du fait de l'accumulation de richesses énormes dans quelques mains au niveau mondial, des initiatives philanthropiques de très grande ampleur se multiplient partout dans le monde. Ces capitalistes-philanthropes, qu'on désigne sous le terme de philanthro-capitalistes²⁸, reproduisent pour leur fondation les méthodes de gestion qui ont permis leur réussite personnelle, et qu'ils imposent également aux organismes aidés. Le développement de cette nouvelle génération de philanthropes reflète l'évolution du nombre de milliardaires : 470 dans le monde en 2000, représentant une fortune de 900 milliards de dollars, 2 200 en 2018 avec une fortune proche de 8 000 milliards de dollars²⁹.

En particulier dans la Silicon Valley, la révolution numérique se traduit par l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, eux aussi partis de rien, devenus richissimes grâce aux situations de monopole qu'engendre le numérique. Leurs fortunes atteignent des chiffres astronomiques. Aujourd'hui, Amazon et Apple valent chacun plus de 1 000 milliards de dollars en Bourse. Face aux nombreuses critiques (étouffement de la concurrence, diffusion de fausses nouvelles, optimisation fiscale, vente des données personnelles à des fins politiques, etc.), ces nouveaux milliardaires se convertissent eux aussi à la philanthropie, mais à une échelle inégalée. Mark Zuckerberg et son épouse Priscilla Chan ont ainsi annoncé qu'ils donnaient 99 % de leurs actions à une « entreprise caritative », la Chan Zuckerberg Initiative. Leurs dons représentent un capital de 45 milliards de dollars. La Fondation Bill et Melinda Gates s'est quant à elle dotée d'un budget annuel de 5 milliards de dollars. Mais pour eux, la fondation est aussi un moyen, défiscalisé, de continuer à faire du business par d'autres voies, en lien étroit avec leur entreprise. Par exemple, le statut juridique de « l'initiative » de Mark Zuckerberg lui donne le droit d'investir dans d'autres

28. Voir par exemple Marc Thibodeau, « Le "philanthrocapitalisme" et les grandes fondations américaines critiqués », Iffres, 2013, <http://iffres.org/2013/07/01/le-philanthrocapitalisme-et-les-grandes-fondations-americaines-critiques/>

29. Marc Lévy, *La Philanthropie peut-elle changer le capitalisme, ou l'inverse ?*, Éditions Atlande, 2018, p. 56. Citant Forbes.

sociétés, de faire des dons politiques, et génère un énorme retour d'image pour Facebook. D'un côté, donc, les fondations, peu fiscalisées, placent leurs fonds au sein de multinationales cotées en Bourse, et de l'autre, elles développent avec les projets aidés et l'entreprise mère des projets communs avec retour sur investissement. Cette approche managériale se démarque fortement de l'approche des institutions philanthropiques (Ford, Carnegie) qui fonctionnaient sur un modèle de subventions inspiré des administrations publiques, mais qui s'alignent aujourd'hui sur le même modèle.

Le Giving Pledge, un cercle mondial de philanthro-capitalistes pesant 355 milliards de dollars

Le Giving Pledge (c'est-à-dire « promesse de dons ») donne une dimension nouvelle à la puissance des grandes fondations. Il s'agit d'une initiative lancée en 2010 par Bill Gates et Warren Buffet pour encourager les personnes les plus riches du monde à donner plus de 50 % de leur patrimoine à la philanthropie ou à des causes d'intérêt général, ces dons faisant l'objet d'une annonce publique. La donation peut s'effectuer du vivant ou après la mort du donateur. Il s'agit d'un engagement moral, concrétisé par une lettre d'intention, et non d'un contrat légal. En 2017, on compte 175 « pledgers » appartenant à 21 pays : Australie, Brésil, Chine (continent et Taïwan), Chypre, Allemagne, Inde, Indonésie, Israël, Malaisie, Monaco, Norvège, Russie, Arabie saoudite, Slovaquie, Afrique du Sud, Tanzanie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis, avec un total de dons s'élevant à 365 milliards de dollars. Le dernier arrivé est le Chinois Zhonghui You³⁰. Fait notable : on ne compte aucun Français parmi les adhérents, alors que la France compte 39 milliardaires parmi les 500 premières fortunes mondiales.

On voit ainsi les philanthro-capitalistes se regrouper au niveau mondial « pour discuter des défis, des réussites et des échecs, ainsi que pour discuter de modalités de dons plus intelligentes³¹ ». Les signataires abordent une vaste gamme de questions, notamment la réduction de la pauvreté, l'aide aux réfugiés, le secours d'urgence, la santé

mondiale, l'éducation, l'autonomisation des femmes, la recherche médicale, les arts et la culture, la réforme de la justice pénale et l'écologie, afin de définir ensemble des méthodes managériales adaptées. On voit donc se constituer un immense cercle de donateurs capables d'imposer des règles harmonisées à ceux qui vont bénéficier de leurs aides et une vision du monde, contribuant ainsi au renforcement d'une gouvernance mondiale privée (voir chapitre 6).

Open Society : une vision plus large

Certains philanthro-capitalistes, tel George Soros, ont une vision plus large, plus politique. Soros est convaincu qu'il est nécessaire d'instaurer des limites et des régulations à la mondialisation financière, pour que celle-ci soit durable, et de lutter pour cela contre les excès du capitalisme global et les « intégristes du marché ». Conscient des déséquilibres du système qui l'a enrichi, son objectif est de rééquilibrer le système pour le consolider à long terme. La place qu'il donne à la démocratie et au bien public n'est pas chez lui pure opportunité, mais s'explique par son histoire et sa double culture d'universitaire et de trader. Issu d'une famille aisée de Budapest, il a étudié à la London School of Economics avec Karl Popper et Friedrich Hayek, puis est devenu l'un des principaux opérateurs de la dérégulation financière à New York, faisant fortune à l'occasion de la crise pétrolière de 1973. Sa fondation, Open Society, reprend la notion de société ouverte développée par Henri Bergson et reprise par Popper. Une société ouverte, que Georges Soros assimile à la démocratie, se caractérise par les libertés politiques, l'égalité en droit, la mobilité sociale et la liberté laissée à chacun pour ses choix moraux³². La création de son université d'Europe centrale est au cœur de cette démarche. Conçue au début comme un lieu de formation de praticiens de l'économie de marché, elle devient finalement une sorte de contre-université qui réinvestit des matières classiques, telles que l'histoire, la philosophie, l'écologie, le développement, les questions de genre... Cet usage stratégique des

30. Présentation Giving Pledge, 2017, <https://givingpledge.org/PressRelease.aspx?date=05.30.2017>

31. Site Giving Pledge, <https://givingpledge.org>

32. À noter que Hayek a interprété le concept de société ouverte dans le sens restrictif d'un ordre qui apporte à l'individu les meilleures chances de réussite dans ses initiatives. Wikipédia, Article « Société ouverte », https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_agouverte

humanités permet d'entraîner des acteurs aux intérêts divergents et aux convictions opposées : cadres des nouvelles administrations, représentants des ONG, de la Banque mondiale, etc.³³ Ces savoirs sans applications pratiques immédiates, mais porteurs d'une forte légitimation symbolique, constituent une sorte de tronc commun de formation pour les élites dirigeantes de la mondialisation, avec l'espoir que celle-ci sera tournée vers le bien public et la démocratie.

On voit donc que la philanthropie américaine est depuis l'origine traversée par des tensions entre une vision plutôt humaniste et tournée vers le bien commun et une vision plus philanthro-capitaliste. En France, la philanthropie s'est construite de manière très différente et s'est souvent trouvée assez marginalisée, prise en étau entre un tissu associatif très dynamique et l'État social.

33. Nicolas Guilhot, « Une vocation philanthropique. George Soros, les sciences sociales et la régulation du marché mondial », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 6, 2004, www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2004-1-page-36.htm

CHAPITRE 3. PHILANTHROPIE, ASSOCIATIONS, ÉTAT SOCIAL EN FRANCE DEPUIS 1850

1850-1870 : LA PHILANTHROPIE CONTRE LES DROITS

Pour la philanthropie, en France, la Révolution de 1848 marque une césure. La courte révolution de 1848 instaure le suffrage universel masculin à l'initiative des républicains progressistes (notamment Ledru-Rollin), mais le passage de 246 000 à plus de 9 millions d'électeurs profite à Louis-Napoléon Bonaparte. En effet, le vote rural reste majoritaire, alors que 70 % des 35 millions d'habitants vivent à la campagne¹. Pendant le Second Empire, les révoltes et les manifestations de rue montrent l'aggravation de la question sociale dans les villes. La conscience ouvrière change de nature et s'incarne désormais dans la lutte pour les droits et le socialisme. Le règne de Napoléon III (1851-1870) est marqué à la fois par l'essor du capitalisme (industriel et ferroviaire), par l'urbanisation, qui bouleversent les structures sociales, et par la montée des revendications ouvrières et populaires, qui culmineront avec la Commune et l'effondrement de l'Empire en 1870. Celui-ci établit progressivement de nouveaux contrôles sur les espaces publics et restreint l'application des droits. Le déni de la misère populaire s'accompagne d'une intense répression exercée par le gouvernement, masquée par un discours qui se prévaut de l'accroissement des libertés. Les tenants du libéralisme économique répètent que c'est à la réalisation imparfaite des libertés économiques que sont imputables les maux de la société, notamment après le tournant libéral de 1860.

1. Gérard Noiriel, *op. cit.*, p. 327.

Les œuvres de Michel Chevalier, grand apôtre du libéralisme capitaliste, contiennent déjà toute la panoplie des arguments que les libéraux d'aujourd'hui sortent de leur chapeau en faisant croire qu'ils sont nouveaux². Farouchement opposé à l'étatisation de la société, Chevalier, littéralement fasciné par la figure de l'entrepreneur et par le progrès technique, défend la liberté d'entreprendre contre toute forme de législation sociale, tout en affirmant que « douze heures de travail par jour n'excèdent pas la force physique de l'homme³ ». La moralisation des pauvres, redevenue prioritaire, est synonyme de soumission à l'ordre établi. Comme chacun est rendu responsable de sa situation, la population n'est secourue que si elle apporte la preuve de ses efforts. Dans ce contexte, la philanthropie est encouragée comme sollicitude des riches envers les pauvres, sur une base volontaire, afin de lutter contre les revendications pour l'égalité et de les remplacer par la générosité des riches. La philanthropie change de nature. D'auxiliaire de l'action publique, elle devient un outil de contention sociale, qui sert à atténuer les conséquences de la misère urbaine, tout en justifiant l'ordre économique.

Cependant, le développement de la philanthropie sous le Second Empire reste limité. On peut certes citer l'exemple de Boucicaut, créateur du Bon Marché, qui met en place des œuvres sociales avant que celles-ci ne deviennent obligatoires⁴, ou la Cité philanthropique à Wazemmes (un quartier de Lille), créée en 1859 par le bureau de bienfaisance de Lille pour les indigents... Mais l'action philanthropique ne concerne qu'un faible nombre de personnes. La philanthropie relève plus d'un élément du discours politique que d'une action réelle sur l'ensemble de la population, restée majoritairement rurale.

2. Jean-Louis Laville, *op. cit.*, p. 77.

3. Gérard Noiriel, *op. cit.*, p. 358.

4. Wikipédia, Article « Aristide Boucicaut », https://fr.wikipedia.org/wiki/Aristide_Boucicaut

L'EFFACEMENT DE LA PHILANTHROPIE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT SOCIAL ET DES ASSOCIATIONS

Reconnaissance des droits et vitalité associative

Après 1870, en dépit des avantages consentis à l'action philanthropique, les conflits violents se multiplient et la question sociale demeure. La classe ouvrière est de plus en plus largement gagnée par les idées socialistes, c'est-à-dire révolutionnaires. Il devient manifeste que la philanthropie ne permet pas d'éradiquer la pauvreté. L'organisation des ouvriers, en se renforçant, conduit à des luttes sociales de plus en plus violentes. La menace que fait peser cette situation sur la paix sociale rend intenable la solution philanthropique, qui attribue les inégalités de conditions à la seule responsabilité individuelle. De nombreuses associations continuent malgré les poursuites de s'inscrire comme des acteurs démocratiques et s'affirment comme creuset des partis de gauche et des syndicats. La reconnaissance légale des coopératives (en 1864), de la liberté syndicale (en 1884), du mouvement mutualiste (en 1898) et des associations (en 1901), consacrent l'auto-organisation de citoyens associés, sur une base démocratique, pour réaliser ensemble des actions répondant à leurs besoins de façon désintéressée. À la suite de leur reconnaissance, les associations se développent très rapidement et acquièrent une grande importance dans tous les domaines. Les associations d'éducation populaire, à l'exemple de la Ligue de l'enseignement créée dès 1866, entreprennent d'armer les citoyens pour qu'ils exercent leurs droits et deviennent des citoyens actifs après l'instauration du suffrage universel. Les mutuelles de travailleurs prennent le relais des caisses de secours mutuel mises en place dès le début du XIX^e siècle. Les coopératives de consommateurs et de producteurs agricoles se développent d'abord sur une base locale, puis nationale. De ce fait, les initiatives philanthropiques deviennent moins nécessaires, d'autant que les actions associatives sont articulées avec des politiques publiques résultant de la reconnaissance des droits.

Cependant, la reconnaissance de cette dynamique par les pouvoirs publics est le fruit d'un compromis, car en séparant les dimensions coopératives, syndicales et démocratiques du mouvement politique, celui-ci est canalisé et affaibli par un capitalisme qui

reste dominant. Robert Castel précise que « l'État social commence sa carrière lorsque les notables cessent de dominer sans partage et lorsque le peuple échoue à résoudre la question sociale pour son propre compte. Un espace de médiations s'ouvre pour donner un sens nouveau au "social" : non plus dissoudre les intérêts par le management moral ni subvertir la société par la violence révolutionnaire, mais négocier des compromis entre des positions différentes, dépasser le moralisme des philanthropes et économiser le socialisme des partageux⁵ ».

Une place limitée par le développement de l'État social et les initiatives locales

Dans ce contexte, pendant les trois premiers quarts du xx^e siècle, la philanthropie reste peu développée en France. Le renforcement de l'État social se traduit par la mise en place de services publics et de politiques sociales. Des libertés nouvelles, des droits nouveaux sont progressivement reconnus, principalement en 1936, en 1945 et en 1968. En particulier, la mise en place de la Sécurité sociale en 1945 permet d'assurer à toute la population des droits sociaux en matière de maladie, de vieillesse, de famille et de prévention, rendant les initiatives charitables peu opérantes. Jean-Claude Boual montre comment ce système a conjugué l'efficacité et la justice, avec la mobilisation de moyens bien supérieurs à ceux qu'aurait pu dégager la philanthropie⁶. Chacune de ces étapes s'accompagne de l'essor de nouvelles familles d'associations, des législations contribuant à stimuler leur développement en leur apportant à la fois une légitimité, des financements et un encadrement. Car, dans le même temps, ces associations perdent en partie leur caractère contestataire pour devenir, à des degrés variables, des exécutants de l'action

publique instituée. Le développement associatif fait ainsi partie de la mise en place du compromis social. La République fait le pari que si des groupes s'interposent entre l'individu et la nation, cela favorisera la communication entre l'individuel et le collectif et l'engagement d'énergies jusqu'ici bridées au service de l'intérêt général⁷.

Dans le même sens, en 1982, la décentralisation accorde de nouveaux pouvoirs aux collectivités locales, notamment aux communes, en leur transférant des compétences de l'État accompagnées des moyens correspondants. Dans les années 1970, des initiatives de développement local se mettent en place. Elles se multiplient dans les années 1980-1990 pour répondre aux besoins du développement rural, à la désindustrialisation des villes moyennes, aux grandes reconversions industrielles et à l'urbanisation non maîtrisée. Ces initiatives ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire (collectivités, services publics, associations, entreprises, syndicats, agriculteurs, établissements d'enseignement) autour d'un projet de développement solidaire, écologiquement soutenable et participatif, afin de susciter une dynamique durable⁸. Plus de 400 démarches de territoires de cette nature se développent durant trois décennies, à l'initiative des élus ou d'acteurs de la société civile. Des mobilisations similaires se multiplient dans tous les pays européens. Elles subsistent en partie et préfigurent les mouvements municipalistes qui se développent aujourd'hui, notamment en Espagne, pour organiser la mobilisation locale de tous les citoyens autour des Communs et des droits.

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT SOCIAL ET LA MONTÉE DES INÉGALITÉS, UN APPEL D'AIR POUR LA PHILANTHROPIE

Désindustrialisation et financiarisation

En France, comme partout ailleurs, l'économie s'internationalise et se financiarise profondément dans les années 1980.

5. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1996, p. 268. Nous préférons le terme d'*État social* à celui d'*État-providence*, qui aurait été créé par Émile Ollivier en 1864 pour dévaloriser la capacité de l'État à mettre en place un système de solidarité national plus efficace que les solidarités traditionnelles (charité et philanthropie). Le terme a été repris dans les années 1980 avec une connotation péjorative pour justifier l'approche néolibérale. Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence>

6. Jean-Claude Boual, *Bref historique de la protection sociale en France*, Collectif des associations citoyennes (CAC), 2017, www.associations-citoyennes.net/?p=9652

7. Jean-Michel Belorgey, *Cent ans de vie associative*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 21.

8. Didier Minot, *Le Projet de territoire. Élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*, Bergerie nationale de Rambouillet, 2002.

Dans le secteur industriel, une nouvelle division internationale du travail entraîne la multiplication des restructurations, notamment dans les mines, la sidérurgie, le textile, les chantiers navals. Cela se traduit par des bouleversements sociaux dévastateurs : démantèlement des grands bassins industriels (Nord, Lorraine, Le Creusot, etc.), abandon de secteurs stratégiques, désindustrialisation des villes moyennes, licenciements massifs. Dans le domaine des services, jusqu'ici largement assurés par des services publics, les privatisations, imposées soi-disant au bénéfice des consommateurs, font rentrer ces entreprises dans le grand Monopole mondial des échanges de capitaux et les rendent extrêmement dépendantes des marchés financiers. Particularité française : la plupart des plus grandes entreprises, aujourd'hui multinationales, étaient il y a trente ans des entreprises publiques, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles comme Renault ou Total, des principaux services publics de réseaux comme EDF, France Télécom devenu Orange, Gaz de France devenu Engie, Veolia ex Générale des eaux, des sociétés d'autoroutes, ou des banques nationalisées en 1981 et privatisées un peu plus tard.

Cette évolution n'est pas sans lien avec celle des grands corps de l'État (Inspection des finances, Polytechnique, etc.) qui ont gardé un poids déterminant à la tête des principales entreprises françaises et des établissements financiers⁹. Cette aristocratie financière issue des grands corps est passée d'une conception républicaine du service de l'intérêt général à une conception néolibérale au service des profits privés (y compris pour l'État actionnaire). La distinction entre secteur public et secteur privé s'est estompée, ou plutôt l'État est mis au service de la stratégie de valorisation boursière des grands groupes, *via* une déréglementation qui sert les intérêts des actionnaires et des dirigeants¹⁰. Un par un, tous les verrous qui limitaient leurs ambitions ont sauté : fusion des banques et des assurances, possibilité de spéculer sur tout, cotation continue en Bourse, internationalisation des investissements, démantèlement de toute forme d'imposition... Au nom de la compétitivité et du ren-

dement actionnarial, les équilibres patiemment construits durant les précédentes décennies ont été progressivement rompus¹¹.

Des monceaux d'argent public au profit des grandes entreprises et des plus riches

L'asservissement de la sphère publique aux stratégies des multinationales se traduit aujourd'hui par une série de très importants transferts d'argent public au profit des entreprises et des plus riches. Les entreprises ont ainsi bénéficié de 27,8 milliards de dégrèvements de cotisations sociales en 2016¹², au nom d'un abaissement du coût des charges salariales, mesure dont l'efficacité est très controversée¹³. S'y ajoutent en 2019 de nouvelles exonérations de charges patronales remplaçant le CICE¹⁴, pour un montant de 21 milliards d'euros. Mais celui-ci, qui est payé de façon différée un an après, coûte également 21 milliards d'euros. Le coût total de cette mesure est donc de 42 milliards d'euros en 2019, soit presque 2 % du PIB¹⁵ ! Le comité de suivi du CICE avait pourtant dénoncé une mesure qui n'a créé que 100 000 emplois en quatre ans. Le total des autres mesures (baisse du taux d'imposition des bénéfices, prélèvement forfaitaire unique, suppression de l'ISF) se traduit par des transferts de 6,6 milliards (dont 3,2 pour l'ISF). Au total, les exemptions d'impôts et diminutions de charges pour les entreprises et les plus riches atteignent le montant record de 76,4 milliards d'euros, soit 80 % des profits du CAC 40. Cette somme représente l'équivalent de dividendes versés aux actionnaires et près de deux fois le montant des investissements.

9. Éric Verhaeghe, *op. cit.*, p. 110.

10. Éric Verhaeghe, *ibid.*

11. Par exemple, la suppression de l'ISF répond à la motivation, principale pour un banquier, d'attirer les investisseurs étrangers en faisant apparaître la France comme un pays favorisant la richesse. Philippe Manière, « ISF : pourquoi Macron a raison de s'en débarrasser », *Challenges*, 20 octobre 2017, www.challenges.fr/la-republique-en-marche/isf-pourquoi-macron-a-raison-de-s-en-debarrasser_507595

12. « Les exonérations de cotisations ont continué de progresser en 2016 », *Le Monde*, 29 décembre 2017, www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/12/29/les-exonerations-de-cotisations-ont-continue-de-progresser-en-2016_5235460_1656968.html

13. Voir par exemple Marc Vignaud, « Ces très chères et inefficaces baisses de charges patronales », *Le Point*, 15 janvier 2019, www.lepoint.fr/economie/les-baisses-de-charges-patronales-de-hollande-sont-elles-inefficaces-15-01-2019-2286061_28.php

14. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

15. Voir *La Tribune*, 22 septembre 2018, www.latribune.fr/economie/france/la-difficile-transformation-du-cice-en-baisse-de-charges-791332.html

Ce montant est égal à celui du déficit budgétaire de la France (76,1 milliards). Cela signifie qu'en l'absence de ces transferts, les finances publiques seraient équilibrées.

À cela s'ajoute la faiblesse de la lutte contre l'évasion fiscale, qui coûte 60 à 80 milliards par an¹⁶. Malgré les campagnes qui soulignent que « les capitaux placés dans les paradis fiscaux sont autant de ressources qui manquent aux budgets des États pour construire des écoles, des logements, des hôpitaux, routes, etc., avec pour conséquence un délitement des solidarités et l'accroissement des inégalités¹⁷ », Emmanuel Macron, estimait en 2018 « qu'il ne faut pas braquer les investisseurs en menant une traque trop grande contre l'optimisation fiscale. L'État se retrouverait engagé dans des procédures qui dureraient dix ans, il aurait face à lui des avocats chevronnés ».

Par ailleurs, la fraude sociale aux cotisations employeurs représente 20 à 25 milliards, selon la Cour des comptes¹⁸. Son développement est lié en particulier à la multiplication des travailleurs détachés, au développement du travail sur Internet et à l'insuffisance des moyens de contrôle. Seules 10 % des sommes font l'objet d'un redressement.

Au total, les aides aux entreprises, les dégrèvements, le laisser-faire en matière d'évasion fiscale et de fraude sociale représentent un total de 156 milliards d'euros, soit plus de deux fois le déficit budgétaire et 7 % du PIB. L'argent public ne manque pas, et jamais les subventions publiques n'ont été aussi fortes, mais elles ne vont pas aux mêmes bénéficiaires qu'auparavant.

16. « Les chiffres astronomiques de l'évasion fiscale », *Le Figaro*, 7 novembre 2017, www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/11/07/20002-20171107ARTFIG00163-les-chiffres-astronomiques-de-l-evasion-fiscale.php

17. Oxfam, « Mettons fin au scandale des paradis fiscaux », 2018, <https://actions.oxfam.org/france/mettons-fin-au-scandale-des-paradis-fiscaux/petition>

18. Cour des comptes, « La lutte contre la fraude aux cotisations sociales, une politique à relancer », *Rapport public annuel 2018*, février 2018, www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/09-lutte-contre-fraude-aux-cotisations-sociales-Tome-2.pdf

Résultat : une explosion des profits et des dividendes

Les entreprises du CAC 40 ont réalisé 93 milliards de profits en 2017, soit une hausse de 24 % par rapport à 2016¹⁹. Les très grandes entreprises retrouvent ainsi les volumes de profits enregistrés en 2006-2007, juste avant la crise financière, avec la même euphorie. Malgré ces résultats record, le gouvernement a multiplié depuis 2017 les transferts financiers à leur profit, répétant que ces sommes seraient nécessaires pour restaurer la compétitivité des entreprises. Mais cet argument ne tient pas, car depuis 2009 plus des deux tiers des bénéfices ont été reversés aux actionnaires sous forme de dividendes, moins d'un tiers (27 %) a été réinvesti²⁰. Au second semestre 2017, le montant des dividendes versés aux actionnaires s'est élevé à 51 milliards, soit une hausse de 23,6 % par rapport à l'année précédente, alors qu'au niveau mondial les dividendes ont progressé de 13 %²¹.

Ainsi, alors que la dénonciation de l'inefficacité de l'État fait partie du discours des milieux patronaux, le niveau record des profits dégagés par les grandes entreprises s'explique en grande partie par les aides et les dégrèvements qui leur sont accordés. Elle dépend aussi très largement des commandes publiques et de la garantie de fait accordée par l'État à des entreprises *too big to fail*²². Cette garantie a joué à plein pour renflouer les banques après la crise financière de 2008. Alors que cette crise aurait dû se traduire par un rééquilibrage et la mise en place de règles plus strictes, Nicolas Sarkozy a décidé au contraire de les refinancer sans contrepartie, renforçant ainsi la libéralisation : le transfert aux États des énormes dettes contractées par les banques a permis d'imposer le recul de

19. Denis Cosnard, « 93,4 milliards d'euros de profits pour le CAC 40 en 2017 », *Le Monde*, 8 mars 2018, www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/08/93-4-milliards-d-euros-de-profits-pour-le-cac-40-en-2017_5267523_3234.html

20. Oxfam international, « CAC 40, des profits sans partage, comment les grandes entreprises françaises alimentent la spirale des inégalités », Site d'Oxfam, 2018, <https://fr.slideshare.net/ParmenideInnovation/rapport-oxfam-sur-les-dividendes-du-cac-40-2018>

21. Voir *La Tribune* du 22 septembre 2018, www.latribune.fr/economie/france/la-difficile-transformation-du-cice-en-baisse-de-charges-791332.html

22. Expression désignant les entreprises ou les banques « trop grosses pour tomber », car leur chute entraînerait celle de tout le système économique et financier par contagion. On dit qu'elles sont « porteuses d'un risque systémique ».

l'action publique et d'accélérer la privatisation des services publics. Le contribuable, c'est-à-dire chacun d'entre nous, paye encore les erreurs des banques. Nous sommes devenus l'assureur en dernier ressort des entreprises privées. Cela autorise les dirigeants de ces entreprises à prendre des risques inconsidérés, à spéculer à nouveau sur les marchés boursiers, sans se soucier des désastres écologiques, et à multiplier les erreurs qui préparent la prochaine crise financière.

La destruction de l'État social, opération symbolique et politique plus que financière

Ces sommes doivent être comparées aux restrictions budgétaires opérées en matière de services publics et d'action sociale. On citera quelques opérations significatives réalisées en 2017-2018 : la réduction de 11 % des crédits politique de la ville en août 2017 a fait économiser à l'État 46,5 millions d'euros, qui contribuaient au financement de 435 contrats de ville, couvrant 1 514 quartiers parmi les plus pauvres de France où habitent 5,5 millions de personnes. La réduction des APL a fait récupérer au budget de l'État 1,5 milliard d'euros en 2018, au détriment de 6,5 millions de bénéficiaires les plus pauvres. À l'échelle des aides accordées aux entreprises, ces sacrifices exigés des pauvres, des classes moyennes et de l'ensemble des citoyens ne représentent que quelques pour cent des facilités faites aux entreprises. Elles apparaissent comme de petits profits, « des économies de bouts de chandelle sur le dos des pauvres²³ ». Mais elles se traduisent inévitablement par une baisse de la qualité des services, permettant de dire qu'ils fonctionnent mal et qu'il faut les remplacer par des opérateurs privés. L'Observatoire des inégalités souligne les risques d'une santé à deux vitesses, les effets du mal-logement, les difficultés des femmes de milieux populaires et des familles monoparentales, les inégalités dans l'accès à l'éducation, à la justice et aux droits, les différences déjà sensibles

23. Olivier Bargain, « Aides sociales : "Notre système n'est pas si désastreux" », *Le Monde*, 16 juin 2018, www.lemonde.fr/idees/article/2018/06/16/aides-sociales-plutot-que-d-economiser-des-bouts-de-chandelle-sur-les-plus-pauvres-le-gouvernement-ferait-bien-de-mettre-a-plat-les-donnees-du-probleme_5316273_3232.html

d'espérance de vie du fait des conditions de vie²⁴. Ces politiques créent des millions de laissés-pour-compte, seule une partie de la population ayant les moyens de payer au prix fort les services dont elle a besoin. Leur objectif est d'abord de transformer la société en détruisant toutes les constructions de l'État social, même les moins coûteuses, pour subordonner l'ensemble à des logiques de marché, même si cela coûte plus cher. Aucune de ces mesures n'a fait l'objet d'une évaluation réelle. En effet, le plus souvent, l'économie apparente réalisée sur les crédits budgétaires par la direction du Trésor est plus que compensée par des dépenses sociales, de chômage ou de sécurité. Par exemple, la suppression d'un contrat aidé « rapporte » 7 000 euros au budget de l'État, mais coûte 15 000 euros d'allocations chômage et 4 000 euros d'absence de cotisations sociales²⁵. La rigueur n'est donc pas une nécessité mais un choix délibéré, politique et idéologique, d'aller vers le tout marché, supposé être auto-régulateur. Les « sacrifices » exigés ont pour une part un aspect quasi religieux, « sacrificiel », permettant aux élites de satisfaire à leurs obligations vis-à-vis d'une véritable religion des marchés.

Conséquence : une montée des inégalités favorable à la philanthropie

Ces transferts massifs ont pour effet d'accentuer fortement l'enrichissement des plus aisés depuis la fin des Trente Glorieuses. Entre 1950 et 1983, les revenus progressaient de près de 4 % par an pour l'immense majorité de la population, et les plus hauts revenus devaient se contenter d'une croissance d'à peine 1 % par an²⁶. Depuis 1983, les écarts se sont fortement accrus. En 2015, le 1 % les plus riches (256 000 familles) ont un revenu annuel de 192 200 euros par an, et le 0,1 % les très riches (25 600 familles) 473 000 euros par an²⁷. Ces familles sont aussi les plus riches

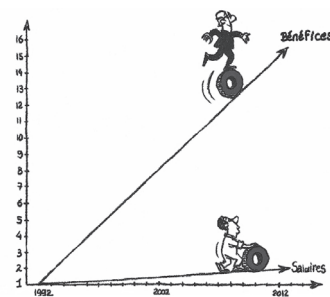
24. Observatoire des inégalités, *Les 10 dossiers clés du quinquennat*, 6 juin 2017, www.inegalites.fr/Inegalites-les-10-dossiers-cles-du-quinquennat

25. Collectif des associations citoyennes, *Les effets désastreux de la baisse des contrats aidés*, 2018, www.associations-citoyennes.net/?p=12054#more-12054

26. Thomas Piketty, « De l'inégalité en France », *Blog Le Monde*, 18 avril 2017, <http://piketty.blog.lemonde.fr/2017/04/18/de-linegalite-en-france>

27. Étude annuelle de l'Insee, *Revenus et patrimoine des ménages en 2015*, juin 2018, www.insee.fr/fr/statistiques/2017614

en patrimoine. Alors que le patrimoine moyen par adulte était multiplié par deux (du fait de la hausse de l'immobilier), le patrimoine du 1 % les plus fortunés s'est multiplié par trois, et celui du 0,1 % les plus fortunés (constitué essentiellement d'actions et autres valeurs mobilières) par cinq²⁹. Les plus hauts patrimoines, financiers, progressent encore plus vite que les patrimoines immobiliers³⁰. Quand on sait que la philanthropie se développe avec les inégalités, cette accumulation de richesses entre quelques mains constitue un véritable appel d'air pour un nouveau développement de la philanthropie.



L'option philanthropique joue un rôle essentiel dans cette politique

Les gouvernements estiment que c'est aux entreprises et à la philanthropie de combler le vide qu'ils ont eux-mêmes créé par la remise en cause du rôle des collectivités, des services publics et des associations. Alors que « nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes », les néolibéraux tirent argument de cette situation pour affirmer que l'action publique est par nature inefficace et que la générosité des riches peut la remplacer. Pour aller dans ce sens, ils multiplient les appels incitant les entreprises et les plus riches à faire preuve de responsabilité, sur une base volontaire, en développant le mécénat et la philanthropie. La philanthropie joue un rôle essentiel dans ce grand récit. Elle constitue en effet une réponse partielle au « risque d'images » que suscite le cynisme d'une telle

politique. Cependant, en France, même les plus riches estiment que c'est à la puissance publique d'assurer la solidarité ordinaire à moindre coût. Une petite anecdote significative le montre. Afin de remplacer leur bateau de sauvetage, les bénévoles de la Société nationale de sauvetage en mer de Saint-Tropez ont lancé en juin 2018 un appel aux dons à hauteur de 200 000 euros auprès des propriétaires de yachts du port, dont beaucoup sont détenteurs de grandes fortunes. Un seul propriétaire, loin d'être le plus aisé, a accepté de donner 10 000 euros. Les autres ont dit que cela ne les concernait pas, alors que plusieurs d'entre eux avaient été secourus en 2017³¹. Tout un état d'esprit...

En revanche, lorsqu'il s'agit de faire un coup médiatique pour soigner son image, l'argent privé coule à flots. Lors de l'incendie de la toiture de Notre-Dame de Paris, le choc des images a provoqué une immense émotion médiatique. Le soir même, François Pinault a annoncé un don de 100 millions d'euros. Une demi-heure plus tard, son concurrent Bernard Arnault a surenchéri en annonçant un don de 200 millions d'euros, et la famille Bettencourt, un peu plus tard encore, a promis 100 millions d'euros, L'Oréal et Total encore 100 millions d'euros chacun et 10 à 20 millions pour les familles Decaux, Bouygues, Ladreit de Lacharrière et les entreprises BNP Paribas, Axa, Société Générale, Sanofi, BPCE... Sur 847 millions d'euros recueillis, les dons du public n'ont compté que pour 26 millions d'euros. Tous ces dons ont été répercutés à l'infini par les médias, qui ont vanté « une générosité prodigieuse, du jamais vu³²... ». Ainsi, en 48 heures, quelques grandes entreprises ont sorti de leur poche l'équivalent des deux tiers des sommes distribuées annuellement par toutes les fondations en France.

Pour avoir une vue d'ensemble, nous proposons aux lecteurs de faire un état des lieux de l'état de la philanthropie en France aujourd'hui, dans toute sa diversité.

28. Monique Pinçon-Charlot, Michel Pinçon, Étienne Lécroart, *Pourquoi les riches sont-ils de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ?*, La ville brûle, 2014.

29. Cela explique que la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) soit une très bonne opération pour les plus riches, alors que les fortunes moyennes restent davantage imposées. Jusqu'en 2016, l'impôt sur la fortune se traduisait par un prélèvement progressif de 0,7 à 1,5 % sur l'ensemble du patrimoine.

30. Thomas Piketty, « Suppression de l'ISF, une faute historique », *Blog Le Monde*, 10 octobre 2017, <http://piketty.blog.lemonde.fr/2017/10/10/isf-une-faute-historique/>

31. Diane Andrézy, « Saint-Tropez : les plus riches plaisanciers pas généreux avec les sauveteurs en mer », *Le Parisien*, 30 juillet 2018, www.leparisien.fr/societe/saint-tropez-les-plus-riches-plaisanciers-pas-generoux-avec-les-sauveteurs-en-mer-30-07-2018-7838340.php

32. *Paris Match* du 25 avril, numéro spécial, p. 44.

CHAPITRE 4. FONDATIONS ET MÉCÉNAT AUJOURD'HUI EN FRANCE

QUELQUES POINTS DE REPÈRE

*Les fondations en France, une place modeste,
concentrée sur l'action sociale*

D'après le Centre français des fondations¹, en 2017, on compte 2 364 fondations, 4 850 en y ajoutant les fonds de dotation². Ce nombre est en forte augmentation, car on ne comptait en 2001 que 1 100 fondations³. Si cet accroissement réjouit les promoteurs de la philanthropie, il reste modeste par rapport aux 130 000 fondations recensées en Europe. Il s'accompagne d'une concentration des plus grosses fondations, qui s'est accentuée depuis 2009. Aujourd'hui, 50 fondations (2,3 % du nombre total) détiennent 57,8 % des actifs. Parallèlement, si le nombre des petites fondations (moins de 1 million d'euros d'actifs) est passé de 588 en 2001 à 1 292 en 2013, elles ne représentent toutefois que 1,1 % des actifs. On assiste donc à une relative bipolarisation des fondations philanthropiques.

À elles toutes, les fondations françaises ont un budget annuel consolidé de 7,45 milliards d'euros et emploient 84 100 salariés. La plus grande partie de ce budget (environ 6 milliards) est consacrée

1. Centre français des fonds et fondations, *Les derniers chiffres sur les fonds et fondations en France*, 2018, www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/le-secteur/les-derniers-chiffres-sur-les-fonds-et-fondations-en-france

2. Dont 638 fondations d'utilité publique, 1 242 fondations abritées, 400 fondations d'entreprise, 84 fondations universitaires, 2 494 fonds de dotation.

3. Laurence de Nervaux (dir.), *Les fonds et fondations en France de 2001 à 2014*, Observatoire de la Fondation de France, 2015, www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/fonds_et_fondations_2001-2014.pdf

à l'activité propre des fondations, dont l'essentiel correspond à la gestion d'établissements dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'enseignement ou de la recherche. En revanche, l'activité des fondations d'entreprises est modeste : 300 millions d'euros au total, avec un budget moyen de 940 000 euros par fondation. Les fondations abritées représentent un volume équivalent d'activités (260 millions d'euros) avec un budget moyen de 215 000 euros. 1,5 milliard est principalement reversé par les fondations distributives sous forme d'aides, de subventions, de bourses et de prix⁴. À noter que 13 % de ce montant (180 millions d'euros) sont consacrés aux frais d'expertise, d'instruction des dossiers, de suivi et d'évaluation. Cette activité redistributrice des fondations ne représente pour les associations qu'une source marginale de financement. En effet, une part importante est consacrée à des œuvres religieuses, des universités ou des actions culturelles de prestige. L'environnement, la solidarité internationale, les actions à dimension citoyenne représentent chacune moins de 2 % du total des dépenses⁵.

Quelques éléments de vocabulaire⁶

Une fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif⁷. Grâce au patrimoine qu'elles gèrent, les fondations peuvent organiser des services (fondations opératrices) ou financer des projets associatifs, des prix, des bourses, des résidences d'artistes, des baux, etc. (fondations distributrices).

Les fondations peuvent être pérennes ou à durée limitée. L'action d'une fondation a longtemps reposé sur un capital pérenne, dont les revenus étaient utilisés chaque année. Cela n'est plus obligatoire en France depuis 1990. Certaines fondations

peuvent être conçues comme des projets à durée limitée, agissant avec un capital dit consommable (consommable). La fondation disparaît quand le capital est épuisé.

Les fondations de flux n'ont pas de capital de départ et reçoivent chaque année des flux financiers apportés par les donateurs. De plus en plus de fondations se créent sous cette forme (près de la moitié des fondations les plus récentes).

En France, la loi distingue quatre principaux types de fondations, et a défini plus récemment des fonds de dotation, qui ne sont pas des fondations mais s'en rapprochent :

- Les fondations reconnues d'utilité publique sont créées par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État. Un commissaire du gouvernement veille au respect de l'utilité publique. Autonomes, elles fondent leur longévité sur leur richesse, avec parfois un important patrimoine immobilier. À noter que l'État surveille encore étroitement ces fondations : le commissaire du gouvernement siège ès qualités dans les conseils d'administration des fondations reconnues d'utilité publique.

- Les fondations abritées, ou sous égide n'ont pas de personnalité morale autonome. Elles confient des biens, droits ou ressources à une fondation abritante reconnue d'utilité publique (notamment la Fondation de France, qui abrite à elle seule 800 fondations sous égide), qui se porte garante du fonctionnement, pour réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif.

- Les fondations d'entreprise sont obligatoirement des fondations de flux, à durée limitée. L'engagement minimum est de 150 000 euros par entreprise. Elles peuvent porter le nom de la société, mais ne peuvent pas faire appel à la générosité extérieure. Chaque année, l'entreprise apporte des ressources, dont 60 % peuvent être déduites de son impôt, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires. À noter que les fondations au nom d'une riche dynastie familiale sont le plus souvent reconnues d'utilité publique et non des fondations d'entreprise.

- Différents types de fondations spécialisées ont été créées depuis 2003 dans les domaines de la recherche scientifique, notamment médicale, de l'enseignement supérieur ou de la santé. Depuis 2014, il existe des fondations hospitalières, encore peu développées. Elles sont destinées à « accélérer la collecte de fonds privés » au profit de la recherche, de l'enseignement ou de la santé, c'est-à-dire à multiplier les partenariats entre le public et le privé. Ce sont des fondations reconnues d'utilité publique dotées de règles particulières, dont la durée peut être ajustée par exemple à celle d'un programme de recherche⁸.

4. Cette redistribution est assurée à hauteur de 550 millions d'euros par les fondations d'utilité publique, 570 par les fondations opératrices, 250 par les fondations abritées, 170 par les fondations d'entreprise et 20 millions par les fondations universitaires.

5. Laurence de Nervaux (dir.), *op. cit.*

6. Laurence de Nervaux (dir.), *ibid.*

7. Article 18 de la loi du 23 janvier 1987, www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069014

8. Laurence de Nervaux (dir.), *op. cit.*

– Les fonds de dotation, créés en 2008, ont un statut beaucoup plus léger. Ils n'ont pas droit à l'appellation de *fondation*, mais peuvent recevoir des dons et legs et faire appel à la générosité publique après autorisation préfectorale.

Ce qui distingue une fondation d'une association et d'une entreprise

Sur le plan juridique, une association est un regroupement de personnes partageant un projet et un principe démocratique (assemblée générale souveraine, une personne-une voix). La fondation quant à elle repose sur la décision d'une personne ou d'une institution, disposant de revenus, de droits ou d'un capital, de les affecter à une cause d'intérêt général à travers l'action organisée d'une personne morale qu'elle contrôle, reconnue par la loi, bénéficiant d'avantages fiscaux. Le pouvoir collégial (conseil d'administration, comité exécutif, comité d'experts) est librement organisé par les fondateurs. La fondation relève du droit de propriété, dont elle est une extension, et non de la démocratie. Une société commerciale a pour objet de faire du profit en produisant des biens et des services pour les besoins d'un marché et doit s'y tenir. Le pouvoir appartient aux détenteurs du capital. Son but est de faire du profit et non de contribuer à l'intérêt général.

Sur le plan culturel, les associations sont issues de la conquête populaire du droit de s'associer, qui est un droit fondamental. Elles sont une des composantes de la vie démocratique. En France, leur important développement a permis aux citoyens de multiplier les initiatives par affinités sur tous les fronts de l'action collective, de tisser du lien social et de développer des coopérations. De son côté, la philanthropie procède du pouvoir des plus riches d'agir comme ils l'entendent au service de leur conception du bien commun, grâce au pouvoir d'agir que leur donne la propriété de leur argent.

UNE FISCALITÉ TRÈS FAVORABLE

Les fondations et les associations bénéficient en France d'une fiscalité très favorable, dont les dispositions ont été renforcées depuis le début des années 2000.

Fiscalité des dons

Les foyers français peuvent déduire de leur impôt sur le revenu 66 % du montant des dons effectués auprès d'associations ou de fondations, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable. Les dons sont également déductibles de l'impôt de solidarité sur la fortune, aujourd'hui l'impôt sur la fortune immobilière, à hauteur de 75 % de leur montant, dans la limite de 50 000 euros chaque année. Ces dispositions font de la France l'un des pays les plus favorables aux dons du public. À travers la défiscalisation des dons, les gouvernements successifs ont donné aux personnes privées le pouvoir de disposer d'une partie de l'argent public en fonction de leurs propres choix et non en fonction de ceux définis par une voie démocratique.

Fiscalité des fondations

Les fondations d'utilité publique et les fondations abritées ne sont pas soumises à la TVA ni à l'impôt sur les sociétés, notamment pour les revenus de leur patrimoine. De même, les fondations de coopération scientifique ne payent pas d'impôt sur les sociétés pour les revenus de la valorisation de la recherche, la commercialisation des licences, des brevets et des expertises. Ces dispositions ne suffisent pas à entraîner massivement les personnes fortunées dans la voie de la philanthropie. Mais elles permettent de faire de l'optimisation fiscale en toute légalité. Alors que les droits de succession s'élèvent jusqu'à 40 % pour les transmissions en ligne directe et 45 % entre frères et sœurs, la création d'une fondation permet d'échapper aux droits de succession et à la taxation des plus-values tout en gardant la maîtrise des biens mobiliers ou immobiliers pour des usages que l'on contrôle, à condition qu'ils apparaissent comme étant d'intérêt général. Ces dispositions donnent également la possibilité à des instances publiques de constituer des partenariats public-privé, et aux entreprises de bénéficier d'exonérations fiscales pour des actions qu'elles auraient parfois menées de toute façon.

De l'ISF à l'impôt sur la fortune immobilière, une chute spectaculaire, mais au détriment d'un petit nombre de fondations et d'ONG

En 2016, un peu plus de 350 000 foyers ont établi une déclaration au titre de l'ISF. Parmi ceux-ci, 49 000 ont déclaré des dons pour un montant total de 246 millions d'euros (montant moyen de

5 500 euros). Cela représente une faible fraction de leur patrimoine : environ 0,02 %. Au-delà des 10 millions d'euros de patrimoine, la proportion de donateurs diminue du fait du plafonnement des dons, ce qui semble indiquer que l'incitation fiscale joue un rôle dans la concrétisation de la générosité des plus riches. Ces ordres de grandeur montrent aussi que l'ISF est un impôt peu efficace pour la redistribution des patrimoines, compte tenu des taux et des nombreuses exonérations obtenues au fil du temps par les classes privilégiées. La véritable redistribution supposerait, comme le préconise Thomas Piketty, une augmentation massive de la taxation du patrimoine, notamment au moment des successions. La suppression de l'ISF à compter du 1^{er} janvier 2018 a eu des effets importants sur le volume des dons effectués à ce titre, avec une diminution de recettes de l'ordre de 50 %. Cela constitue un autre indice de la sensibilité des donateurs à la déduction fiscale. La diminution est donc de l'ordre de 130 millions d'euros. Ces pertes sont concentrées sur un petit nombre de fondations et de grosses ONG (quelques dizaines) mais se sont fortement exprimées, comme si « les associations » avaient massivement vu fondre leurs ressources. Le problème risque d'être d'une tout autre ampleur avec la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, qui concerne un beaucoup plus grand nombre de fondations et d'associations.

Les legs et donations en forte hausse depuis dix ans

Les legs au profit d'une fondation sont comme on l'a dit exonérés à 100 % de droits de succession et de taxation des plus-values immobilières. Il en est de même des donations (don de son vivant). Les legs représentent de ce fait une source de revenus importants pour la Fondation de France, pour plusieurs grandes ONG, pour des associations telles que les Apprentis d'Auteuil et le Secours Catholique, ou encore pour l'Église catholique elle-même⁹. Leur montant est évalué à environ 1 milliard d'euros par an. Dans d'autres pays européens, le montant des legs aux fondations fournit une ressource

beaucoup plus importante, comme en Allemagne (5 milliards d'euros) ou en Grande-Bretagne (2,5 milliards d'euros). Cela est à mettre en relation avec le régime fiscal des legs en France : seules les fondations et une minorité d'associations ou d'organismes publics sont habilitées à les recevoir. Mais surtout, en France, le donateur ne dispose librement que de la moitié de ses biens s'il a un enfant, du tiers s'il en a deux et du quart s'il en a trois ou plus. Le droit successoral, en protégeant les héritiers, décourage les legs et perpétue les inégalités.

Une conception élastique de l'intérêt général

Nombre de fondations souhaitent voir reconnue leur capacité à définir l'intérêt général. Elles considèrent que « l'État n'a plus le monopole de l'intérêt général », certains estimant que « la puissance publique n'est plus capable de prendre seule en charge l'urgence sociale¹⁰ ». Bien évidemment, les fondations, comme les associations et tous les citoyens peuvent contribuer à l'intérêt général par leurs actions, leur capacité à discerner les problèmes de terrain et leur expertise d'usage. L'État n'a pas le monopole de la perception des enjeux et de l'action citoyenne. Mais cette affirmation pose une double question : qui est légitime pour définir l'intérêt général, et quel intérêt général ?

C'est l'administration de l'État qui est garante du caractère d'intérêt général des actions menées par des fondations ou des associations. Cependant, dans la pratique, comme le reconnaît l'inspection des finances¹¹, « le suivi du secteur des fondations par la puissance publique est insuffisant et fragmenté, en dépit de pouvoirs étendus. Il est partagé entre le ministère de l'Intérieur et les préfetures de départements, sans que les informations recueillies dans ce cadre soient consolidées pour donner une vision d'ensemble du secteur.

9. Daniel Bruneau (dir.), *Panorama national des générosités*, Fondation de France et CerPhi avec le Centre français des fondations, France générosités, le Don en Confiance, AFF, IDAF, 2018, p. 6, www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/observatoire_panorama_generosites.pdf

10. Voir par exemple Jean-Paul Bailly, « Panorama des fondations créées par des entreprises mécènes, de la pratique à l'idéal », *Mécénova*, 2016, www.mecenova.org/linteret-general-de-la-pratique-a-lideal

11. Alexandre Jevakhoff et David Cavaillolès, *Le rôle économique des fondations*, Rapport de l'Inspection générale des finances, 2017, www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2017/2017-M-008.pdf

Le Conseil d'État, la Cour des comptes, les services fiscaux et les différents ministères exercent un contrôle des fondations, mais chacun selon son analyse propre et sans approche globale. Dans la réalité, la puissance publique sanctionne très rarement l'objet social des fondations, alors que certaines poursuivent des buts qui sont de fait au service d'intérêts particuliers, parfois à fort contenu marketing. Dans la conception anglo-saxonne, cela n'est pas grave parce qu'à travers son intérêt particulier, la fondation contribue à l'intérêt général. Dans la conception française, cela pose question dès lors que cette reconnaissance entraîne des dispositions fiscales très avantageuses, car cela revient à permettre une libre disposition d'argent public au service d'intérêts particuliers.

DIVERSITÉ DES CAUSES ET DES MOTIVATIONS

Les fondations en France remplissent des fonctions très différentes. On donnera ici un aperçu de cette diversité à travers quelques exemples, en évoquant les objectifs poursuivis et pas seulement les catégories juridiques.

Des fondations gestionnaires (notamment santé, action sociale, enseignement, recherche)

Plus de 60 % du volume d'activité des fondations représentent des activités de santé, d'action sociale, d'insertion, et des lieux de résidence pour personnes âgées, en difficulté ou en situation de handicap. Il s'agit le plus souvent d'établissements, créés parfois de longue date, avec une finalité caritative. Par exemple, la Société philanthropique de Paris, première fondation créée en France en 1780, existe encore aujourd'hui. Elle gère 22 établissements et emploie 1 000 salariés. Son budget de 67 millions d'euros est assuré aux trois quarts par des crédits publics. Fait remarquable, elle dit rester « inspirée par les idées progressistes du siècle des Lumières », se définissant comme « une société laïque ouverte à tous les courants de pensée sans distinction d'opinions et de croyances, avec la volonté de rendre toute sa dignité à la personne que l'existence a maltraitée. Pour cela, elle est fidèle à l'idéal de générosité et de

partage qui animait les fondateurs¹² ». Ces fondations font un travail très analogue à celui des associations gestionnaires du même secteur. Elles sont financées à hauteur de 73 % de leur budget par des financements publics (prestations ou subventions), correspondant à la prise en charge publique des personnes accueillies dans des établissements. Les frais de gestion, d'exploitation et de personnel représentent 80 % de leurs dépenses, et elles connaissent les mêmes difficultés de budget et de concurrence du secteur privé que les autres établissements. Loin d'être autonomes et de pouvoir agir librement, elles sont soumises aux mêmes pressions managériales et au *cost killing* des agences régionales de santé (voir chapitre 8).

La recherche médicale tend à s'organiser sous forme de fondations universitaires et de fondations partenariales ou de coopération scientifique qui dépendent largement des contributions de laboratoires pharmaceutiques et des subventions de l'État. Elles représentent 12 % de l'activité totale des fondations (800 millions d'euros). Le passage au statut de fondation a pour effet, comme dans d'autres pays européens, de soumettre la recherche publique aux priorités des entreprises privées cofondatrices et d'accélérer le passage à une logique privée et financière, en délaissant des recherches moins rentables porteuses d'intérêt général. La France fait aujourd'hui partie des pays dans lesquels la recherche médicale est très largement soutenue par une « philanthropie » privée fortement liée aux intérêts des entreprises partenaires. L'Institut Pasteur, qui a un statut de fondation à but non lucratif, représente à lui seul le quart de ce total, avec 215 millions d'euros de budget, dont un tiers de contrats industriels, 2 600 salariés, un incubateur de start-up, la gestion de 100 000 donateurs par an... *L'Express* se félicite de voir que « l'Institut Pasteur fonctionne comme une entreprise¹³ ». Cette activité est-elle de nature philanthropique ? On en doute, malgré sa belle image.

12. Voir le site de la Société philanthropique <https://societe-philanthropique.fr/#>

13. William Coop, « Santé : l'Institut Pasteur fonctionne comme une entreprise ! », *L'Express*, 27 mars 2007, http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscale/budget-financement/sante-l-institut-pasteur-fonctionne-comme-une-entreprise_1520882.html

Des fondations désintéressées au service d'une « cause »

De très nombreuses fondations désintéressées se sont créées autour d'une cause, et travaillent « pour l'amour de l'humanité » à des objectifs de transformation sociale, de solidarité, de transition écologique, de défense des droits, d'éducation, d'appui aux plus démunis, etc. Quelques exemples : la Fondation Agir sa vie¹⁴ accompagne des projets qui viennent en aide aux jeunes et aux adultes en difficulté, afin que chacun devienne acteur de sa propre vie, pour soi et pour sa communauté familiale, locale, professionnelle. Elle accorde des subventions « coup de pouce » pour le lancement de projets, en France, au Nicaragua ou au Bénin. Le Ch'ti Fonds, créé par Dany Boon grâce au succès remporté par le film *Bienvenue chez les Ch'tis*, finance dans le Nord et le Pas-de-Calais des projets à caractère social, médico-social, humanitaire, culturel, de protection et de mise en valeur de l'environnement. La plupart sont de petite taille, même si on trouve également quelques fondations plus importantes qui relèvent de la même logique. Ces fondations n'ont pas d'activité internationale comparable à celle des grandes fondations américaines, elles ne font pas de lobbying, ne cherchent pas à exercer une influence politique. Elles mènent de nombreuses actions qui contribuent à la construction d'un monde à finalité humaine, même si elles ne représentent qu'un pourcentage très limité du volume total de l'action philanthropique.

On retrouve la même diversité d'objectifs que dans le monde associatif : à côté d'objectifs de solidarité, de transition écologique, de défense des droits, d'éducation, d'appui aux plus démunis, on trouve aussi des fondations consacrées à la lutte contre le droit à l'avortement (Fondation Jérôme Lejeune), ou dédiées à la cause animale, etc. Certaines sont liées à des courants fondamentalistes ou évangélistes. Beaucoup sont liées à l'initiative personnelle d'un héritier, d'une personne riche ou d'un entrepreneur, qui crée une fondation après un héritage, à la réalisation inopinée de stock-options, au succès d'une entreprise, au sentiment d'urgence face à un état du monde ou de la société.

14. Fondation Agir sa vie, <http://agirsavie.free.fr/accueil.shtml>

Des fondations de territoire, « multi-causes », outils potentiels d'une démocratie de proximité

Comme on l'a vu, le courant des *Community foundations*, ou fondations communautaires, est très développé aux États-Unis et au Canada. Ce sont des fondations multi-causes à l'échelle d'un territoire ou d'une communauté humaine, faisant appel à une multiplicité de donateurs. Les décisions sont le plus souvent prises démocratiquement à l'échelle du territoire et les dirigeants sont régulièrement renouvelés. Ce mouvement se développe aujourd'hui en Europe. On en compte 119 en Belgique, mais moins d'une dizaine en France¹⁵. Parmi elles, la plus ancienne est la Fondation de Lille, créée à l'initiative de Pierre Mauroy. Elle a pour objet d'initier et de soutenir des initiatives de solidarité mises en œuvre par les associations, les entreprises ou les collectivités locales de la région, collecter et mutualiser des fonds financiers privés et publics au profit des personnes défavorisées. D'inspiration assez proche, Passions Alsace a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général portés par des associations alsaciennes, quel que soit leur objet. Le faible développement des fondations de territoire est certainement lié à l'importance des démarches de développement local participatives au cours des quarante dernières années, sollicitant la participation des habitants pour répondre aux enjeux du territoire. Les fondations de territoire constituent cependant un outil qui peut accompagner de telles démarches. Par exemple, un projet en cours d'élaboration au Pays basque se situe dans la mouvance de Bizi!, l'organisation à l'origine d'Alternatiba, avec un objectif de construction par les habitants eux-mêmes d'une alternative écologique, culturelle et altermondialiste à la hauteur des enjeux.

Des fondations au service d'une autre institution

Un certain nombre de fondations trouvent leur raison d'être en tant qu'outils au service d'une autre institution. Certaines ne sont que le prolongement d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur ou de grandes structures culturelles, comme

15. « Atlas des fondations communautaires en Europe », www.communityfoundations.eu/community-foundations-in-europe/atlas.html

la Fondation HEC (HEC elle-même étant une association) ou la Fondation de l'École normale supérieure. D'autres sont des organismes parapublics, comme la Fondation d'Aguesseau qui gère les œuvres sociales des personnels du ministère de la Justice, ou l'IAU-RIF (Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Région Île-de-France), qui est de fait un service de la Région. On trouve également des fondations parapolitiques, comme les Fondations Jean-Jaurès, Charles-de-Gaulle, Res Publica, ou parareligieuses (fondations du protestantisme, du judaïsme français, Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique, etc.). Enfin, la plupart des grandes associations collectrices de fonds ont suscité au cours des dernières années la création d'une fondation « partenaire » afin de pouvoir mener des activités complémentaires aux leurs, développer un secteur recherche, collecter des dons et des legs pour ces actions. Par exemple, la Fondation Terre Solidaire a été créée en 2016 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer, au-delà de l'action contre la faim dans les pays pauvres, à une action plus globale afin de susciter une transition écologique, sociale et solidaire, en accompagnant des alternatives, y compris en France, et en soutenant des recherches-actions. Au total, soixante fondations auraient été créées par de grandes associations de 2010 à 2014, qui représentent 18 % des créateurs de fondations en France.

Les fonds de dotation, vers « des associations délivrées de la contrainte démocratique » ?

Les fonds de dotation, établis en 2008, sont en quelque sorte des fondations simplifiées, qui peuvent recevoir des dons et legs et sont créés comme des associations par une simple déclaration à la préfecture, avec une dotation minimum de 15 000 euros. Ils sont contrôlés *a posteriori* de façon assez formelle. *La Tribune* décrit le fonds de dotation comme « une véritable niche fiscale, qui fait de la France un paradis fiscal pour la philanthropie ». Il ajoute que « la gouvernance est librement organisée par les fondateurs, ce qui distingue le fonds de dotation tant de l'association, où les contraintes de démocratie (*sic*) sont élevées, que des fondations reconnues d'utilité

publique placées sous tutelle administrative (*re-sic*)¹⁶ ». Malgré ces avantages, beaucoup de fonds de dotation n'ont pas encore d'activité, et le volume de leurs activités est encore extrêmement limité. Mais il faut analyser le rôle potentiel des fonds de dotation sur une plus longue période. Selon *La Tribune* encore, « ils peuvent constituer des laboratoires d'innovation et de développement technologique pour les entreprises fondatrices, jouer un rôle de holding, voire d'instruments anti-OPA ». L'Inspection générale des finances propose d'étendre leur objet à la détention d'entreprise¹⁷ (voir chapitre 8). Par leur polyvalence, ils peuvent remplir une multitude de rôles dans l'avenir. Il peut donc s'agir, à terme, d'un projet potentiellement porteur de gestion plus souple de l'actionnariat ou encore d'un dépassement des associations, comme une sorte de ballon d'essai dont on ne sait pas encore s'il se développera vraiment.

LA PHILANTHROPIE DES ENTREPRISES ET LE MÉCÉNAT, DES ACTIONS PAS TOTALEMENT DÉSINTÉRESSÉES

La philanthropie d'entreprise et le mécénat sont présentés comme des activités généreuses au service du bien commun. Qu'en est-il exactement ? Dans la pratique, le mécénat et la philanthropie d'entreprise font le plus souvent partie de la stratégie de l'entreprise ou de ses dirigeants, qui en attendent des retombées indirectes.

Le mécénat d'entreprise, entre solidarité territoriale et optimisation

Depuis la fin des années 1970, le mécénat d'entreprise est réapparu, sous l'impulsion d'une association professionnelle, Admical¹⁸. Issu du paternalisme industriel du XIX^e siècle, il avait presque disparu au XX^e siècle. C'est un soutien financier ou matériel apporté par une entreprise ou un particulier à une action ou à une activité

16. Étienne Rocher, « Les fonds de dotation, un véritable paradis fiscal pour la philanthropie », *La Tribune*, 3 septembre 2014, www.latribune.fr/opinions/tribunes/20140903trib269929888/les-fonds-de-dotation-un-veritable-paradis-fiscal-pour-la-philanthropie.html

17. Alexandre Jevakhoff et David Cavaillolès, *op. cit.*, p. 35.

18. Voir la présentation d'Admical. <http://admical.org>

d'intérêt général. S'agit-il d'une activité philanthropique ? Pour ses actions de mécénat, l'entreprise cumule une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des dépenses, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires ou de 10 000 euros¹⁹, et des retours, essentiellement sous forme de retombées publicitaires et institutionnelles, à hauteur de 25 % de la dépense de l'entreprise²⁰. Dans ce cas, le coût résiduel ne représente plus pour l'entreprise que 15 % du coût total.

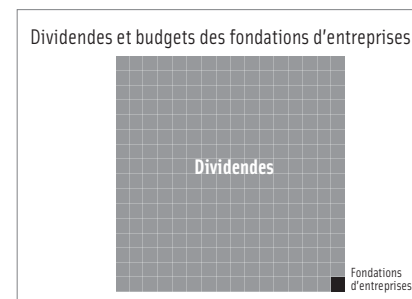
Certes, de nombreuses actions locales de mécénat répondent à des motivations de solidarité de la part d'entreprises implantées sur leur territoire, comme lorsque la commune d'Arreau (64) sollicite les entreprises locales pour restaurer une chapelle, ou lorsqu'une association sportive locale perçoit 15 000 euros par an d'une entreprise locale, qui inscrit son nom sur les panneaux du stade. Le mécénat peut également s'exprimer dans le cadre de démarches conjointes entre associations, entreprises et collectivités. Par exemple, la communauté de communes du Val de Drôme a mis en place un pôle Solidarités au sein duquel de nombreux projets mobilisent l'ensemble des acteurs du territoire (création d'une pépinière d'installation agricole fermière, réseaux de solidarité, vieillir au village, etc.)²¹. Cependant, le mécénat est rarement en totalité au service d'une cause qui ne rentrerait pas dans les objectifs propres de l'entreprise. « Il constitue un outil de marketing, en permettant de se faire connaître auprès de cibles qui ne sont pas habituelles²². » Le mécénat de compétences, qui consiste à mettre à disposition d'une association ou d'une collectivité les compétences de cadres de l'entreprise, présente la même ambiguïté. Il peut apporter à une association des compétences dont elle a besoin et permettre à des salariés de s'investir utilement au service d'un projet associatif²³. Mais

il est parfois devenu un outil de gestion des ressources humaines de cadres en fin de carrière que l'entreprise occupe en se faisant rembourser 60 % de leur salaire. Il peut aussi, comme la *venture philanthropy*, être le vecteur d'une soumission de l'association à une logique purement marchande au détriment du projet associatif.

Quelle est l'importance de mécénat ? Le nombre d'entreprises déclarant des opérations de mécénat à l'administration fiscale s'est fortement accru depuis 2010, passant de 28 000 à 68 900 en 2017. Le volume des dons a également augmenté, mais dans des proportions moindres, du fait de l'arrivée dans ce dispositif de nombreuses petites entreprises. Mais les entreprises de plus de 50 salariés représentent toujours les trois quarts du total. En 2015, les réductions d'impôt se sont élevées à 952 millions d'euros, soit environ 1,6 milliard de dépenses de mécénat²⁴. Ce montant demeure très faible au regard du chiffre d'affaires des entreprises concernées (5 210 milliards d'euros), soit 1,8 pour 1 000²⁵.

Les fondations d'entreprise : une très faible part des dividendes

Les fondations d'entreprise, de création relativement récente, sont peu développées, avec 280 millions d'euros pour 325 fondations d'entreprise et un budget moyen de 942 000 euros²⁶. À ce stade, on peut considérer qu'il s'agit d'une forme particulière de mécénat d'entreprise. Ces montants correspondent à une très faible part des dividendes versés aux actionnaires.



19. Le plafond de 10 000 euros a été introduit par la loi de finances pour 2019 afin de favoriser le mécénat des petites entreprises, qui atteignaient très rapidement la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

20. Admical. http://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/les-reperes-admical-n6_2018.pdf

21. Site du Val de Drôme, http://rtes.fr/IMG/pdf/Fiche_Valdedrome-2.pdf

22. Wikipédia, Article « Philanthropie », <https://fr.wikipedia.org/wiki/Philanthropie>

23. Mallory Lalanne, « Mécénat de compétences, de vrais leviers de motivation des salariés », *Chef d'entreprise*, 6 juin 2017, www.chefdentreprise.com/Thematique/rh-management-1026/Breves/mecenat-autre-moyen-fideliser-ses-salaries-317454.htm#M2PZDLB6BgkMSkf.97

24. Nous n'aborderons pas ici l'analyse du sponsoring, soutien d'une activité à des fins commerciales. Le marché du sponsoring au niveau mondial est estimé à 60 milliards de dollars en 2016. Le secteur sportif représente une part importante de ce marché.

25. Selon le baromètre d'Admical, le nombre et le pourcentage des entreprises mécènes seraient beaucoup plus élevés, à hauteur de 3,5 milliards d'euros et 11 % des entreprises. Mais ces chiffres ne font pas l'unanimité, car ils reposent sur une enquête menée auprès d'un échantillon restreint de 200 responsables du mécénat au sein des entreprises.

26. Laurence de Nervaux (dir.), *op. cit.*, p. 13-14.

Si l'on s'en tient à des fondations d'entreprise du CAC 40, le rapport varie le plus souvent de 1 ‰ à 4 ‰. Les dons de Total à Notre-Dame de Paris correspondent par exemple à dix ans de l'activité de sa fondation.

Fondation	Budget en 2013 En millions d'euros	Dividendes versés en 2016 En milliards d'euros	Budget en ‰ des dividendes
Fondation Total	10,7 millions	5,9 milliards	2 ‰
Fondation EDF	10 millions	1,5 milliard	6 ‰
Fondation BNP	27,9 millions	2,9 milliards	10 ‰
Fondation Airbus group	5,2 millions	1,8 milliard	3 ‰
Fondation L'Oréal	8 millions	2,2 milliards	4 ‰
Fondation Vinci	2,5 millions	1,6 milliard	1,5 ‰
Fondation Air France	2 millions	1 milliard	2 ‰

Source Youphil²⁷, Oxfam International pour les dividendes²⁸

Malgré la modicité de ces actions, celles-ci sont fortement valorisées par les services communication, la fondation portant le même nom que l'entreprise. Elles constituent aussi un outil pour les directions des relations humaines afin de mobiliser les salariés autour de projets communs désintéressés et d'améliorer ainsi l'image interne de l'entreprise vis-à-vis de son personnel. Enfin, elles peuvent contribuer à l'ouverture de marchés, mais cela semble rester extrêmement

marginal. Par exemple, la Fondation EDF œuvre pour l'électrification dans les pays pauvres. La Fondation L'Oréal développe un programme *Beauty for a Better Life* en Birmanie à travers « une formation d'excellence, gratuite, aux métiers de la beauté (coiffure, maquillage, esthétique)²⁹ ».

Les fondations d'entreprise peuvent également constituer le support de montages permettant d'obtenir, au nom de l'intérêt général, des financements publics et des exonérations fiscales à des conditions avantageuses. Par exemple, la Fondation Louis Vuitton a payé l'édifice du Jardin d'acclimatation qui porte son nom. Le coût de la construction, qui atteindrait 800 millions d'euros selon *Marianne*, n'a pas été rendu public (« on ne chiffre pas un rêve », a dit Bernard Arnault), mais le bâtiment aurait obtenu plus de 600 millions d'avantages fiscaux³⁰. Le budget de la fondation n'est pas public non plus. Mais on peut supposer que l'investissement résiduel à la charge de la fondation n'est pas supérieur à quelques dizaines de millions par an, pour des retombées extrêmement importantes en termes d'image. En créant cette fondation, Bernard Arnault met en résonance son entreprise de luxe avec l'image de Paris, capitale de la culture, et s'impose comme un acteur majeur de la vie artistique parisienne, visible au niveau mondial. Ces montants doivent être comparés à la capitalisation de LVMH, qui vient de franchir le cap des 100 milliards d'euros... Le Front républicain d'intervention contre la corruption (Fricc) a déposé en novembre 2018 une plainte pour escroquerie et fraude fiscale visant le centre culturel du groupe LVMH à Paris³¹.

27. Youfil, « Les dix plus grandes fondations d'entreprises en France », 2014.

28. Oxfam, « Résultats par entreprise », *CAC 40, des profits sans partage*, mai 2018, www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/Rapport-Oxfam-CAC-40-Annexe-3-R-C3%Agultats-par-entreprise.pdf

29. Voir le programme, www.loreal.fr/media/press-releases/2013/nov/la-fondation-1%E2%80%99or%C3%A9al-pr%C3%A9sente-son-programme-d%E2%80%99%C3%A9ducation-%C2%AB-beauty-for-a-better-life-%C2%BB-lors-du-premier-women%E2%80%99s-forum-en-birmanie

30. Wikipédia, Article « Fondation d'entreprise Louis Vuitton », https://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_d%27entreprise_Louis_Vuitton

31. « La Fondation Louis Vuitton visée par une plainte pour escroquerie et fraude fiscale », le *Blog* du *Figaro*, 1^{er} décembre 2018, www.lefigaro.fr/arts-expositions/2018/12/01/03015-20181201ARTFIG00066-la-fondation-louis-vuitton-visee-par-une-plainte-pour-escroquerie-et-fraude-fiscale.php

Des fondations de standing et de renforcement du capital social

Un certain nombre de dynasties familiales ont créé leur fondation, car cela fait partie de leur standing, de leur statut et de leurs obligations sociales. Celle-ci leur permet d'afficher une image désintéressée, au service de nobles causes comme la culture, les pauvres, la santé... Les conseils de fondation sont également des lieux d'échanges et de renforcement du capital social de leurs membres, où se croisent des hommes et des femmes politiques, des journalistes, des personnalités littéraires, etc. Il est de bon ton pour chacun de ne pas parler seulement d'affaires. La fondation permet aussi d'accorder quelques libéralités à des dossiers de façon discrète. Ces fondations familiales, parfois anciennes, sont constituées sous forme de fondations reconnues d'utilité publique par des familles détenant de grandes fortunes. Par exemple, la Fondation Bettencourt Schueller, distincte de la fondation d'entreprise L'Oréal, a été créée en 1987. Ses actifs s'élèvent à 900 millions d'euros et elle a dépensé 72 millions en 2016. Elle positionne son action, comme indiqué sur son site internet, « là où elle peut faire jouer à pleine puissance l'apport d'une organisation privée d'intérêt général ». Son conseil d'administration familial s'est élargi aux jeunes générations de la famille et à des personnalités, comme Muriel Pénicaud, actuelle ministre du Travail, et Sylvie Hubac, ancienne directrice du cabinet de François Hollande, qui en font partie depuis 2015.

UN PHILANTHRO-CAPITALISME À LA FRANÇAISE : L'EXEMPLE DES FONDATIONS EDMOND DE ROTHSCHILD

Très rares sont à ce jour en France les grandes fondations analogues à ce que sont aux États-Unis les fondations américaines qui exercent une action politique d'envergure, mènent de véritables politiques publiques privées et travaillent activement à la mobilisation et à l'évolution du capitalisme. En France, cependant, le groupe des Fondations Edmond de Rothschild se présente comme un réseau philanthropique international, œuvrant dans les domaines de l'art, de l'entrepreneuriat, de la santé et de « l'expertise philanthropique ». L'activité philanthropique et politique de cette branche française de la famille Rothschild est aussi ancienne que le développement

de la banque³². Le baron Edmond James de Rothschild, né en 1845, s'est consacré à la philanthropie et à la promotion de l'art et de la culture, et a commencé dès 1881 à acheter des terres en Palestine. Ces actions ont été poursuivies par ses descendants. Au total, en soixante-dix ans, 50 000 hectares ont été acquis pour installer plus de 1 000 colonies, préfigurant la création de l'État d'Israël. Le réseau comprend aujourd'hui dix fondations en France, Suisse, Espagne, États-Unis et Israël. Il met en place plus de cent programmes dans vingt pays. Depuis 1997, le baron Benjamin de Rothschild et son épouse Ariane de Rothschild dirigent à la fois le groupe bancaire Edmond de Rothschild et le groupe des fondations du même nom, à l'instar des philanthro-capitalistes américains.

L'activité du groupe a pour ambition d'aller au-delà de démarches de soutien. « Formidable laboratoire d'idées, nous y développons des modèles de collaboration inédits et disruptifs. Au travers d'une démarche entrepreneuriale, nous accompagnons des initiatives pérennes au service d'une société fondée sur la collaboration et la diversité³³. » Cela se traduit par exemple par un appui à l'entrepreneuriat et aux start-up « en identifiant les entrepreneurs d'impact ou potentiels pour accélérer leur changement d'échelle », la constitution de réseaux d'entrepreneurs issus d'horizons variés, particulièrement des communautés juives et musulmanes « pour en faire un véritable vecteur de changement dans nos sociétés occidentales ». Un autre programme propose d'initier des transferts pérennes de compétences médicales dans les pays en développement. La promotion de la philanthropie figure également en bonne place pour valoriser l'image d'une société entreprenante et « disruptive ». Le groupe finance la chaire de philanthropie de l'ESSEC dont la titulaire, Anne-Claire Pache, est en même temps directrice générale

32. Rappelons que les cinq fils du fondateur de la dynastie ont essaimé au XVIII^e siècle en Angleterre, à Naples, en Suisse et en France, fondant plusieurs banques liées. La branche française est divisée en deux entités, Rothschild and Co, spécialisée dans les OPA et les fusions-acquisitions (où a travaillé Emmanuel Macron), et Groupe Edmond de Rothschild, franco-suisse, spécialisé dans la gestion de fortunes (118 milliards de francs suisses gérés en 2015) dont on décrit ici l'activité philanthropique. Alumneye, *La formidable saga de la dynastie des Rothschild*, 2016, www.alumneye.fr/la-formidable-saga-de-la-dynastie-des-rothschild

33. www.edmondderothschildfoundations.org/default-fr.aspx

adjointe du groupe des fondations Rothschild. L'école de la philanthropie, créée en partenariat avec la Fondation de France, intervient dans les écoles pour « transformer les enfants en philanthropes convaincus, en assimilant le désir de s'engager à la philanthropie³⁴ ». À travers ces multiples initiatives, les Fondations Edmond de Rothschild s'affirment parmi les instances les plus actives pour la promotion de la philanthropie en France, et constituent des fers de lance pour le renouvellement du capitalisme financier³⁵.

Pour le moment, nous ne connaissons pas d'autres exemples en France d'activité philanthropique de cette nature, bâtis sur le modèle du philanthro-capitalisme anglo-saxon. Cette approche est celle que le gouvernement appelle de ses vœux, espérant convaincre les plus grandes fortunes françaises (voir chapitre 8) de se lancer dans une démarche similaire en développant un « capitalisme à la française ».

CHAPITRE 5. DONS ET CHARITY BUSINESS

Nous allons tenter ici de faire le point sur les principales formes de dons du public et de « générosité ». De nombreuses présentations rangent sous l'appellation de « générosité » toutes les formes de don d'argent, en y incluant les dons des particuliers, le mécénat d'entreprise, les legs, les subventions versées par des fondations, et même quelquefois les cotisations aux partis politiques et les dons aux Églises, à l'exception notable des cotisations aux associations et aux syndicats. Cependant, la réalité se situe loin de cette image d'Épinal, car pour beaucoup « la collecte de fonds est une guerre¹ ». En particulier, beaucoup d'ONG sont devenues des entreprises, parfois de dimension internationale, qui sous couvert de motivations philanthropiques développent un véritable business du don.

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LES DONS DES PARTICULIERS

Les dons des particuliers sont en augmentation, mais restent faibles malgré une fiscalité très favorable

D'après la direction générale des Finances publiques, le montant des dons déclarés par les foyers français (5,7 millions) a représenté 2,62 milliards d'euros en 2015². L'augmentation depuis 2006, ramenée à celle du revenu imposable, est de 32 %, soit environ 3 % par an, avec 20 % d'augmentation du nombre de donateurs. Ces dons restent assez concentrés. Les foyers déclarant plus de 60 000 euros

34. Carole Réminny, « L'École de la philanthropie : la rentrée des philanthropes en herbe », 2018, www.fondationdefrance.org/fr/lecole-de-la-philanthropie-la-rentree-des-philanthropes-en-herbe

35. Fondations Edmond de Rothschild, *Cocreating the future, une tradition de transformation*. www.edmondderothschildfoundations.org/default-fr.aspx

1. Selon le mot de François Debiesse « La collecte de fonds est une guerre », *Associations Mode d'emploi*, n° 175, janvier 2016.

2. Daniel Bruneau (dir.), *op. cit.*, p. 6.

de revenus (5 % des foyers) représentent 20 % des donateurs et 40 % des dons. Par rapport aux pays anglo-saxons, et en particulier aux États-Unis, ce niveau des contributions en France reste faible, puisqu'il représente 0,1 % du PIB en 2015 contre 0,2 % en Europe et 1,5 % aux États-Unis. Compte tenu des tailles respectives de la France et des États-Unis, les masses financières sont dans la proportion de 1 à 76³. Cependant, les choses ne sont pas totalement comparables. La plus grande partie des dons aux États-Unis est destinée aux Églises, aux universités, aux hôpitaux... Ces différences traduisent des conceptions profondément ancrées dans les cultures. En dehors des grands événements émotionnels, la réponse aux besoins collectifs relève en France de la puissance publique plus que d'une philanthropie de masse ou de la générosité des plus fortunés.

Le volume des dons reste faible en France, alors qu'une fiscalité très favorable a été mise en place depuis plusieurs décennies. Dans des pays comme l'Autriche, la Finlande ou la Suède, il n'y a pas d'incitation fiscale. Dans la plupart des autres pays, les dons sont déduits du revenu imposable. C'est le cas aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Australie, en Belgique, au Danemark, au Japon, en Suisse, en Norvège, en Australie, en Irlande, aux Pays-Bas. En Italie, en Espagne ou au Portugal, les dons entraînent une réduction d'impôt, comme en France, mais les taux de réduction moyens (25 % au Portugal et en Espagne, 19 % en Italie) sont beaucoup plus faibles⁴.

Le crowdfunding et les micro-dons : beaucoup de bruit pour rien ou presque

Le *crowdfunding* est présenté par les pouvoirs publics comme un outil incontournable pour diversifier les sources de financement des associations. Mais le montant total des dons ne s'est

élevé, selon Finance Participative, qu'à 68,6 millions d'euros en 2016. De surcroît, 90 % de ces dons sont des dons « avec récompense » (par exemple une affiche, une place de théâtre)⁵. Le total représente six millièmes des cotisations versées par les membres des associations et deux dix-millièmes de leur budget consolidé (on dit bien deux dix-millièmes !). Le montant des micro-dons est encore plus faible et s'élève à 1,7 million d'euros.

Pourtant le *crowdfunding* constitue le support d'un discours qui l'apparente à un eldorado, avec parfois une stigmatisation de ceux qui n'y font pas appel. De multiples articles présentent « le progrès foudroyant de ce type de ressources », *success stories* à l'appui. Le Premier ministre lui-même a proposé, le 9 novembre 2017⁶, « d'organiser un *crowdfunding* national et une opération nationale "arrondi solidaire" dans les grandes entreprises au service des grandes causes associatives ». Dans *Le Progrès* de Lyon, Franck Bensaïd, citant Nolwenn Poupon, de France générosités, estimait que face à la réduction des financements publics « des associations, les moins structurées, les moins innovantes, restées sous perfusion des fonds publics, meurent pour ne pas avoir diversifié leurs sources de dons et de revenus ». L'article propose comme solutions : « l'appel aux prélèvements automatiques, le micro-don, le *crowdfunding*, et peut-être le don par SMS ». Ce discours, mille fois répété, finit par faire croire à de nombreuses associations que les financements publics n'existent déjà plus et que leur salut dépendrait de leur participation à la concurrence pour la collecte des dons.

3. 200 milliards d'euros (ou 229 milliards de dollars) contre 2,62 en France.

4. Daniel Bruneau (dir.), *op. cit.*

5. Financement participatif de France, *Baromètre du crowdfunding*, 2016, <http://financeparticipative.org/la-finance-alternative-en-2016> Le *crowdfunding* présenté par ce site inclut aussi les prêts en ligne, les crédits à la consommation en ligne, les obligations, les participations en capital, toutes opérations qui sortent du champ de notre analyse et constituent l'essentiel du *crowdfunding*, pour un montant total encore très modeste de 234 millions d'euros.

6. Édouard Philippe, « Une ambition nouvelle pour la vie associative », Dossier de presse, 9 novembre 2017, www.associations.gouv.fr/les-nouvelles-actions-du-gouvernement-pour-la-vie-associative.html

LE CHARITY BUSINESS : UNE INDUSTRIE TRÈS CONCENTRÉE

Il n'est pas inutile d'éclairer le lecteur par un rapide historique, largement redevable au livre de Sylvain Lefèvre, *ONG & Cie*, publié en 2011⁷.

Petit historique de la collecte des dons

Le business du don dans le monde des associations s'est développé en France dans les années 1980 avec l'intrusion de techniques de marketing direct, directement transposées du monde de l'entreprise et venues des pays anglo-saxons. Ce développement est l'œuvre de deux groupes d'ONG aux stratégies différentes, qui en ont largement bénéficié. D'une part, des acteurs institutionnels, au premier rang desquels la Fondation de France, qui mènera la première grande opération de *fundraising* en 1975, d'autre part des ONG émergentes telles qu'Amnesty International, Greenpeace ou Médecins Sans Frontières. Pour échapper à la tutelle des États, ces derniers donnent la priorité aux dons des particuliers. Jugeant trop consensuels et bureaucratiques les acteurs dominants de l'aide humanitaire (Croix-Rouge) ou de l'environnement (WWF), ils mènent des actions basées sur les témoignages et sur l'action directe, en cadrant sous forme de scandales des problèmes auparavant absents des agendas des médias, des décideurs et du grand public.

Les années 1990 marquent un coup d'arrêt pour le business du don avec la mise en place de programmes pour la démocratie et la conversion des économies de l'Europe de l'Est, de graves conflits (Bosnie, Rwanda, Zaïre, Kosovo) et plusieurs catastrophes naturelles, qui mobilisent des moyens publics considérables. De ce fait, la collecte des particuliers devient moins stratégique pour les ONG. Au cours de la même décennie, la multiplication des scandales (notamment celui de l'ARC, en 1991) jette aussi un doute sur la finalité de leur travail. À cela s'ajoute un effet de saturation : la multiplication des sollicitations crée une concurrence féroce entre les

ONG, accentuée par les ventes de fichiers de donateurs potentiels. Or ceux-ci représentent une population circonscrite : 4 à 5 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, voire de plus de 75 ans, principalement des femmes, catholiques, à hauts revenus, habitant le plus souvent à Paris, en Alsace et dans le sud-est de la France.

80 % des dons collectés par moins de 150 grands collecteurs publics

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur, la recherche médicale, le secteur hospitalier, les collectivités territoriales, de nombreuses associations font appel aux dons. Les donateurs sont ciblés comme des clients, les méthodes sont de plus en plus agressives. L'envoi massif de publipostages n'est plus le vecteur unique de la collecte de dons. Pour toucher les « jeunes », c'est-à-dire les moins de 50 ans, une communication plus directe, plus souple est nécessaire, qui utilise Internet, le téléphone portable, les rencontres directes dans la rue. Le développement des algorithmes permet de cibler avec précision les populations à qui on s'adresse. Le marché du don représente une part non négligeable du marché de la publicité. Il est devenu extrêmement concurrentiel, et les donateurs repérés sont souvent harcelés par des dizaines de sollicitations. Les campagnes sont parfois à « plusieurs bandes », avec création d'événements, pétitions qui font « parler la société civile », puis publicités à la radio et dans les transports en commun. La saturation des capacités de dons du public s'effectue au détriment des associations plus petites qui n'ont pas les moyens de financer de telles campagnes.

On ne dispose pas d'informations claires et complètes sur le montant de la collecte des dons auprès du public en France. Seules des informations fragmentaires sont disponibles. Elles montrent cependant une extrême concentration. France générosités déclare rassembler 92 organisations membres, qui cumulent en 2015 un budget de fonctionnement de 6,5 milliards d'euros, dont 2 milliards proviennent de la générosité privée⁸. On peut estimer à plus de 80 % le pourcentage des dons qui sont collectés par les 150 plus grandes associations, fondations ou structures de recherche qui

7. Sylvain Lefèvre, *ONG & Cie*, Puf-LeMonde, 2011.

8. Présentation de France générosités, www.francegenerosites.org/le-syndicat

font de la collecte publique. Cet ordre de grandeur est confirmé par d'autres recensements partiels. Cela pose question, même si ces informations sont approximatives. Cela signifie notamment que l'ensemble des 160 000 autres associations employeuses et *a fortiori* les 1 100 000 d'associations sans salariés ne pourront trouver dans l'appel aux dons que quelques centaines de millions d'euros.

Le fundraising, une profession organisée et influente

La profession de *fundraiser* existe aux États-Unis depuis la Première Guerre mondiale, avec un marché du don bien supérieur. Elle s'est développée en France depuis les années 2000. Alors que les premiers collecteurs de fonds étaient souvent des autodidactes formés sur le tas, les nouveaux entrants sont issus des écoles de commerce, qui se sont dotées aujourd'hui de parcours de formation. La collecte devient un domaine d'élection pour de futures carrières, avec l'appui d'associations comme « HEC solidarité ». Dans les années 2000, la profession s'est institutionnalisée à travers la création de l'Association française des *fundraisers* et de France générosités. De plus en plus, cette fonction est externalisée. Elle est confiée à des agences conseils qui concentrent un pouvoir toujours croissant, interviennent dans la stratégie des organisations et prennent en charge une part très importante du travail de collecte des dons. Les agences conseillent et influencent simultanément des dizaines d'associations et de fondations. Progressivement, ces agences vont diversifier leurs prestations. Par exemple, l'agence Faircom, un des leaders du secteur, regroupe plus de 50 experts et peut intervenir sur tous les continents⁹. Les plus grandes ONG (Action contre la Faim, Handicap International...) internationalisent également leurs collectes de dons. Par exemple, Médecins Sans Frontières a ouvert des bureaux de collecte aux États-Unis, au Japon, en Australie et aux Émirats arabes unis, qui lui fournissent le tiers de ses ressources.

9. Présentation de l'agence Faircom, www.faircom-paris.fr

La publicité réduit la générosité à des gestes stéréotypés

L'injonction à participer à la course aux dons est porteuse d'une conception bien particulière de la générosité. Par exemple, dans un supplément spécial « Dons et legs » de 12 pages, *La Croix* du 19 mars 2018 titre « La générosité des Français se compte en milliards », avec de nombreux témoignages de *fundraisers*, des publicités intercalées pour les Apprentis d'Auteuil, particulièrement influents dans ce quotidien, l'Institut Curie, les dons à l'Église catholique. Il en est de même du *Monde*, qui dans un dossier du 7 juin 2017 intitulé : « Le boom des start-up solidaires humanitaires », affirme que « sur le marché des dons aux associations, des initiatives surfent sur l'expansion du e-commerce¹⁰ ». Mais de quelle générosité s'agit-il ? Chaque personne est sollicitée individuellement pour faire un geste « déterminant » en versant son obole. Elle a l'impression de le faire librement, alors que ses choix sont de plus en plus conditionnés par une publicité du don qui fait appel aux mêmes ressorts que le marketing des produits de consommation. En la rabattant vers des gestes mimétiques à caractère « charitable », dictés par la publicité, cette conception détourne les citoyens de leur aspiration permanente à la solidarité active, au don et à la gratuité. Les guerres, les désastres auxquels le donateur est invité à répondre sont présentés comme des phénomènes sans cause : le pillage des ressources rares et des financements publics, la nécessité de changer les règles, de transformer le cœur du système ne sont presque jamais évoqués. Ces observations interrogent les modalités de la mise en marche de la « société civile » par des organisations managériales et, plus largement, la dynamique de la participation dans nos démocraties¹¹. Elles sondent aussi la solidité de cette « solidarité » dès lors que des modifications de l'incitation fiscale la font vaciller, comme le montrent les appels aux grands donateurs envoyés par les grosses ONG à la suite de la réforme de l'ISF.

10. *Le Monde* du 7 juin 2017, supplément « Argent et Placements ».

11. Sylvain Lefèvre, *op. cit.*

LA DÉFISCALISATION DES DONS EST-ELLE JUSTIFIÉE ?

La faible efficacité des incitations fiscales au don

Après la mise en place des dispositions qui ont défiscalisé les deux tiers du montant des dons, au début des années 2000, on aurait pu s'attendre à un bond en avant spectaculaire des dons du public. Cela n'a pas été le cas. Dès 2007, Recherches et Solidarités, étudiant la progression des dons de 1991 à 2005, a évalué le reste à charge des donateurs une fois déduites les réductions d'impôts¹² et a montré que le montant des dons ne s'était accru que du montant de la défiscalisation. Pendant ce temps, l'État a multiplié par cinq la dépense publique, dont elle a abandonné la maîtrise aux donateurs sous forme de réductions d'impôts. L'Insee a confirmé ces résultats en 2009¹³. Alors que le dispositif était censé doper la générosité privée en incitant à donner davantage, la contribution de l'État a explosé, alors que les choix des donateurs sont de plus en plus conditionnés par de puissantes campagnes de publicité. En termes budgétaires, il serait sans doute préférable que l'État accorde directement des subventions pour un montant équivalent. Cela coûterait moins cher en frais de collecte, en frais de traitement des dons, d'envoi des reçus fiscaux, de traitement des déclarations des services fiscaux¹⁴. Cependant, la défiscalisation des dons concerne également, de fait, une partie des cotisations aux associations. Il serait souhaitable, mais coûteux fiscalement, d'étendre le régime d'exonération à l'ensemble des cotisations, afin de favoriser des démarches participatives faisant appel au bénévolat. Sinon, en l'état actuel des choses, la déductibilité fiscale n'apparaît pas comme un coup de pouce de l'État aux associations, mais comme un cadeau de l'État aux plus riches donateurs, aux fondations et aux entreprises du business du don.

12. Jacques Malet, *La générosité des Français ?*, 2007, p. 30, www.francegenerosites.org/wp-content/uploads/2016/04/15-11-07-Le-generosite-des-francais-Etude.pdf

13. Gabrielle Fack et Camille Landais, « Les incitations fiscales au don sont-elles efficaces ? », *Économie et statistique*, n° 427-428-429, 2009, www.insee.fr/fr/statistiques/1377126?sommaire=1377130

14. Jacques Malet, *op. cit.*

L'exemple emblématique de Notre-Dame de Paris (voir chapitre 3) montre bien à quoi sert la déductibilité des dons. Le total des promesses de dons formulées par les plus riches en l'espace d'une semaine (près de 900 millions d'euros) excède largement le coût de la reconstruction qui devrait s'élever au maximum à 500 millions d'euros. Comme les sommes collectées font l'objet de déduction fiscale à hauteur de 60 % pour le mécénat d'entreprise, 75 % pour les particuliers, l'État va dépenser davantage en déductions fiscales qu'il n'aurait dépensé en prenant directement en charge le coût des travaux. Mais là n'est pas l'essentiel.

Le véritable objet de cette opération a été d'utiliser un choc affectif, au sens de Naomi Klein¹⁵, pour tenter de faire progresser l'image de la générosité des riches et de leur efficacité face à la lourdeur administrative. L'opération n'a pas été totalement réussie, car devant l'énormité des sommes qui sortaient du chapeau des milliardaires, les réactions se sont multipliées pour dénoncer la déductibilité de ces dons et les comparer à la parcimonie des moyens alloués aux urgences médicales ou aux plus démunis. Les médias ont commencé à évoquer les modalités de financement de la Fondation Louis Vuitton. Bernard Arnault s'est empressé de signaler qu'il renonçait à demander le remboursement de ces dons, imité en cela par François Pinault.

Un terrain favorable aux opérations frauduleuses

L'image positive de la philanthropie, jugée *a priori* vertueuse constitue également un terrain favorable à la corruption. Nous nous limiterons à deux exemples : les Dubaï Papers ont révélé que la Fondation Elysium, basée à Neuchâtel, blanchissait depuis de nombreuses années des fonds déposés illégalement en Suisse en reversant à des organisations humanitaires et à des structures culturelles les sommes qu'elle recevait elle-même de grandes fortunes françaises ayant choisi de ne pas déclarer au fisc leurs placements en Suisse. Face à des contrôles qui se précisaient, les héritiers faisaient un don irrévocable à la fondation, mais recevaient en

15. Naomi Klein, *La Stratégie du choc*, Actes Sud, 2008.

échange une carte de crédit financée par le trust (structure parallèle à Elysium portant le même nom) et la fondation investissait dans le domaine médical en fonction des souhaits des donateurs¹⁶. Autre exemple : selon les Panama Papers, Mossack Fonseca, prestataire de services offshore, a massivement utilisé le prête-nom de la Croix-Rouge pour permettre à des clients de placer des actions de leur société offshore sans attirer l'attention des curieux. Près de 500 sociétés offshore auraient ainsi profité de cette manœuvre institutionnalisée par le cabinet Fonseca sans que la Croix-Rouge en ait eu conscience¹⁷.

LES DONS, LE MÉCÉNAT ET LES SUBVENTIONS DES FONDATIONS PEUVENT-ILS REMPLACER LES FINANCEMENTS PUBLICS ?

Les subventions publiques : 18 % d'un total de 113 milliards

D'après *Le Paysage associatif français*¹⁸, dont la nouvelle édition vient de paraître, on compte en 2017 environ 1,5 million d'associations actives, dont 159 000 emploient des salariés. Le budget consolidé des associations s'élève à 113,3 milliards d'euros. Les recettes publiques sont de 47 milliards d'euros (23 milliards de subventions (20 %) et 27 milliards de commandes publiques (24 %)). Les cotisations versées par les 21 millions d'adhérents s'élèvent à 10,1 milliards d'euros. L'importance du montant des cotisations versées est significative de l'implication collective des membres des associations dans la vie sociale, culturelle, sportive, éducative, et de l'attachement des citoyens au fait associatif.

16. Sylvain Besson, « Elysium : les troubles secrets de la fondation qui arrosait la Suisse romande », *Le Temps* (Neuchâtel), 7 décembre 2018, www.letemps.ch/suisse/elysium-troubles-secrets-fondation-arrosait-suisse-romande

17. Fabrice Coffrini, « "Panama papers" : Mossack Fonseca abuse du nom de la Croix-Rouge pour cacher de l'argent sale », *Le Monde*, 10 avril 2016, www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/04/10/panama-papers-mossack-fonseca-abuse-du-nom-de-la-croix-rouge-pour-cacher-de-l-argent-sale_4899543_4890278.html

18. Viviane Tchernonog, *Le Paysage associatif français, mesures et évolution*, Dalloz, 2019.

Depuis 2005, la part des subventions a très fortement décru, passant de 34 à 20 %. Cela correspond pour les associations à une perte de 16 milliards d'euros en douze ans. Dans le même temps, les pouvoirs publics n'ont cessé de leur déléguer de nouvelles missions d'intérêt général, qu'il s'agisse des activités périscolaires, du sport et de l'animation, d'activités culturelles, des droits des femmes, de la politique de la ville, de la lutte contre la radicalisation, de logement des jeunes, tout en présentant en même temps l'action associative comme une activité passéiste et ringarde qu'il était nécessaire de « moderniser », c'est-à-dire de financiariser. Ces transferts de compétences ne se sont pas accompagnés d'un transfert de ressources équivalentes, poussant les associations à toujours plus de productivité et toujours moins de qualité. La baisse des subventions a été compensée en partie par l'accroissement de la progression des appels d'offres, mais seules les associations les plus importantes peuvent y souscrire.

Cette érosion continue des subventions publiques s'aggrave depuis 2017, avec la perte supplémentaire de 2 milliards de subventions entre 2016 et 2018 du fait de la suppression des contrats aidés. Jusqu'ici, les collectivités, notamment les communes, ont maintenu pour l'essentiel le niveau de leur financement aux associations, grâce à l'augmentation de la fiscalité locale. Cela traduit les relations de confiance entre les associations et de très nombreuses collectivités et le sentiment de répondre ensemble à des enjeux partagés¹⁹. Cependant, tout indique que l'on arrive au bout de cette logique, car les communes sont touchées par une réforme de la fiscalité locale qui les prive de leur liberté d'agir et par le transfert de nombreuses compétences à des communautés de communes beaucoup plus éloignées des associations et des citoyens. Cette évolution se traduit par la disparition progressive de pans entiers du tissu associatif, notamment des associations moyennes dans les quartiers et les territoires ruraux ou périurbains, alors que celles-ci constituent la base du vivre ensemble et du lien social.

19. Collectif des associations citoyennes, *État des relations associations-collectivités*, décembre 2016, p. 7, www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2016/12/Situations-et-perspectives-Note-d%C3%A9tape-DM-MAJ-21-12-16.pdf

De nombreux services qui étaient apportés à toute la population se restreignent à la minorité des habitants qui peuvent les payer au prix fort au détriment des populations qui en ont le plus besoin. Une distinction très nette est opérée entre les associations porteuses d'un marché potentiel, qui sont invitées à se convertir à une logique financière, et celles qui ne présentent pas d'intérêt économique, que l'on continue à subventionner par force, du fait de leur poids politique, tout en les étranglant progressivement. Depuis quinze ans, la dégradation progressive des services aux plus pauvres et aux classes moyennes qui en résulte fait naître un sentiment de régression et d'abandon, notamment dans les campagnes, les territoires périurbains et les quartiers, qui n'est pas étranger à la révolte des gilets jaunes.

Les dons, le mécénat et les fondations : 5 % du total

Les fondations, le mécénat et les dons du public vont-ils pouvoir prendre le relais, comme semblent l'indiquer le gouvernement et de nombreux articles dans les médias ? Par exemple, le haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, Christophe Itier, déclarait en septembre 2017 que, « face à la baisse des financements publics, il faut chercher d'autres sources de financement auprès de la philanthropie et du mécénat²⁰ ». En regard, les dons, le mécénat et les fondations s'élèvent à 5,5 milliards d'euros, c'est-à-dire 5 % du budget total. De plus, on a vu que plus de 80 % des dons sont collectés par environ 150 associations. Les subventions des fondations concernent pour une large part les aides aux personnes en difficulté, la recherche médicale, la culture de prestige et la restauration du patrimoine, la défense et le bien-être des animaux... De même, la moitié du mécénat d'entreprise concerne le sport. Il est donc malheureusement inexact d'affirmer que le développement des dons, du mécénat et de la philanthropie est à même aujourd'hui de remplacer les financements publics.

20. Christophe Itier, « Nous voulons donner plus de liberté aux associations », interview à *La Croix*, 11 septembre 2017, www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Christophe-Itier-Nous-voulons-donner-liberte-associations-2017-09-11-1200875809

Cependant, ces déclarations politiques sont à la fois vraies et fausses. Si aujourd'hui cette affirmation ne résiste pas à l'analyse, elle constitue bien un objectif à moyen terme : celui de combiner comme aux États-Unis une action sociale et associative reposant sur les dons et la générosité des riches et une logique managériale et financière absorbant toute la société, en laissant la misère et l'exclusion se développer comme une fatalité. Les discours actuels préparent cette évolution et participent de la lutte idéologique. L'aristocratie financière finit par ne plus rien connaître des réalités de la société française.

UNE AUTRE CONCEPTION DU DON, DE LA GÉNÉROSITÉ ET DE LA FRATERNITÉ

Marcel Mauss, étudiant les relations au sein des peuples premiers, a montré que le membre d'une communauté fermée qui bénéficie d'un don a l'obligation de le recevoir et en retour de faire un contre-don. Le don a une dimension économique, culturelle, religieuse, symbolique, juridique, psychologique, et pas seulement économique. La définition de Mauss a été critiquée par Claude Lévi-Strauss, qui estimait qu'il s'agissait d'intérêts réciproques, et par Pierre Bourdieu, qui parlait d'échanges symboliques. Ce débat souligne la différence entre l'échange, fût-il un échange de dons, et la fraternité, qui ne repose pas sur un calcul mais sur le désintéressement de la relation. Cette question est posée à travers le marketing des appels aux dons, où différentes conceptions des relations humaines s'affrontent. La restriction des messages à des dons d'argent, orientés par la publicité, correspond à la conception néolibérale des relations entre les individus : les hommes sont des êtres rationnels qui cherchent en toute chose à maximiser leur intérêt, y compris dans leurs relations personnelles, et la somme des intérêts individuels fait l'intérêt général. Tout se vend et s'achète, y compris les fichiers de donateurs potentiels.

Cependant, nous vivons tous d'autres types de relations, amicales, affectives, avec nos enfants, à travers les dons de temps et de compétences réalisés dans un cadre associatif, communal, informel, et plus largement tous les échanges désintéressés, où chacun

considère l'intérêt de l'autre avant son intérêt propre. Ces formes de générosité restent dominantes dans la société. Loin de s'opposer aux droits, elles les complètent et leur donnent leur pleine dimension humaine. Cette contribution des citoyens à la construction d'une société plus humaine est première par rapport à la création de valeur marchande et même d'emplois. Elle est nécessaire à toute société.

La fraternité a un caractère gratuit et désintéressé lié à l'émergence de la personne. « Parce que c'était lui, parce que c'était moi », disait Montaigne, parlant de son amitié avec La Boétie. Des myriades d'actions associatives, mutualistes ou politiques donnent également une dimension collective à la fraternité, qui est l'un des trois principes de la République. La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « les hommes et les femmes sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité²¹ ». Le Conseil constitutionnel a confirmé dans un arrêt important, le 6 juillet 2018, la valeur constitutionnelle du principe de fraternité, en réponse à une requête de la LDH, la Cimade et Cédric Herrou²², qui était poursuivi pour « délit de solidarité ». La bataille sémantique autour du don, de la générosité de la fraternité renvoie à une lutte plus large sur la vision du monde et de l'homme en société à laquelle on se réfère²³. Cela ne revient pas à dire que *l'homme économique*, l'homme des calculs intéressés, n'existe pas, mais à souligner qu'il cohabite avec *l'homme fraternel*, sans lequel la vie deviendrait vite un enfer²⁴.

21. Déclaration universelle des droits de l'homme, article 1, www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights

22. Conseil constitutionnel, Jugement « Fraternité », 2018, www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2018717_718QPC.htm

23. Citation de Pablo Solón.

24. Daniel Cardot, « La société vue du don. Manuel de sociologie anti utilitariste appliquée », recension de l'ouvrage de Philippe Chaniel paru en 2008 aux Éditions de la Découverte, *Alternatives économiques*, 2008, www.alternatives-economiques.fr/societe-vue-don-manuel-de-sociologie-anti-utilitariste-appliquee/00037324

DEUXIÈME PARTIE

LE RÔLE SYSTÉMIQUE DE LA PHILANTHROPIE DOMINANTE

Nous tenterons ici de comprendre en quoi la philanthropie dominante contribue au fonctionnement du système, l'influence politique qu'elle exerce, son rôle de promotion de l'idéologie managériale, et les nouvelles voies qu'elle explore, pour le meilleur et pour le pire. Nous nous interrogerons en particulier sur les dangers de la toute-puissance des fondations les plus importantes.

Si l'on observe, à travers le développement du Giving Pledge, l'importance grandissante de fondations en Chine, en Inde, et dans d'autres pays émergents, nous nous limiterons ici à étudier la France et les grandes fondations, notamment américaines, qui jouent un rôle moteur en bien des domaines.

CHAPITRE 6. LE RÔLE POLITIQUE DE LA PHILANTHROPIE

Comment la philanthropie participe-t-elle à l'action politique ? Elle adopte pour cela différentes postures : d'opposition, d'influence, de partenariat, de lobbying.

Les fondations liées aux très grandes entreprises planétaires comportent nécessairement une dimension politique. Mais même à l'échelle des petites et moyennes fondations, le désir de peser sur des politiques publiques n'est jamais totalement absent. Si ces fondations ne sont pas en mesure de négocier avec les États ou de leur imposer leur point de vue, elles inscrivent souvent dans leur démarche la promotion d'actions exemplaires ou un travail de plaidoyer.

PLOUTOCRATIE ET DÉMOCRATIE

Ploutocratie : une revendication de la légitimité du chef

La ploutocratie est un système de gouvernement où la richesse constitue la base principale du pouvoir politique et par extension un régime où les groupes de pression, souvent associés aux entreprises multinationales, influent fortement sur le texte des lois et des directives¹. Dans *Ploutos*, la comédie d'Aristophane, le héros éponyme, dieu de la richesse, regrette son incapacité à distribuer équitablement les richesses. Rendu aveugle par Zeus, il cherche à guérir afin d'être juste. Il faudrait que tous les philanthropes aient lu ce texte et se posent la même question.

Dans le monde des fondations, lorsqu'on dit que l'État n'a pas le monopole de la définition de l'intérêt général, c'est la légitimité des détenteurs de capitaux à définir des tâches qu'ils estiment d'intérêt

1. Wikipédia, Article « Ploutocratie », <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ploutocratie>

général qui est revendiquée. Cette affirmation est justifiée le plus souvent par la capacité technique des fondations à appréhender les problèmes, par des modes d'action plus souples que ceux des pouvoirs publics, et par une idéologie de l'efficacité dont les philanthropes s'estiment détenteurs, ayant bien réussi en affaires. Mais c'est davantage la démocratie qui est visée que l'appareil d'État lui-même. La ploutocratie s'oppose à la démocratie, gouvernement du peuple pour le peuple, en substituant le pouvoir d'un seul, du fait de sa richesse, au pouvoir du tous, qui s'exprime par le vote. La ploutocratie est héritière de la conception aristocratique du pouvoir, selon laquelle le droit de décider seul procédait de l'onction divine du roi. Les dirigeants d'entreprise qui ont accumulé d'immenses fortunes en un temps record gèrent leur action philanthropique avec un style de leadership autocratique analogue à celui dont ils usent pour diriger leur activité économique. Comme le notent Rhodes et Bloom : « Avec cette conception autoritaire, qui prévaut dans la société des philanthropes managers, la démocratie est sacrifiée sur l'autel du puissant autocrate, transformé en un personnage potentiellement positif, un leader politique avant-gardiste qui peut guider son pays sur la bonne voie du marché face à une opposition "irrationnelle"². » Les décisions d'un fondateur peuvent cependant être guidées par la passion autant que par la raison, ce qui peut mener à des choix contestables. Par exemple, les frères Koch, quatrième fortune mondiale à eux deux, ont créé un ensemble de fondations qui permettent le développement de nombre d'organisations et groupes de réflexion libertariens et conservateurs, finançant le climato-scepticisme, la baisse des taxes et des impôts et la réduction de la place de l'État³.

À travers la philanthropie, les détenteurs de capital, les plus riches, affirment ainsi leur légitimité à décider ce qui est bon pour le pays et la collectivité. Ils s'opposent à la démocratie représentative

en contestant : que le vote constitue l'élément clé de la participation politique ; que les volontés et aspirations de la population doivent être portées par des élus ; que les électeurs et les candidats battus doivent faire preuve de patience civique et attendre que le sort électoral se renverse pour faire triompher leur conception du gouvernement des hommes ; que le gouvernement des hommes passe par quelques grandes configurations de partis stables à travers le temps qui ont un rôle de traduction des demandes en termes politiques et d'euphémisation des affrontements sociaux-économiques ; que le recours à tout autre moyen d'expression ou d'action politique ne peut être qu'illégitime, étant l'effet de groupes restreints ne pouvant donc exprimer un intérêt général⁴. En cela, la philanthropie a participé – et participe aujourd'hui encore – d'une lutte pour la définition des formes légitimes du politique : elle constitue un mode d'action par lequel des élites s'efforcent de conserver un rôle politique⁵. Ce mode d'action est bien illustré par le rôle politique des fondations américaines.

LES GRANDES INSTITUTIONS PHILANTHROPIQUES AMÉRICAINES, PARTENAIRES ET CONCURRENTES DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Clubs d'élite et groupes de réflexion

Le rôle des grandes fondations américaines pour orienter et inspirer l'action publique n'est pas récent. Les Fondations Rockefeller et Carnegie ont créé, dès 1921, le Council on Foreign Relations (CFR), qui reste le groupe de pression de politique étrangère le plus puissant au monde⁶. Il participe directement depuis presque un siècle

2. Carl Rhodes et Peter Bloom, « The trouble with charitable billionaires » (le problème avec les milliardaires philanthropes), *The Guardian*, 24 mai 2018. www.theguardian.com/news/2018/may/24/the-trouble-with-charitable-billionaires-philanthrocapitalism

3. Wikipédia, « Fondations de la famille Koch », https://fr.wikipedia.org/wiki/Fondations_de_la_famille_Koch

4. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 2005, cité par Alexandre Lambelet.

5. Alexandre Lambelet, *op. cit.*

6. Description du CFR (Council on Foreign Relations), https://fr.wikipedia.org/wiki/Council_on_Foreign_Relations

à la conception de la politique étrangère des États-Unis⁷, un rôle sans équivalent en France. Aujourd'hui financé par 250 grandes entreprises et fondations, il a vu sortir de ses rangs 22 secrétaires d'État, deux directeurs de la CIA, un président des États-Unis. Les onze présidents de la Banque mondiale depuis 1946 ont été membres du CFR. Quant à la Trilatérale, qui est son équivalent transnational, elle a joué un grand rôle pour préparer le tournant néolibéral des années 1980. Créée par David Rockefeller et Henry Kissinger, elle a regroupé, à partir de 1973, 300 à 400 personnalités d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et de l'Asie du Pacifique (hommes d'affaires, politiques, intellectuels) en vue de promouvoir une coopération politique et économique entre ces trois zones, en préparant la mondialisation⁸.

De même, l'Institut Aspen, club de réflexion sociétale, politique et économique, a des antennes dans plusieurs pays⁹. Aspen France, créé par Raymond Barre, organise des conférences mensuelles, avec différentes personnalités, des formations pour jeunes élus, un forum Europe-Afrique¹⁰. À travers ce système de clubs d'élite et de groupes de réflexion, dont les membres se recoupent, les fondateurs, les dirigeants économiques et politiques, les intellectuels qui leur sont liés administrent, échangent, canalisent une réflexion stratégique sur les événements, les projets de ses membres et la politique des États-Unis. Leur mode d'organisation n'est pas très différent de celui des réseaux constitués en France par les grands corps de l'État, les amicales d'anciens élèves de grandes écoles, certains conseils de fondation ou l'association Le Siècle, mais à une toute autre échelle.

La formation des élites à l'échelle mondiale

Les grandes fondations ont également depuis longtemps une action directe au niveau international. La Fondation Ford, par

exemple, a favorisé le développement du crédit à la consommation aux États-Unis puis l'endettement des paysans pauvres du tiers-monde à travers la Grameen Bank de Muhammad Yunus. Avec la Fondation Rockefeller, elle a également beaucoup investi dans la formation de cadres des différents pays, l'idée étant de les convaincre que le capitalisme, et par extension l'hégémonie des États-Unis correspondaient à leur propre intérêt. Les étudiants de l'élite indonésienne, formés par les cours d'économie à l'américaine à l'université d'Indonésie, ont joué un rôle crucial dans le coup d'État de 1965 qui porta le général Suharto au pouvoir. Vingt ans plus tard, les jeunes étudiants chiliens envoyés aux États-Unis pour étudier l'économie néolibérale auprès de Milton Friedman à l'université de Chicago ont contribué ensuite à administrer le pays après le coup d'État de Pinochet¹¹. Les fondations d'entreprise américaines continuent de dépenser des millions de dollars dans les institutions scolaires et la pédagogie. Elles sont les plus grosses donatrices en sciences sociales et en arts, et financent des cours et des bourses d'études dans les disciplines du développement, de la culture, des droits de l'Homme. À mesure que les universités américaines ont ouvert leurs portes aux étudiants étrangers, des centaines de milliers d'entre eux, enfants de l'élite du tiers-monde, y ont afflué, avec des bourses d'études. De leurs rangs sont sortis de bons chercheurs et universitaires, mais aussi des Premiers ministres, ministres des Finances, économistes, avocats d'entreprise, banquiers qui ont contribué à ouvrir les économies de leurs pays aux entreprises mondiales, assurant la promotion du capitalisme néolibéral¹².

Mise en place de politiques privées par les très grandes fondations : l'exemple de la santé

Du fait de leur puissance, les méga-fondations liées aux très grandes entreprises ont les moyens de mettre en place à elles seules

7. François Vergniolle de Chantal, « La recherche indépendante aux États-Unis et en France : le Council on Foreign Relations et l'Ifr », *Quaderni*, automne 2009, <https://journals.openedition.org/quaderni/507?lang=en>

8. 18 places sont attribuées à des membres français et sa section européenne tient chaque année une réunion à Paris.

9. Wikipédia, Article « Institut Aspen », https://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_Aspen

10. Parmi les orateurs récents de l'Institut Aspen France : Nicole Notat, Alain Minc, Michel Pébereau, etc.

11. Arundhati Roy, *La « philanthropie » : moteur discret de l'impérialisme et de l'ingénierie sociale*, 2016, <http://partage-le.com/2016/09/ong-fondations-corporations-et-financement-limperialisme-2-0-par-arundhati-roy>

12. Arundhati Roy, *ibid.*

de véritables « politiques privées ». Elles édictent leurs propres règles et leurs propres orientations, sans égard pour les décisions collectives.

Prenons l'exemple de la santé. L'action du philanthro-capitalisme dans ce domaine a été analysée en 2015 par deux experts indépendants, Bertrand Livinec (World Public Health Association) et Dominique Kerouedan (Collège de France)¹³. Si la santé est définie comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité¹⁴ », ils démontrent qu'il faut agir sur tous les déterminants de la santé, qui sont autant de droits fondamentaux : droit à une alimentation et à un environnement sain, droit à l'éducation, à l'emploi, au logement, droits d'accès au système de soins, à la prévention, droit à l'information, etc. L'OMS, qui est chargée de cette approche globale et à long terme, était financée dans les années 1970 à hauteur d'environ 75 % par des contributions fixes des États membres. Celles-ci ne représentent plus aujourd'hui que 25 % de son budget, l'OMS étant alimentée à 75 % par des contributions volontaires, sur des programmes choisis par des donateurs, notamment par les fondations privées. La Fondation Gates, à elle seule, dépense annuellement 4 milliards de dollars dans ce secteur, c'est-à-dire plus que l'OMS. Or les fondations se focalisent sur des schémas verticaux par maladie, en privilégiant des actions à fort retentissement médiatique comme la lutte contre le VIH ou le paludisme, avec des programmes spécifiques centrés sur les soins tertiaires et les actions marchandes. La multiplication des programmes et des projets conduit à une fragmentation des politiques. Le patient devient une opportunité financière pour des actions de santé, son prix sur le marché étant égal à la différence marchande entre l'être malade et celui en bonne santé. L'action des fondations se traduit, de ce fait, dans le prolongement

des programmes d'ajustement structurel, par la privatisation des structures de soins dans les pays en voie de développement, et par la privatisation des politiques elles-mêmes. Celles-ci sont désormais conduites par les fondations au coup par coup, avec de fréquentes variations, en excluant toute politique à long terme, toute action transversale, tout débat politique et toute référence aux inégalités et aux déterminants sociaux de la santé d'un pays.

L'action de la Fondation Bill et Melinda Gates en matière de santé contraste avec celle menée par la Fondation Rockefeller il y a un siècle¹⁵. Celle-ci, également la plus puissante de son époque, a elle aussi joué un rôle fondamental en matière de santé publique. Mais John D. Rockefeller considérait que celle-ci relevait des États, et a donc contribué à la création d'hôpitaux publics et au renforcement de l'action publique en matière de santé, soutenant la création de l'Organisation mondiale de la santé en 1948 en lui transférant ses cadres, ses chercheurs et ses équipements. Bien que privilégiant une approche médicalisée et réductionniste de la santé, la fondation avait soutenu au cours des années 1940 des défenseurs d'une approche sociale. L'attitude de la Fondation Gates conduit au contraire à mettre en place des politiques privées de santé, satellisant les agences intergouvernementales par la puissance de ses subventions, donnant le pouvoir aux grandes entreprises pharmaceutiques à travers des partenariats public-privé et imposant un modèle « destiné à faire entrer dans le domaine public la pensée et le jargon du monde des affaires¹⁶ ». Du fait de sa puissance, le philanthro-capitalisme tend ainsi à reproduire le modèle américain de santé à travers le monde, alors que celui-ci a largement fait la preuve de son inefficacité¹⁷.

13. Bertrand Livinec et Dominique Kerouedan, « Philanthrocapitalisme en santé, une générosité au service de la géopolitique néolibérale ? », *Journal du Mauss*, 2015, www.journaldumauss.net/?Philanthrocapitalisme-en-sante-une

14. Définition de l'Organisation mondiale de la santé depuis 1946, www.who.int/fr/about/who-we-are/constitution

15. Anne-Emanuelle Birn et Judith Richter, « Philanthrocapitalisme et santé mondiale : les fondations Rockefeller et Gates autrefois et actuellement », *Blog Médiapart*, 2017, <https://blogs.mediapart.fr/anne-emanuelle-birn/blog/011017/philanthrocapitalisme-et-sante-mondiale-les-fondations-rockefeller-et-gates-0>

16. Anne-Emanuelle Birn et Judith Richter, *ibid.*

17. L'espérance de vie aux États-Unis est la même que celle de Cuba, alors que les dépenses de santé battent des records mondiaux avec 17,5 % du PIB, contre 11,5 % en France.

LOBBYING ET CERCLES D'INFLUENCE EN FRANCE

Philanthropie, plaidoyer et lobbying

La Fondation de France affiche pour règle de ne pas financer les actions de plaidoyer. Elle demande donc aux fondations sous égide de ne pas en mener, car elles sont jugées de nature politique et donc contraires à l'intérêt général. Dans la pratique, cependant, il est bien difficile d'exclure cette dimension, qui fait souvent partie de l'objet même des fondations. Par exemple, la Fondation Daniel et Nina Carasso¹⁸ s'est fixé pour objectif de définir « comment nourrir 10 milliards d'individus en 2050, sans épuiser les ressources de la planète, tout en s'assurant que chacun mange avec des apports nutritionnels suffisants ». Son budget annuel de 16 millions d'euros n'est évidemment pas à l'échelle du problème posé, mais la fondation espère, grâce à une démarche rationnelle « d'investisseur d'impact », définir le plus finement possible un certain nombre de propositions afin d'agir sur des politiques existantes, et proposer des mesures nouvelles en menant un travail « d'innovation sociale ». Elle escompte que ces réflexions seront reprises par la puissance publique à travers des exemples, un travail de plaidoyer ou un partenariat avec la recherche. Le travail de lobbying des fondations peut prendre de multiples formes, souvent entrecroisées avec le lobbying de l'entreprise elle-même.

Cependant, l'action de plaidoyer n'est pas toujours définie de façon aussi construite et réfléchie en fonction de l'intérêt général. Comme le constatent Livinec et Kerouedan en matière de santé¹⁹, certaines fondations s'attachent à faire avancer un problème particulier, et élaborent souvent une stratégie en s'appuyant sur quelques exemples pour réfléchir en termes simples à un ensemble de solutions opérationnelles, qui sont présentées comme innovantes²⁰. Cette approche correspond à l'état d'esprit qui est fréquemment celui des philanthropes managers²¹, avec le sentiment que tout est

simple, et qu'il suffit de prendre les questions une par une, avec une approche parfois sommaire. Ce travail de lobbying peut facilement aller à l'encontre de l'intérêt général en utilisant la puissance de la fondation pour faire prévaloir une action mise en avant parce qu'elle est visible et valoriser le travail de la fondation, voire des intérêts particuliers ou commerciaux. On touche là une limite de l'action philanthropique, qui a du mal à situer son action particulière dans le cadre d'une politique d'ensemble de plus longue portée.

Des cercles d'influence

Les conseils d'administration des fondations prestigieuses permettent à des personnes influentes de se rassembler, à des personnes appartenant à des cercles différents, politiques, médiatiques, économiques, intellectuels de tisser des liens. Ces personnes, ces groupes d'affinités, se croisent à la tête des entreprises, des médias et des fondations et forment un réseau. Le développement de ce type de liens n'est pas en soi répréhensible, mais il constitue un terrain très favorable au développement de conflits d'intérêts non déclarés, qui détournent l'intérêt général au profit des intérêts d'un individu ou d'un groupe. Comme le souligne Corinne Lepage, « il serait très utile que ces liens soient rendus publics et que soit renforcé le régime des incompatibilités, car le développement de ce type de relations mine les bases du système démocratique et alimente la détestation croissante des élites²² ».

LA TRANSFORMATION DES TENSIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES EN BUSINESS

De nombreux débats agitent les milieux dirigeants pour savoir quelles adaptations sont nécessaires face aux tensions engendrées par le système, notamment dans le domaine social et environnemental. Ne serait-ce que pour gérer leur « risque de réputation », de nombreuses entreprises développent des actions correctrices en

18. La plus importante des fondations sous égide de la Fondation de France.

19. Bertrand Livinec et Dominique Kerouedan, art. cit.

20. Marc Lévy, *op. cit.*

21. Carl Rhodes et Peter Bloom, art. cit.

22. Corinne Lepage et Anne-Catherine Husson-Traoré, « Une démocratie sans corruption », 2016, <https://les-jours-heureux.fr/le-livre/la-vie-publique/democratie-sans-corruption>

matière d'environnement ou d'action sociale. Cela se traduit par diverses initiatives, auxquelles participent activement les fondations, pour montrer comment elles répondent à l'urgence climatique, quelles formes nouvelles d'entrepreneuriat elles inventent... sans jamais oublier le business. Toutes ces initiatives illustrent la capacité d'adaptation du capitalisme qui se nourrit de ses critiques pour se renouveler²³ et pratique en permanence une forme de changement systémique, afin que « tout change pour que rien ne change ».

Développer le capitalisme vert

En décembre 2015, pendant la COP21, un espace d'exposition ultra-sécurisé « Solution COP21, temple de l'innovation », était organisé au Grand Palais pour montrer au monde entier rassemblé comment les grandes entreprises, notamment françaises, contribuaient à la lutte contre le changement climatique. J'ai pu y participer en tant qu'intervenant, car la Fondation de France y organisait des conférences pour expliquer comment la philanthropie contribue à sauver la planète. J'ai eu le temps de parcourir les stands, faisant un petit voyage au pays du capitalisme vert. Parmi les présents, les stratégies de réponses sont extrêmement diverses. Certains capitaux s'investissent dans un secteur « propre » de l'économie comme les éoliennes, et cette forme de capitalisme vert est évidemment possible et rentable. La plupart des entreprises se contentent de mettre en avant quelques points particuliers, montés en épingle avec une belle communication (Michelin, L'Oréal). Engie présente le gaz comme un atout pour le climat, avec des gaz dits « renouvelables ». Plusieurs prototypes de véhicules solaires sont exposés. Les banques, très présentes, proposent le développement de *green bonds*, avec 17,5 milliards d'euros d'obligations émises. À travers les choix d'investissements, les critères d'évaluation et les modalités de gestion proposés, cette financiarisation oriente sélectivement les capitaux vers des financements rentables pour les entreprises et les banques. Ce petit tour d'horizon montre que certaines entreprises commencent à intégrer dans leurs pratiques, ne serait-ce

que pour sauvegarder l'image de l'entreprise, l'existence d'un problème climatique incontournable. Mais il montre aussi la capacité du système à retourner les situations pour faire du business avec ce qui devrait le mettre en question frontalement, sans pour autant traiter à leur racine les causes du problème. Daniel Tanuro pose la question de savoir « si le capitalisme dans son ensemble peut tourner au vert, autrement dit si l'action globale des capitaux nombreux et concurrents qui constituent le capital peut respecter les cycles écologiques, leurs rythmes, et la vitesse de reconstitution des ressources naturelles²⁴ ». Jusqu'ici, on a fait comme si ce fonctionnement, spontanément écocidaire, pouvait être corrigé par des actions incitatives, en recourant aux mécanismes marchands (taxes, incitants fiscaux, droits d'émission échangeables, etc.). On constate que globalement le système poursuit sa route, car aucune entreprise ne veut être la première à renoncer à sa croissance, à l'utilisation des énergies fossiles, à l'extension de ses marchés si elle n'y est pas contrainte par une réglementation incontournable. Pour le sauvetage absolument indispensable de l'environnement, une remise en cause des lois fondamentales du capitalisme est nécessaire, comme le disent les manifestants climatiques²⁵. La place de la philanthropie dans ce débat semble plutôt modeste en termes de réalisations, même si de nombreuses initiatives ponctuelles sont financées par des fondations et sont largement médiatisées. Dans la mesure où elles laissent entendre qu'il est possible de « changer le climat sans changer de système », la diffusion de ces expériences participe à l'opération d'autojustification que constitue la promotion du capitalisme vert.

Privatiser l'action sociale²⁶

En 2013, dans le cadre du G8 présidé par David Cameron, une mission sur « l'investissement impactant » a été constituée, dont

23. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999, p. 87.

24. Daniel Tanuro, « Capitalisme vert ou écosocialisme ? », *Médiapart*, 26 novembre 2010, <https://blogs.mediapart.fr/velveth/blog/261110/capitalisme-vert-ou-ecosocialisme>

25. Daniel Tanuro, *ibid.*

26. Cette analyse est totalement redevable à Jean-Claude Boual, *Bref historique de la protection sociale en France*, op. cit.

la présidence a été confiée à Sir Ronald Cohen. Dans un discours du 23 janvier 2014 intitulé « Révolution dans la philanthropie : l'investissement impactant²⁷ », celui-ci justifie cette « innovation » de la manière suivante : « Aujourd'hui, les États-providence conçus pour le xx^e siècle baissent les bras dans la lutte contre les défis sociaux de ce nouveau siècle. Ils se rendent compte qu'ils ne sont pas les mieux placés pour trouver des solutions innovantes aux problèmes sociaux. Leurs prévisions des dépenses sociales à venir sont largement inférieures aux besoins. Cet écart grandissant leur pose de graves problèmes et remet en cause la nature même de notre société à mesure que l'ampleur des problèmes sociaux affecte nos valeurs, notre cohésion sociale et nos existences. » Il précise : « Quel peut être le rôle des grandes entreprises ? Je les vois bien jouer un rôle en tant que commanditaires et mentors pour des organisations caritatives spécialisées dans les domaines qui intéressent leur activité. » Pour expliciter son intention, il ajoute un peu plus loin : « L'investissement impactant entraînera un changement de mentalité des organisations sociales et des entrepreneurs. Il leur permettra de prendre des risques en investissant dans l'innovation et la croissance. À mesure que les ressources deviendront disponibles, les entrepreneurs sociaux seront incités à entrer sur le marché et à recruter des cadres talentueux. Ce changement de mentalité n'arrivera pas du jour au lendemain. Il faudra bien dix ou vingt ans pour que le phénomène prenne toute son ampleur, parce qu'il faut du temps pour bâtir des modèles à suivre et que ce sont ces modèles qui stimulent les entrepreneurs. Mais cela a commencé et ce jour arrivera. »

Ces orientations ont été concrétisées sur le plan national en septembre 2014 par un rapport, présenté par Hugues Sibille, président de la fondation du Crédit Coopératif, proposant la mise en place de *social impact bonds*, rebaptisés contrats à impact social. Avec ces contrats, des actions sociales, relevant jusqu'ici de fonds publics, sont préfinancées par des investisseurs privés qui avancent l'argent à

une collectivité publique (État, collectivités, établissements publics, etc.) pour mener une action précise. Un intermédiaire financier, placé au centre du dispositif, définit avec elle les actions prioritaires et les objectifs à atteindre. Il émet des produits financiers (par exemple obligations, titres) destinés à financer l'action retenue. Il sélectionne ensuite un « acteur social » (association ou entreprise) chargé d'effectuer le travail, lui impose des méthodes de gestion et des critères d'évaluation chiffrés. Si les objectifs sont atteints, l'État (ou tout autre organisme de droit public) rembourse aux investisseurs les obligations émises avec un taux d'intérêt qui peut être important (le rapport Sibille parlait de 13 % par an). Bien entendu, l'intermédiaire financier et l'évaluateur sont également rémunérés. Il s'agit d'une sorte de crédit revolving proposé aux acteurs publics, qui comporte tous les dangers de ce type de crédit, d'une mise sous tutelle des banques de l'action sociale en démarche entrepreneuriale, et de la titrisation de certains financements publics.

Le 17 janvier 2017, François Hollande, alors président de la République, Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Gérard Mestrallet, président du conseil d'administration d'Engie²⁸ ont annoncé, sous l'égide de Face (Fondation Agir Contre l'Exclusion), le lancement d'une « Fondation pour l'investissement social et le développement humain », présidée par Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie. L'objectif est de faire de cette nouvelle fondation un agent actif de la mise en place des contrats à impact social en France, qui ont du mal à démarrer, en menant des opérations pilotes. Pour cela, la nouvelle fondation est chargée « d'évaluer et identifier les projets les plus efficaces pour encourager l'innovation en matière de politiques de solidarité ». Mais cette innovation est d'abord une régression. Seuls les besoins « solvables » sont couverts par ce nouveau mode d'action. Par solvables, il faut entendre ceux que la puissance publique est prête à payer au prix fort, à terme, en hypothéquant l'action sociale future. Les autres besoins ne sont plus couverts, engendrant l'exclusion et une croissance exponentielle des inégalités. À travers

27. Le discours intégral de Sir Ronald Cohen figure en annexe II du rapport sur « L'investissement à impact social » remis le 25 septembre 2014 par Hugues Sibille à Carole Delga, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire, www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/RapportSIIFce_vdef_28082014.pdf

28. Engie, ex GDF-Suez, créée par la fusion de Gaz de France (tout juste privatisée) et de Suez.

ce type de proposition, l'objectif n'est pas de mieux couvrir les questions sociales ni de faire des économies, mais semble être de gérer et de soigner à moindre coût les pauvres, les malades, les personnes âgées, et à la limite à ne plus les soigner du tout, dans une perspective d'aggravation des problèmes sociaux. Il permet aussi de faire du secteur social, qui représente des centaines de milliards d'euros, un lieu de production de valeur financière au profit des banques et des investisseurs privés. On peine à comprendre pourquoi la direction du Trésor accepte de discuter de cette innovation financière, qui mène au pillage des finances publiques, de la même manière que les partenariats-public-privé (PPP), qualifiés par le Sénat en 2014 de « bombes à retardement budgétaires²⁹ ». On peut cependant observer que malgré les encouragements des gouvernements successifs, on compte sur les doigts d'une main le nombre de contrats à impact social réalisés en 2019.

Le social business et les marchés « base of the pyramid »

Au niveau international, le *social business* est présenté parfois comme la forme « orientale » de l'entrepreneuriat social. Cette nouvelle forme d'activité économique a été développée par le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus, avec l'appui de la Fondation Ford, « dans le but de proposer une alternative au système actuel du tout-profit et ainsi [...] renouveler le capitalisme en rendant à l'homme sa place centrale³⁰ ». Selon lui, le *social business* ne doit pas générer de dividendes et les bénéfices doivent être entièrement réinvestis. Dans la réalité, cependant, les entreprises s'arrangent comme elles le souhaitent avec cette définition. En 2014, un rapport de la plate-forme Convergences note ainsi que les entreprises interrogées « préfèrent adopter une grande diversité d'approches vis-à-vis de la définition originelle du *social business* du professeur Yunus »

et que « la question du non-versement des dividendes ne fait pas l'unanimité³¹ ».

L'exemple de Grameen Danone Foods Limited permet d'éclairer la façon dont le *social business* peut s'inspirer de la philanthropie. Créé en 2006, cette *joint venture*, issu d'un partenariat entre Danone et la Grameen Bank, commercialise des yaourts riches en nutriments, adaptés aux besoins des enfants bangladais³², à partir de produits entièrement locaux issus des petits producteurs, avec lesquels sont noués des partenariats éthiques. Il les distribue à travers un réseau de femmes embauchées sur place. Cependant, il s'agit d'une petite expérience (3 tonnes par jour), très fortement médiatisée, qui sert de vitrine à Danone. L'essentiel des activités de Danone au niveau international relève de celle, classique, d'une entreprise multinationale, avec 100 000 collaborateurs répartis dans 60 pays, et de nombreuses opérations d'achat et de vente dans le domaine agroalimentaire. Les bénéfices symboliques liés à la mise en avant de ce type d'engagement se doublent de bénéfices marketing au Bangladesh, où Grameen Danone Foods distribue des produits estampillés Danone, favorisant à terme la pénétration de la multinationale sur ce marché. Ce projet permet aussi à Danone de tester des méthodes de conquête des marchés BoP (*base of the pyramid*). Cette stratégie, en vogue dans les écoles de marketing, vise à capter les capacités d'achat de 4 milliards de « consommateurs potentiels pauvres » vivant avec moins de 5 dollars par jour, en leur proposant des services abordables dans les secteurs de l'alimentation, de l'accès à l'eau, de la santé, de l'habitat, de l'énergie et des transports, tout en affirmant les faire sortir de la pauvreté³³. Les projets pilotes de *social business* sont généralement initiés directement par des multinationales à travers leurs départements de responsabilité sociale ou à travers des fondations.

29. Jean-Pierre Sueur et Hugues Portelli, *Les contrats de partenariats : des bombes à retardement ?*, Sénat, Commission des lois, Rapport d'information n° 733, 2014, www.senat.fr/rap/r13-733/r13-733.html

30. Farid Baddache et Stéphanie Leblanc, *Les fiches outils de la RSE*, Eyrolles, 2015.

31. Voir le site de Convergences, 2014, www.convergences.org/wp-content/uploads/2016/07/SBCAC40_web_VF_.pdf

32. Wikipédia, Article « Grameen Danone Foods », https://fr.wikipedia.org/wiki/Grameen_Danone_Foods

33. Coralie Gates, « Qu'est-ce que le BoP ? », sur le site MicroWorld, 2013, www.microworld.org/fr/news-from-the-field/article/qu-ce-que-bop

On voit se multiplier des initiatives similaires de *social business* en France, avec par exemple la mise en place de fonds solidaires destinés à financer des projets d'entreprises sociales, ainsi que de nombreux projets d'adaptation des offres aux moyens des ménages populaires, développés notamment en partenariat avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté d'HEC³⁴. Ce nouveau type d'entreprises offre des perspectives de profits financiers limitées puisque le dividende annuel maximum est de 1 %. Mais la véritable force de ces projets réside dans leur capacité à réactiver le mythe d'un capitalisme mis au service de la justice sociale et environnementale.

À LA RECHERCHE D'UN CAPITALISME « ACCEPTABLE »

Certains dirigeants parmi les plus éclairés pensent que, pour durer, le capitalisme doit se redéfinir pour intégrer des préoccupations sociales et écologiques, tout en continuant à faire du profit son objectif principal. Plusieurs initiatives récentes vont dans ce sens, avec la participation active de certaines fondations.

Les propositions des fondations réformatrices

Certaines fondations sont très actives pour affirmer la nécessité d'une telle option réformatrice, participant directement au débat politique. Par exemple, la Fondation Nicolas Hulot a pris l'initiative de proposer en mars 2019, avec la CFDT et 17 autres organisations, « 66 propositions pour donner à chacun le pouvoir de vivre³⁵ ». L'avant-propos montre que les signataires ont entendu les citoyens ou les organisations qui tirent la sonnette d'alarme, et

veulent contribuer à un nouveau pacte politique, social et écologique pour l'humain et pour l'humanité. Les mesures proposées constituent des ruptures avec la fuite en avant actuelle, demandant par exemple une limitation des écarts de revenus, la suppression des niches fiscales inutiles, la lutte contre l'évasion fiscale, la priorité aux transports collectifs et au fret, la réhabilitation massive de 750 000 logements, le basculement de la fiscalité carbone, la lutte contre le temps partiel contraint, la révision des grilles de salaires pour aller vers l'égalité hommes-femmes, la relance de l'éducation populaire. Cependant, le texte reste muet sur d'autres points majeurs : la remise en cause des transferts massifs de financements publics aux entreprises, la remise en cause des traités de libre-échange, la mise sous contrôle des banques, l'accroissement de la fiscalité des patrimoines, une nouvelle politique de santé et de sécurité sociale, la restauration du code du travail. Une telle approche contribue à faire progresser les consciences et ouvre un certain nombre de débats. Mais elle reste insuffisante faute de vouloir remettre en cause la logique d'ensemble. Cette approche est celle de très nombreuses fondations, qui apportent des correctifs au fonctionnement du système et contestent telle ou telle politique sans pour autant remettre en cause la logique d'ensemble. Nous évoquerons dans la troisième partie l'action des fondations œuvrant pour un changement systémique.

Un capitalisme philanthropique à la française

Dans une interview au *Monde*, Gabriel Attal, secrétaire d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire, a souhaité en février 2019 développer une « culture de la philanthropie à la française », afin que les grandes fortunes françaises puissent léguer leur argent à des œuvres, « comme le font Warren Buffet et Bill Gates ». Il parle aussi « de permettre à la philanthropie d'aider les associations ». Il veut pour cela « donner des libertés supplémentaires à ceux qui le souhaitent et en ont les moyens » et déplore qu'en France « le Giving Pledge soit impossible du fait de la part réservataire des héritiers ». Xavier Niel s'est associé à cette intention en déclarant : « Macron est un super président. Il travaille à une loi qui va donner la possibilité à des gens comme moi de donner. Si je veux donner, je n'en ai pas la possibilité. Ce n'est pas une obligation, chacun fait ce qu'il veut. »

34. Convergences, *op. cit.*

35. « 66 propositions pour donner à chacun le pouvoir de vivre. L'urgence d'un pacte écologique et social », présenté par ATD quart-monde, CFDT, CFTC, la Cimade, la FAGE, France nature environnement, France terre d'asile, la fondation Abbé-Pierre, la fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, Humanité et biodiversité, la Ligue de l'enseignement, le Mouvement associatif, Pacte civique, les Francas, Mutualité française, Réseau action climat, le Secours Catholique-Caritas, Uniopps et UNSA, mars 2019, www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/presse/pacte_social_et_ecolo_v4.pdf

Une commission parlementaire a été mise en place pour faire des propositions d'applications.

Dans le même sens, une initiative « Changer par le don » a été prise par une quarantaine de dirigeants d'entreprises pour promouvoir une sorte de « mini Giving Pledge à la française ». Ces patrons ou anciens patrons, parmi lesquels Claude Bébéar, Henri de Castries, Henri Lachmann, invitent les Français « dont la situation est confortable » à consacrer 10 % de leur revenu annuel ou de leur patrimoine à des associations, fondations ou fonds de dotation³⁶. Ils espèrent rallier 400 donateurs d'ici la fin de 2019, et engagent dès à présent une campagne de presse dans ce sens. Cette initiative fait écho à la campagne menée par des ONG collectrices de dons, qui s'inquiètent de la baisse de leur collecte du fait de la suppression de l'ISF et font appel à de nouveaux mécanismes pour inciter les plus fortunés à la générosité. Rappelons qu'une centaine d'entre elles, rassemblées dans France générosités, collecte 80 % des dons du public (voir chapitre 4). Cependant, derrière l'affichage d'une volonté de développer les dons, le but principal du gouvernement semble être plutôt d'ouvrir de nouvelles possibilités de gestion du capitalisme.

Les déclarations du ministre s'appuient en effet sur un rapport publié en avril 2017 par l'Inspection générale des finances (IGF) sur « le rôle économique des fondations³⁷ ». Ce rapport déplore que les fondations en France ne soient pas assez financiarisées³⁸ et croit discerner « une forte demande des entrepreneurs pour développer le modèle de la fondation actionnaire majoritaire, constituant un outil de politique industrielle ». Il propose d'encourager le développement de fondations actionnaires, afin que celles-ci diversifient leurs ressources. La principale innovation consisterait à permettre la possession d'entreprises, même importantes, par des fondations ou par des fonds de dotation, comme cela se fait dans d'autres pays européens

et aux États-Unis. Par exemple, l'entreprise Bosch, en Allemagne, est détenue par sa fondation. L'IGF a explicitement pour objectif de protéger les entreprises contre des restructurations et des OPA hostiles, d'encourager l'investissement en limitant les dividendes, de faire des fondations un outil de transmission et de conservation du capital des entreprises, et de permettre à des fondations de reprendre des entreprises en difficulté. On ne peut que partager ces préoccupations, mais s'agit-il de philanthropie ? Le rapport propose en outre de permettre le financement de l'économie sociale et solidaire et de missions d'intérêt général par le secteur privé, avec la même inspiration que celle des contrats à impact social. Pour ce faire, l'Inspection générale des finances propose une simplification du cadre juridique des fondations, un assouplissement du contrôle de l'État, sans le supprimer, et un abaissement à 30 % de la réserve héréditaire³⁹ dès lors que la part restante est transmise à une fondation. C'est donc une modification considérable du droit des successions que propose l'Inspection générale des finances. Il n'est pas certain que le gouvernement aille dans ce sens sur un sujet très sensible.

Ces propositions convergentes semblent annoncer une offensive commune du gouvernement, de certains dirigeants d'entreprise et des ONG pour promouvoir la philanthropie en France, avec diverses motivations : apporter une réponse de façade au retrait de l'action publique, permettre aux ONG les mieux placées de tirer leur épingle du jeu, développer une image positive et désintéressée de l'actionnariat des entreprises en donnant à la philanthropie un rôle accru en cette matière, se prémunir contre de nouvelles vagues d'OPA sauvages. Le capital des entreprises détenues par des fondations serait ainsi « sanctuarisé ». Ces propositions permettent de s'éloigner un peu plus du modèle français d'État régulateur pour donner à la philanthropie une place comparable à celle qu'elle a déjà dans le monde anglo-saxon.

36. On observera que le coût net de ces dons n'est que de 3,6 %, dans la mesure où 66 % des dons sont déductibles de leur impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de leurs revenus annuels, et 2,5 % s'ils sont assujettis à l'IFI.

37. Alexandre Jevakhoff et David Cavaillolès, *op. cit.*

38. Les 22 milliards d'actifs des fondations devraient comporter, selon l'IGF, moins de patrimoine, d'obligations, d'immobilier et plus de produits financiers (actions, produits dérivés).

39. Rappelons qu'en droit français, les héritiers doivent être destinataires d'au moins 50 % d'un héritage pour une personne seule, 66 % pour deux héritiers et 75 % pour trois héritiers ou plus.

La redéfinition de l'objet social des entreprises avec la loi Pacte

Certains vont plus loin dans la recherche d'un renouveau du capitalisme en s'inspirant de la logique philanthropique. Aux États-Unis, les *public benefit corporations* (entreprises à bénéfice public), qui se sont développées depuis les années 1990, sont aujourd'hui au nombre de 4 500. Elles se sont dotées d'un statut particulier, qui leur fixe une mission sociale, scientifique ou environnementale au-delà de la seule maximisation du profit. Elles ont ainsi davantage de liberté pour engager des investissements susceptibles de bénéficier aux salariés, aux clients, aux territoires ou à la planète. En effet, une entreprise classique se place dans l'illégalité si elle introduit des dispositions sociales, environnementales, jugées par les actionnaires contraires à leur intérêt propre. Cela signifie qu'elle ne peut pas s'éloigner de la recherche du profit sous peine d'être éventuellement attaquée. C'est ce qui arriva à Henry Ford en 1919. Alors qu'il souhaitait augmenter ses salariés, les frères Dodge, qui détenaient 10 % du capital, ont réclamé que le constructeur verse davantage de dividendes et ont obtenu gain de cause devant la Cour suprême du Michigan. En France, l'article 1833 du Code civil ne dit pas autre chose quand il dispose que : « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés. »

Pour créer en droit français l'équivalent des entreprises à bénéfice public américaines, Emmanuel Macron a commandé en 2017 un rapport à Nicole Notat et Dominique Sénard, PDG de Michelin. Sur proposition de ce rapport, la loi Pacte⁴⁰, votée le 11 avril 2019, modifie l'article 1833 du Code civil en précisant que l'objet social de l'entreprise ne se limite pas à la recherche du profit, mais que celle-ci joue un rôle social et environnemental dont elle doit tenir compte. Cette modification du Code civil par la loi Pacte permet aux dirigeants d'entreprise d'alléger s'ils le souhaitent la pression à court terme des marchés financiers et peut ouvrir la voie à la construction de nouveaux droits, à la diversification des références en matière de

comptabilité, de normalisation, etc.⁴¹ Le Medef et l'Afep (qui défend les intérêts des grands groupes) s'étaient opposés farouchement à cette réécriture du Code civil. Tout dépend aujourd'hui de l'usage qui sera fait de cette possibilité. Dans son discours final, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, indique clairement une volonté de rénovation du capitalisme : « Nous voulons un capitalisme qui ait du sens, et le profit ne peut pas être le sens unique du capitalisme. Le profit est nécessaire, il n'est certainement pas suffisant. Nos entreprises participent aujourd'hui à la construction de la société et à la transformation de notre vie quotidienne. La lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre les inégalités, l'inclusion des personnes les plus fragiles. Ce sont des objectifs qui ne sont pas uniquement ceux de la puissance publique, ils doivent être aussi les objectifs des entreprises privées et de notre nouveau capitalisme⁴². » Cette mesure va dans une bonne direction. Mais quand on sait que parmi les entreprises françaises, les 58 très grandes entreprises de taille planétaire⁴³ ont réalisé 92 % de la totalité des investissements des entreprises cotées, versé 89 % des dividendes et capté 98 % des levées de fonds⁴⁴, on peut s'interroger sur la portée réelle de cette mesure, alors que ces entreprises sont entièrement dépendantes de l'évolution de leur valeur actionnariale.

40. Nous n'abordons pas ici l'ensemble de ce projet de loi, qui comporte de nombreuses dispositions dont l'analyse sortirait du champ de cet ouvrage.

41. Michel Capron, « Réformer la définition de l'objet social de l'entreprise dans le Code civil, c'est toucher au cœur même du système », *Observatoire des multinationales*, 27 février 2018, <http://multinationales.org/Michel-Capron-Reformer-la-definition-de-l-objet-social-de-l-entreprise-dans-le>

42. Bruno Le Maire, « Discours de conclusion du débat après adoption de la loi Pacte », 11 avril 2019, <http://discours.vie-publique.fr/notices/193000834.html>

43. Réalisant plus de 7,5 milliards de chiffre d'affaires. Olivier Basso, *op. cit.*, p. 10.

44. Olivier Basso, *op. cit.*, p. 80.

CHAPITRE 7. JUSTIFICATION DU SYSTÈME ET PROMOTION DE L'IDÉOLOGIE MANAGÉRIALE

JUSTIFICATION ET COMMUNICATION

Un besoin renouvelé de justification

Il y a vingt ans, Luc Boltanski et Ève Chiapello soulignaient que « de tout temps, le capitalisme a eu besoin de justifications. Si on le définit comme une soif d'accumulation illimitée du capital, par tous les moyens, sans aucune satiété possible, les situations qu'il engendre constituent à bien des égards un système injustifiable. Pour fonctionner, il a besoin de convaincre en permanence les individus et la société du bien-fondé de son organisation, par des justifications individuelles (en quoi chaque personne trouve des motifs à s'engager dans l'entreprise) et des justifications générales (en quoi cet engagement sert le bien commun)¹ ». Aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'exploitation qui est en cause, mais la survie de l'humanité. Selon Gaël Giraud, les représentants du pouvoir actionnarial et les dirigeants d'entreprise sont parfaitement conscients des désordres engendrés par les exigences des marchés financiers. Pour autant, ils ne sont pas prêts à faire le nécessaire pour détricoter ce qu'ils ont patiemment bâti depuis quarante ans : l'effacement des régulations publiques, les traités de libre-échange, l'indépendance de la BCE, ni remettre en cause une situation qui leur procure tant de profits. Quelques-uns, paraît-il, compteraient sur la Chine pour

1. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *op. cit.*, p. 82.

imposer au monde la transition écologique². En attendant, ils préfèrent développer une politique de justification, d'autant plus nécessaire que les désordres engendrés par les exigences des marchés financiers entraînent des réactions de plus en plus fortes de la part des populations. La philanthropie constitue un élément essentiel de cette justification, en présentant le capitalisme comme acceptable et même désirable³. Parce qu'elle constitue une forme d'auto-contrôle, elle est pour eux préférable à l'intrusion régulatrice de l'État. Une offensive idéologique de grande ampleur se développe donc pour présenter la situation comme inéluctable, et expliquer (comme au XIX^e siècle) que les problèmes résultent d'une application incomplète des idées néolibérales.

La promotion d'une image mythique de la philanthropie par les médias

Dans un courriel annonçant le lancement du MOOC « La philanthropie, comprendre et agir »⁴, la chaire de philanthropie de l'ESSEC affirme : « En ce début de XXI^e siècle marqué par les crises économiques et politiques, la philanthropie joue un rôle croissant pour répondre aux grands défis de notre temps : lutte contre la pauvreté, éducation, recherche médicale, culture... Partout dans le monde, les fondations se multiplient, les dons se développent et influencent la vie de très nombreuses personnes. » Dans *Le Monde* du 7 juin 2017, le supplément « Argent et placements » rend un vibrant hommage à la philanthropie, « en plein essor », au mécénat « au service de la culture » et aux start-up « solidaires et humanitaires ». Pour l'éditorialiste Jérôme Poirier, « la philanthropie est l'affaire de tous, et il est de notre intérêt commun de favoriser son développement. Malheureusement, nous avons pris beaucoup de retard par rapport aux pays anglo-saxons. La société civile veut jouer un rôle grandissant, et la philanthropie peut lui donner des moyens d'action ». Dans *Les Échos* du 20 mars, on apprend que « La philanthropie

d'entreprise connaît depuis quelques années un essor considérable, voire un âge d'or ». On pourrait multiplier les exemples. À mi-chemin de l'information objective et de la propagande, tous ces exemples contribuent à laisser croire que la philanthropie connaît des progrès foudroyants et qu'elle est en passe de répondre aux grands défis de notre temps, grâce à la générosité dont font preuve les grands patrons et les riches familles. Mais dans ce discours, la justice sociale est remplacée par la lutte contre la pauvreté, la répartition des richesses est suppléée par l'humanitaire, les programmes de santé privée se substituent à la santé publique. En diffusant des statistiques de progrès exprimées en pourcentage (mais pas en valeurs absolues) et des exemples d'actions vertueuses menées par de riches fondateurs, les médias font passer l'idée que certes les inégalités existent, mais qu'elles seront bientôt corrigées grâce à la générosité des riches, qui rendent à la société ce qu'elle leur a donné. Comme naguère, l'origine de l'argent n'est jamais évoquée, ni les causes des misères qu'on soulage.

Dans *La Fabrication du consentement*⁵, Noam Chomsky analyse le fonctionnement des médias dominants et montre comment ils se mettent au service des groupes et des instances qui les contrôlent et les financent, en diffusant des messages qui ont vocation à distraire, à amuser, à informer tout en contrôlant la vision du monde que chacun peut avoir. La construction d'un véritable modèle de propagande se met en place grâce à un certain nombre de filtres : financiarisation des médias, régulation par la publicité, sélection d'un personnel politiquement aux normes, sélection d'un flux continu d'informations « dignes d'intérêt ». Les informations dissidentes et dérangeantes ne sont pas totalement exclues, à condition qu'elles restent encadrées et marginales. Elles permettent d'affirmer que le système n'est pas monolithique, mais que l'information officielle reste la plus crédible. La promotion d'une image mythique de la philanthropie fait visiblement partie des informations dignes d'intérêt.

2. Gaël Giraud, « D'abord, un tsunami financier, puis un chaos humanitaire », Entretien à *Thinkerview*, 30 mars 2019, www.youtube.com/watch?v=ZoFARqGONA

3. Jean-Louis Laville, *op. cit.*, 2016, p. 203.

4. Arthur Gauthier et Anne-Claire Pache, *La philanthropie, comprendre et agir*, Chaire de philanthropie de l'ESSEC, 2017, <https://fr.coursera.org/learn/philanthropie>

5. Noam Chomsky et Edward Herman, *La Fabrication du consentement, de la propagande médiatique en démocratie*, Agone, 2002.

Philanthropie, RSE, mécénat d'entreprise : Restaurer l'image de l'entreprise, gérer le risque de réputation

La révélation de plusieurs scandales de grande ampleur (système institué d'évasion fiscale, falsification des contrôles antipollution, catastrophe de Bhopal en Inde, marées noires) a des effets désastreux sur l'image des entreprises et les oblige à prendre des initiatives pour améliorer leur réputation et leur image. La philanthropie d'entreprise, la responsabilité sociale des entreprises (RSE)⁶ et le mécénat répondent à une même préoccupation des dirigeants : restaurer la réputation de l'entreprise et légitimer son action. Cela nécessite la réalisation d'actions non rentables à court terme, avec l'espoir de retour sur investissement à moyen-long terme. Leur préoccupation est également d'éloigner le risque de nouvelles réglementations contraignantes. Selon les cas, les services de communication choisiront l'une ou l'autre de ces voies, souvent en les combinant, pour obtenir au moindre coût une optimisation de leur image auprès des actionnaires, des clients, des élus et des populations. Certaines entreprises intègrent directement la philanthropie dans leurs actions de RSE. Elles développent ces justifications en menant, sur une base volontaire, des actions montrant leur esprit de responsabilité⁷. La réputation est devenue pour chaque entreprise un actif stratégique de son développement, qui conditionne la fidélisation de sa clientèle et de ses collaborateurs, ses relations avec le politique, sa valeur boursière. Pour les grandes entreprises, on estime que l'image représente 60 à 70 % de leur valeur. Le « risque de réputation » fait partie des principaux risques auxquels doit veiller le chef d'entreprise⁸. Par exemple, l'entreprise Lafarge, un des fleurons du CAC 40 et de l'industrie française, a disparu en 2017, absorbée par Holcim, en partie du fait de la gestion désastreuse de son image après ses compromissions avec l'État islamique.

6. La démarche de RSE désigne la prise en compte par l'entreprise, sur une base volontaire, des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

7. Étienne Rodin, « Responsabilité sociale des entreprises : préoccupation ou alibi ? », *M3 revue de prospective de la métropole de Lyon*, 2012, www.millenaire3.com/ressources/responsabilite-sociale-des-entreprises-preoccupation-ou-alibi

8. Wikipédia, Article « Risque de réputation », https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_de_r%C3%A9putation

De multiples actions, labellisées au niveau international, sont proposées aux entreprises en matière de gouvernance, d'organisation, de droits de l'Homme, de relations et de conditions de travail, d'environnement, de relations au consommateur, de développement local, de loyauté des pratiques. L'Union européenne a adopté en 2010 une « norme d'application volontaire » ISO 26000, qui n'est pas certifiable, mais constitue un guide de bonnes pratiques. Cette directive a été transposée en 2017 par le ministère des Finances sous forme d'une « déclaration de performance extra-financière ». La RSE génère donc de la *soft law* en suscitant la création de normes et de référentiels non juridiques, mais de portée internationale, en dehors de tout contrôle démocratique. La légitimité des *soft laws* dépend d'un intense travail de lobbying et de communication, relayé par les agences de notation et des sociétés de conseil.

La philanthropie comme la RSE peuvent s'autonomiser par rapport aux préoccupations immédiates de l'entreprise ou de ses actionnaires. Leur crédibilité repose sur l'autonomie relative de leurs pratiques, car il est difficile d'afficher trop ouvertement le caractère instrumental ou stratégique de ces investissements symboliques. Tout leur paradoxe tient à ce qu'elles ne servent jamais mieux les intérêts des milieux dont elles sont l'émanation qu'en s'en détachant⁹.

Le discours philanthropique comme autoportrait des dominants

Le discours philanthropique peut mettre en avant l'entreprise, mais aussi le PDG. En effet, les dirigeants des grandes entreprises se trouvent sur le devant de la scène politique et médiatique. Cela les expose à être identifiés comme des boucs émissaires face à l'injustice économique ou aux problèmes, d'autant que leur rémunération fait souvent scandale. L'engagement très public de PDG dans le philanthro-capitalisme constitue un élément clé de la gestion de la réputation de l'entreprise. Cela est manifeste en France avec Danone. Cette image fait partie du marketing de l'entreprise elle-même¹⁰. Certains observent « que la générosité personnelle du PDG

9. Nicolas Guilhot, *op. cit.*, 2006, p. 127.

10. Carl Rhodes et Peter Bloom, *art. cit.*

peut conférer un droit implicite de la société d'agir sans pitié, sans tenir compte des effets sociaux, en invoquant la fatalité¹¹».

Ce discours sert également de matrice à un discours des dominants envers les dominés. Analysant les différentes formes de la domination et de la résistance, James C. Scott constate que les dirigeants aspirant à l'hégémonie culturelle doivent dans une certaine mesure montrer que leur pouvoir est exercé au moins en partie pour le bénéfice de leurs sujets et le progrès de l'humanité¹². Le discours public tenu par les élites en direction des dominés est un autoportrait des dominants tels qu'ils aimeraient être vus. Les philanthropes se présentent eux-mêmes comme des personnes riches et généreuses, innovant constamment pour faire le bien, et ils finissent par croire ce qu'ils disent. Le point aveugle de ce discours réside dans son darwinisme social (seuls les meilleurs méritent de réussir) et dans une sorte de dédoublement de la personnalité, quand les mêmes dirigeants procèdent dans la journée à des fusions-acquisitions dévastatrices et le soir à des actions charitables porteuses d'humanité.

LA PROMOTION DE L'IDÉOLOGIE ENTREPRENEURIALE

Le discours sur l'innovation, mais quelle innovation ?

Pour les philanthropes, comme pour les néolibéraux, l'innovation est le maître mot qui justifie toutes les remises en cause. Elle est présentée comme un impératif majeur face aux bouleversements du monde et à des progrès technologiques de plus en plus rapides, qui vont casser en permanence ce qui existe, même depuis peu, au profit de ce qui est nouveau et forcément plus moderne. On ne peut que partager le constat de l'ampleur des bouleversements liés à la révolution numérique et technologique, mais plusieurs voies sont possibles : « mises au service du profit, les technologies de l'information secrètent de nouvelles inégalités : croissance du chômage, exclusion, résurgence des grandes épidémies. Dans une autre

optique, cette percée pourrait permettre l'épanouissement matériel de chacun et livrer des capacités relationnelles infinies », disait dès 1989, Jacques Robin¹³. Bien évidemment, il existe une autre innovation, portée par les mouvements sociaux et tous les citoyens, qui invente au quotidien des solutions pour vivre ensemble et construire des alternatives. On trouve aujourd'hui des entreprises libérées, des Scop, des entreprises en autogestion, des associations qui pratiquent diverses formes de gestion partagée reposant notamment sur la confiance réciproque, la responsabilité, le sens du travail, la codécision, avec une grande efficacité, mesurée à l'aune des rapports humains et du bien vivre de chacun. En d'autres termes, l'innovation sociale n'est pas l'ubérisation de la société. C'est ce qui est nécessaire pour inventer un avenir vivable à la planète, à l'espèce humaine et à chacun, trouver des issues aux multiples impasses où nous nous trouvons¹⁴.

Le discours philanthropique sur l'innovation reflète les valeurs des entrepreneurs-fondateurs : l'importance accordée à l'initiative individuelle, la négation du collectif, l'exaltation de la compétition et du mérite individuel. La « disruption¹⁵ » est présentée comme un gage de renouvellement et de simplification, c'est-à-dire une promesse d'innovation et d'amélioration. Ce discours consacre le passage d'une philanthropie traditionnelle qui appuie des programmes d'action par des subventions à une philanthropie de retour sur investissement, qui adopte les méthodes du *venture capital* (capital risque) au domaine social, artistique... Les Fondations Edmond de

13. Jacques Robin, *Changer d'ère*, Le Seuil, 1989. Dès les années 1980, Jacques Robin, directeur du Cesta (Centre d'études sur les sciences et techniques avancées) avait anticipé les conséquences d'un asservissement de la technoscience aux impératifs de notre système industriel, marchand et militaire, et exploré des solutions alternatives, toujours d'actualité, au sein de l'association Transversales Sciences Cultures, animée par Patrick Viveret. Cette réflexion est aujourd'hui portée par Sciences Citoyennes.

14. Didier Minot, *Les Associations citoyennes au cœur de l'innovation sociale*, Conférence internationale sur l'innovation sociale organisée par le Cnam, 2015, www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2015/05/01-16-15-Les-associations-citoyennes-au-c%C5%93ur-de-linnovation-sociale-CNAM-interv-DM.pdf

15. Ce terme a toujours signifié « rompre », « briser en morceaux ». Dans le domaine de la communication, il s'agit d'une méthode de communication publicitaire qui brise les codes établis avec une idée, puis redéfinit les règles en fonction de nouvelles valeurs.

11. Carl Rhodes et Peter Bloom, *ibid.*

12. James C. Scott, *La Domination et les arts de la résistance*, Éditions Amsterdam, 2009, p. 32.

Rothschild, dans cette perspective, ont pour objectif d'identifier « des entrepreneurs d'impact à haut potentiel ». Elles apportent leur soutien et leur expertise financière et stratégique à des entrepreneurs « qui conjuguent pérennité économique et impact sociétal ». La fondation n'hésite pas à donner en exemple la famille elle-même, « qui figure parmi les plus grands acteurs des transformations économiques à travers le monde¹⁶ ».

L'appui à l'entrepreneuriat social

De nombreuses fondations soutiennent l'entrepreneuriat social : la Fondation Immochan, créée par le groupe Auchan, la Fondation Schwann, etc. La Fondation Chanel soutient l'entrepreneuriat social féminin. Le terme d'*entrepreneuriat social* connaît depuis les années 2000 une popularité grandissante dans les médias et dans l'enseignement supérieur, où il est présenté comme un modèle d'entreprise d'un nouveau genre, qui permettrait de résoudre les problèmes du XXI^e siècle sans remettre en question le modèle en place, en réconciliant le capitalisme avec la justice sociale et environnementale. En France, l'entrepreneuriat social regroupe des entreprises très diverses : des « start-up à dimension éthique », des entreprises de micro-crédit, des associations qui se sont converties à une approche managériale. Certaines sont réellement attachées à la finalité sociale de leur travail et non à la maximisation de leur profit et mènent un travail de grande qualité au sein des territoires. En revanche, d'autres entrepreneurs sociaux, par opportunité, estiment que le social est « vendeur », et ont pour seul objectif la recherche du profit. Le Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux), qui les réunit, définit l'entrepreneuriat social par quatre critères : un projet économique viable, une finalité sociale ou environnementale, une lucrativité encadrée, une gouvernance participative. Mais chacun peut interpréter librement ces critères sur une échelle de 1 à 10, ce qui laisse une grande souplesse pour se définir

comme entrepreneur social¹⁷. Malgré cela, le phénomène est loin d'avoir l'ampleur que laisseraient supposer les discours. Le Mouves regroupe 850 entrepreneurs sociaux, et il est difficile de trouver des statistiques qui mesurent son importance. Il est pourtant fortement soutenu par le mécénat de banques, de compagnies d'assurances et d'entreprises de conseil : La Poste, BNP Paribas, Malakoff Médéric, AESIO, le Crédit coopératif, Aviva, Accenture, ainsi que par l'État et plusieurs Régions. Bill Drayton, le créateur du premier réseau d'entrepreneurs sociaux Ashoka, a déclaré que « les entrepreneurs sociaux sont ceux qui possèdent le potentiel de changer le monde ». On en est encore loin...

Cependant, même si son importance reste limitée, l'entrepreneuriat social est utilisé pour diffuser l'imaginaire néolibéral dans l'ensemble des sphères de la société. Il postule que l'action sociale et environnementale doit être soumise, pour être efficace, à des exigences de rentabilité et de concurrence, ce qui est loin d'être le point de vue de la grande majorité des acteurs. En effet, l'action sociale ou environnementale relève d'une autre conception de l'efficacité, en termes de bien commun, de responsabilité, de relation aux personnes et d'action dans la durée.

La transposition de l'idéologie entrepreneuriale dans le discours politique

L'idéologie entrepreneuriale est fortement utilisée dans le discours politique des gouvernants néolibéraux, notamment en France. En 2017, lors de sa campagne, Emmanuel Macron expliquait que les solutions viendront d'une « libération de la capacité d'entreprendre ». Chacun doit prendre des risques, « il faut réconcilier le pays avec le goût du risque ». La fin des statuts et des protections accordées par la loi est justifiée par la nécessité de retrouver ce goût du risque. Les sécurités et les droits sont présentés comme des archaïsmes et des rigidités. Les valeurs mises en avant sont l'individualisme (« donner à chaque individu la capacité de réaliser son destin et d'exprimer son talent »), la modernité, l'innovation, l'esprit

16. Site de la Fondation Edmond de Rothschild, www.edmondrothschildfoundations.org/nos-missions/entrepreneuriat/default.aspx#SubSection

17. Voir le détail sur le site du Mouves, <http://mouves.org/Mouves2015/wp-content/uploads/2016/06/LivreBlanc-HD.pdf>

d'entreprise (« les jeunes Français doivent tous avoir envie de devenir milliardaires »)¹⁸. Ce discours fait de la France « une vaste entreprise qu'il faut mener à la réussite ». Ces affirmations rejoignent en de nombreux points le discours philanthropique traditionnel : l'importance accordée à l'initiative individuelle, la négation du collectif, l'exaltation du mérite et de l'innovation. Cependant, alors qu'une fondation tient ce discours auprès de quelques entrepreneurs déjà performants, le discours public qui transpose cette idéologie prétend s'adresser à tous les citoyens. Il peut séduire de jeunes diplômés d'écoles de commerce souhaitant devenir créateurs d'entreprises, même si bien évidemment seuls quelques-uns d'entre eux deviendront des « licornes¹⁹ ». Mais pour la majorité de la population, il est synonyme d'asservissement, car il revient à justifier la précarisation et l'ubérisation que connaissent beaucoup de jeunes dotés d'un faible capital scolaire, qui recourent au statut d'auto-entrepreneurs pour échapper au chômage.

LES FONDATIONS RELAIS DE LA FINANCIARISATION

Le managérialisme comme vision du monde

On peut définir le managérialisme comme un système de description, d'explication, d'organisation et d'interprétation du monde à partir des catégories de la gestion financière²⁰. Il se concrétise par un ensemble de méthodes normalisées, une organisation utilitariste de toutes les relations au sein de la société et constitue une vision du monde de nature quasi religieuse. Cette religion de l'efficacité, de l'intérêt et du darwinisme social fait partie de l'ADN des fondations. Elle s'impose aux cadres et aux salariés des entreprises, mais aussi aux services publics et à chaque habitant. La réalité du monde,

dans sa complexité, ses relations et son épaisseur humaine, n'existe plus. Elle est remplacée par des chiffres, des ratios, des algorithmes. Dans *La Société managériale*, Anne et Éric Pezet montrent, preuves à l'appui, les effets souvent désastreux des méthodes employées dans les choix d'investissement, les études de marché, les normes qualité, et comment au sein des entreprises une infinité de microdécisions provoquent de maxi-effets économiques, sociaux et politiques. En particulier, les salariés deviennent des coûts qu'il faut réduire. De multiples procédures prédéterminées automatisent les choix grâce au numérique. Des ratios imposés deviennent l'emblème de cette efficacité très particulière. En outre, l'usage systématique de l'anglais et des acronymes, en apparence anecdotique, se révèle lourd de conséquences, car ce n'est pas seulement le français qui est remis en cause mais tout ce qui est inséparable du langage, en particulier la culture de travail et nos modes de pensée²¹.

Ce n'est pas le principe d'efficacité qui pose question, car depuis toujours et dans toutes les sociétés l'efficacité a été une condition de la survie et de la vie en groupe. Mais dès leur naissance, le capitalisme comme la philanthropie ont considéré que le progrès de l'humanité reposait sur le mariage du profit maximum et de la rationalité scientifique. Il en a résulté une organisation de la société industrielle qui a culminé dans l'organisation scientifique du travail. Qu'il me soit permis de livrer un témoignage personnel : élève d'une école d'ingénieurs dans les années 1960, j'ai été formé à considérer que les « ingénieurs de conception » que nous étions devenus par la grâce d'un concours disposaient par leur savoir technique d'une supériorité naturelle, ontologique, sur les ingénieurs des travaux et les paysans. Aujourd'hui, les écoles de commerce inculquent le même sentiment de supériorité à ceux qui sont formés à l'esprit managérial, qui n'est rien d'autre que l'application d'une rationalité financière à toutes les sphères de la vie. Cette forme de management très particulière répond à un objectif, la création de valeur boursière. Elle fait tendre toute l'activité humaine vers ce seul but, en supprimant tout ce qui peut y faire obstacle, et en considérant comme

18. Toutes ces citations sont extraites de discours d'Emmanuel Macron pendant sa campagne. Voir Jean-Claude Boual et Didier Minot, *De quoi nos gouvernants sont-ils le masque*, Collectif des associations citoyennes, 2017, www.associations-citoyennes.net/?p=11789

19. Une licorne est une start-up, partie de rien, qui vaut plus d'un milliard de dollars. On en compte quatre en France, dont Blablacar, https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_startups_licornes

20. Anne et Éric Pezet, *La Société managériale. Essai sur les nanotechnologies de l'économie et du social*, La ville brûle, 2010.

21. Anne et Éric Pezet, *ibid.*

des coûts inutiles toutes les activités humaines qui n'y concourent pas directement.

La mise en place d'une gouvernance financière mondiale

L'uniformisation des pratiques passe en particulier par la mise en place de normes et de méthodes de comptabilité standardisées. Ces règles s'imposent aux entreprises et sont transformées en un nouveau mode de gouvernance. La principale rupture avec le système antérieur est l'adoption de la « juste valeur » d'un bien, intégrant une estimation des plus-values latentes susceptibles d'être générées. Les normes comptables sont édictées, en phase avec le mode de gouvernance des entreprises multinationales, par l'IASB (International Accounting Standard Board)²², entreprise privée de droit américain, qui n'a de compte à rendre à personne sinon aux principaux instituts comptables qui le financent. Cette méthode a été imposée par les investisseurs qui font commerce de titres financiers à des fins spéculatives, car elle permet de faire apparaître plus rapidement des profits dans les comptes des entreprises²³. Elle fait dépendre le contrôle des dirigeants de la force supposée régulatrice des marchés financiers, mais peut donner lieu à toutes sortes de manipulations et risque de conduire à la distribution de dividendes fictifs. Ceci a notamment mené à la faillite de Lehman Brothers en 2007 et à la crise financière de 2008²⁴. Faute de trouver un accord interne sur une autre méthode, l'Union européenne a repris purement et simplement en 2002 les normes comptables de l'IASB, s'alignant du même coup sur les objectifs sous-jacents, et les a imposées dans un règlement européen.

Il en est de même en matière de normalisation. L'ISO (International Standard Organisation) organisation non gouvernementale basée à Genève, rassemblant des experts dans plusieurs

centaines de comités²⁵, publie des normes de qualité « d'application volontaire, fondées sur le consensus, pertinentes pour le marché, soutenant l'innovation et apportant des solutions aux enjeux mondiaux ». La mise en place de tribunaux d'arbitrage par les traités de libre-échange relève de la même logique, donnant aux représentants des entreprises multinationales des pouvoirs de justice et de sanctions en fonction de leurs seuls intérêts, sans tenir compte des effets sociaux ou environnementaux des décisions prises²⁶. On voit donc émerger des « politiques publiques privées » reposant sur des « *soft laws* managériales » élaborées « par consensus », à partir des rapports de force entre lobbies qui s'établissent au sein de comités et de sous-comités techniques, en dehors de tout cadre démocratique. Elles traduisent la mise en place d'une gouvernance financière mondiale²⁷. Ainsi, alors que la démocratie est « le gouvernement par le peuple pour le peuple », on voit se mettre en place une gouvernance mondiale par la finance pour la finance.

La conversion des fondations au managérialisme

Au niveau mondial, les grandes fondations participant au Giving Pledge ont pour objectif d'harmoniser les méthodes qu'elles imposent aux organismes et aux gouvernements, qui sont selon elles adaptées aux grands défis du monde. Des experts se réunissent toute l'année pour réfléchir à la façon d'aborder les plus grands défis du monde et de définir les modalités de dons les plus intelligentes. Par leur puissance, les grandes fondations deviennent capables d'imposer à une échelle inégalée une vision du monde et des règles harmonisées à ceux qui vont bénéficier de leurs aides, contribuant au renforcement d'une gouvernance mondiale privée.

22. Wikipédia, Article « *International accounting standards board* » (ou bureau international des normes comptables), https://fr.wikipedia.org/wiki/International_Accounting_Standards_Board

23. Anne et Éric Pezet, *op. cit.*

24. Ces règles permettent en effet la multiplication des produits dérivés et le développement des fonds spéculatifs (*hedge funds*), https://fr.wikipedia.org/wiki/Lehman_Brothers

25. Présentation de l'ISO, www.iso.org/fr/about-us.html

26. L'analyse des traités de libre-échange, qui dépasse le cadre de ce chapitre, conduirait à des conclusions convergentes.

27. Arundhati Roy parle de « gouvernement mondial d'entreprise ». Nous préférons insister sur le pouvoir financier, qui domine aujourd'hui, et parler de gouvernance, car les gouvernements ne sont pas remplacés mais mis sous tutelle, comme le fit autrefois la Hanse. Arundhati Roy, *La philanthropie, moteur discret de l'impérialisme et de l'ingénierie sociale*, 2016, <http://partage-le.com/2016/09/ong-fondations-corporations-et-financement-limperialisme-2-0-par-arundhati-roy>

Alors que les fondations classiques et les petites fondations distribuent des subventions, prolongeant la culture des subventions publiques, les nouvelles fondations ont très vite adopté des méthodes managériales, d'autant plus facilement que leurs dirigeants appartiennent au monde de l'entreprise, de la banque ou de la haute fonction publique. Beaucoup s'entourent des conseils de bureaux d'études, comme le cabinet McKinsey. Les nouveaux philanthropes exigent des associations une reddition des comptes qui reflète leur conception de l'investissement et du rendement financier. Ils posent des conditions sur le choix des publics bénéficiaires, sur le choix des orientations ou des conditions de retour sur investissement.

La *venture philanthropy* pousse au bout cette logique. Directement inspirée des méthodes du capital-risque, elle apporte une aide à une association, en l'incitant en retour à adopter des méthodes managériales et en attendant d'elle des résultats quantifiés. C'est ce que fait par exemple en France la Fondation AlphaOmega, créée en 2010 par Maurice Tchénio, qui pendant quarante ans a été un des pionniers du capital-risque. Celui-ci a souhaité « transposer [son] expérience du “*private equity*” en aidant des associations caritatives françaises à lever des fonds et à devenir plus performantes. AlphaOmega leur apporte un soutien stratégique et organisationnel pour les aider à redéfinir leur stratégie et à changer leurs méthodes de travail, en les rapprochant de celles des entreprises ». En 2016, la fondation aide par exemple l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)²⁸ à faire appel au mécénat privé, à redéfinir sa stratégie en conséquence et à optimiser sa trésorerie, avec l'aide de cabinets d'études. Ce faisant, la fondation impose à l'association, consentante, le passage à une logique d'entreprise. Le retour sur investissement attendu par AlphaOmega n'est pas d'ordre financier, mais réside plutôt dans la promotion d'une pensée économique orthodoxe au sein des organismes non lucratifs prêts à adopter un fonctionnement d'entreprise. C'est le principe même de la *venture philanthropy*... Au nom de

la réussite et de l'efficacité, ces nouveaux philanthropes, souvent issus des milieux financiers, créent des fondations dans lesquelles ils introduisent une logique de « retour sur investissement », calquée sur la maximisation du rendement actionnarial.

28. Réseau d'étudiants solidaires intervenant dans les quartiers populaires, très proche de la Ligue de l'enseignement.

CHAPITRE 8. COMMENT LA GRANDE PHILANTHROPIE AIDE À CONSTRUIRE LE « MEILLEUR DES MONDES »

Dans la préface au *Meilleur des mondes*, Aldous Huxley écrit en substance que « [le but des gouvernants] n'est pas l'anarchie, mais la stabilité sociale. [...] Ce sont des agresseurs, bien entendu, avides de profits et de gloire; mais ce sont également des conservateurs, résolus à garder à tout prix intact leur monde, en tant qu'entreprise florissante. [...] Un État totalitaire vraiment "efficient" serait celui dans lequel le tout-puissant comité exécutif des chefs politiques et leur armée de directeurs auraient la haute main sur une population d'esclaves qu'il serait inutile de contraindre, parce qu'ils auraient l'amour de leur servitude. La leur faire aimer – telle est la tâche assignée dans les États totalitaires d'aujourd'hui aux ministères de la propagande, aux rédacteurs en chef de journaux et aux maîtres d'école. [...] Aujourd'hui, il semble pratiquement possible que cette horreur puisse s'être abattue sur nous dans un délai d'un siècle. [...] À moins que nous ne nous décidions à décentraliser et à utiliser la science appliquée, non pas pour réduire les êtres humains à l'état de moyens, mais pour produire une race d'individus libres¹ ». Dans ce chapitre, nous chercherons à montrer dans quelle mesure la philanthropie contribue à l'instauration d'un tel « meilleur des mondes ».

1. Aldous Huxley, *Le Meilleur des mondes*, préface de l'édition de 1946, Plon, Livre de poche, 1946, p. 18-23.

LA MANAGÉRIALISATION DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

Au nom l'exigence de financiarisation, on assiste dans de nombreux pays à la managérialisation progressive de toute la société, par des dispositifs qui imposent la prééminence des fictions managériales à travers des indicateurs financiers. Ces « innovations » se diffusent progressivement à l'ensemble de la société par une sorte de consensus des classes dirigeantes à l'idéologie du *New public management*. État, collectivités, services publics, écoles, hôpitaux, fondations, associations, citoyens, rien ne semble pouvoir échapper au managérialisme et à ses méthodes². L'intervention du philanthro-capitalisme dans la fourniture de biens et de services publics est pour les grandes fondations une source de business. La Fondation Gates, avec la société d'investissement Cascade, qui gère la majorité de la fortune de Bill Gates, est devenue un conglomérat qui a des intérêts dans Walmart, Coca-Cola, John Deere, la Canadian National Railway dont elle est l'actionnaire principal, mais aussi la santé³.

Le New public management et la privatisation de l'action publique en France

La plupart des fondations partagent une même vision du secteur public, présenté par les médias *mainstream* et les milieux économiques comme une bureaucratie inefficace, qui doit être réformée en y transposant les méthodes de gestion du secteur privé. Les critiques développées dans ce sens depuis les années 1970, en particulier par Michel Crozier⁴, ont conduit à la mise en place dans de nombreux pays et notamment en France depuis 2001, du *New public management*. Le NPM propose un secteur public reposant, comme une entreprise, sur les « trois E » : « économie, efficacité, efficience ».

2. Anne et Éric Pezet, *op. cit.*

3. Félix Delaborde, « Que fait Bill Gates de tout son argent ? », *La Tribune*, 23 août 2016, www.latribune.fr/entreprises-finance/fortune-que-fait-bill-gates-de-tout-son-argent-593854.html

4. Sociologue franco-américain, proche de Samuel Huntington, membre de la Trilatérale, qui a publié dès 1963 *Le Phénomène bureaucratique*, Le Seuil, 1963. Voir François Chaubet, *Parcours international d'un sociologue*, 2013, www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-71.htm

Il remplace le système de motivations basé sur l'éthique du secteur public par un système d'incitations financières liées à des performances. L'État n'est plus tenu d'assurer des fonctions collectives au nom des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, mais de remplir des missions avec des objectifs de performances mesurables par des indicateurs de résultats, la déclinaison des programmes dans la gestion interne des administrations, la diminution des coûts attachés aux programmes et aux actions. Concrètement, la technocratie européenne et le ministère des Finances, c'est-à-dire une aristocratie financière à la fois publique et privée (voir chapitre 3), prennent les décisions essentielles. Le Parlement, les ministères techniques et les acteurs du dialogue social sont plus ou moins hors-jeu. Cela indique, comme le pensent souvent les fondations, que la « légitimité de l'expertise surpasse la légitimité du vote⁵ ». Derrière cette transposition des méthodes de management apparaît en filigrane une fiction, un grand récit imaginaire auquel tous les acteurs sont contraints d'adhérer : introduire la concurrence dans les structures publiques devrait diminuer les coûts et améliorer la qualité des services offerts.

À ce jour, dix-sept ans après le vote de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), la réforme de l'appareil d'État est loin d'être achevée, et encore moins celle des collectivités, et l'application de ce dispositif soulève toujours de nombreuses questions : « Comment reconstruire des outils stratégiques, alors qu'on a laissé aux entreprises le monopole de la prévision ? Est-il pertinent d'évaluer la police sur le nombre d'infractions constatées (politique du chiffre) ? Quelles sont les conséquences de la tarification à l'acte dans les hôpitaux ? » La fragmentation des politiques publiques en une multitude de programmes et de sous-programmes entraîne une très grande difficulté à évaluer l'efficacité globale de l'action publique, du fait d'un nombre toujours plus élevé d'indicateurs, de documents de reporting... Dans de nombreux pays, des voix s'élèvent pour dénoncer l'échec du *New public management*, comme en Suède,

5. Alexandre Lambelet, *op. cit.*

en Angleterre et aux Pays-Bas⁶. Faute de prise en compte des réalités de terrain, le pilotage du dispositif a multiplié les indicateurs surabondants, inutiles ou irréalistes⁷. Par exemple, en 2008, on dénombrait 1 200 indicateurs pour le seul ministère des Transports. C'est plutôt, notent Anne et Éric Pezet, « le modèle de la planification soviétique qui semble resurgir ». L'application de la réforme a entraîné une désorganisation des services de l'État et des grandes collectivités, la destruction de nombreux savoir-faire, une démotivation des agents et une perte de compétences des services⁸. Par exemple, on observe une multiplication des difficultés routières lors des épisodes d'enneigement, car la sous-traitance des services de l'Équipement se traduit par une perte de la mémoire des événements passés.

Fondations opératrices et associations sous la pression managériale

La majorité des fondations gestionnaires d'établissements subissent à travers la conditionnalité des financements des injonctions au managérialisme de la part des instances administratives, notamment les agences régionales de la santé et les départements. Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, les principes qui donnaient leur sens aux professions du social sont ignorés des marchés publics, des contrats, et des normes gestionnaires. Celles-ci introduisent une concurrence entre les opérateurs et les contraignent à raisonner suivant des critères quantitatifs (efficacité, culture de résultats tangibles et immédiats...) ⁹. La personne devient usager, puis client. La logique managériale s'appuie sur l'adoption, par les responsables et les encadrants, d'un « langage gestionnaire, concurrentiel et financier », et sur la « modernisation » des formations et des diplômes. Tous sont sommés d'intégrer

le nouvel ordre des pratiques et de renoncer aux régulations jugées obsolètes : relations personnalisées, approche clinique ou simplement écoute et compréhension, pour aller vers toujours plus de productivité. Il faut dire que l'enjeu économique est important. Le seul secteur de l'aide à domicile occupe 350 000 personnes en France et le marché de la dépendance est appelé à un très fort développement dans les prochaines décennies.

Cependant, les résistances sont très fortes, car les raisons d'agir des salariés, des associations et des fondations opératrices sont fortement ancrées dans une éthique du service à la personne¹⁰. Par exemple, la fondation de la maison du diaconat de Mulhouse affirme sur son site que « les valeurs fondatrices définies lors de la création (être au service des autres, veiller au bien-être des patients, agir au quotidien dans un esprit d'initiative responsable), ont encore aujourd'hui la même actualité qu'en 1860 dans les 18 établissements qui composent la fondation, à travers un savoir-faire de qualité et la réutilisation des excédents de gestion pour améliorer les services rendus aux patients et aux résidents¹¹ ». Les fondations opératrices disposent d'une marge d'autonomie liée à leur patrimoine, dont les administrations ne disposent pas. Quelques conseils départementaux, qui sont les premiers financeurs, résistent également à cette logique. L'enjeu est de considérer, comme dans le domaine de la santé, que les personnes sont des citoyens et non des usagers, et à replacer la logique de service public au cœur des politiques sanitaires et sociales, avec une approche globale de la santé et du bien-être.

CONSTRUIRE UN HOMME NOUVEAU, UN RÊVE TOTALITAIRE

Les dirigeants des plus grandes entreprises mondiales, qui sont également les plus grands philanthropes, sont aujourd'hui en situation de force par rapport aux États, aux organisations

6. Florence Lefresne et Robert Rakocevic, « Angleterre, Suède, Pays-Bas : l'échec du New Public Management », *Le café pédagogique*, mars 2017, www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/03/03032017Article636241227161830742.aspx

7. Cette analyse, où de nombreux acteurs se retrouveront, est reprise de Bertrand Livinec et Dominique Kerouedan, art. cit.

8. Anne et Éric Pezet, *op. cit.*

9. Michel Chauvière, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2007, <https://journals.openedition.org/lectures/597>

10. Voir les travaux du Collectif pour une éthique du travail social.

11. Fondation de la Maison du diaconat, www.fondation-diaconat.fr/

internationales et à l'Union européenne, du fait de leur puissance économique et financière, souvent liée à des positions de monopole. Ce sentiment de pouvoir absolu génère chez certains un orgueil et une démesure, l'*hubris* des Grecs, qui conduit certains au rêve de construire un homme nouveau. Cette volonté est-elle celle du philanthrope ou du capitaliste ? Dans la conception anglo-saxonne, les deux faces de la médaille sont inséparables, et l'image de la philanthropie est constitutive d'un capitalisme qui croit aveuglément à la promotion du bonheur par le profit et par la logique d'entreprise, en opposition au Léviathan que représente l'action publique, et pour qui la fin justifie les moyens. L'homme nouveau dont il s'agit est celui dont les détenteurs de capitaux et les grandes entreprises ont besoin.

La fabrication du consentement au sein de l'entreprise

Pour que les dispositifs managériaux soient pleinement efficaces, il est nécessaire que les salariés modifient non seulement leurs comportements, mais aussi leur manière d'être, afin d'augmenter leur efficacité au service des buts de l'entreprise. Il est « proposé » à chacun d'accomplir un travail sur soi, pour mieux servir la création de valeur, en pratiquant des exercices qui lui permettent d'autocontrôler son action. De plus en plus, un coaching est proposé aux salariés pour les aider à faire ce travail. Théoriquement, il s'agit d'une aide individualisée en vue de favoriser le développement personnel et professionnel. Dans la pratique, le coaching peut acquérir un caractère disciplinaire si la gestion des ressources humaines le prescrit, le surveille et l'évalue. Ainsi, les sujets finissent par ressembler, à l'aide de ces méthodes invasives, à l'image d'eux-mêmes qui leur est assignée¹². Aldous Huxley parle d'amour de la servitude. George Orwell ne dit pas autre chose quand il fait dire à l'éducateur O'Brien, dans 1984 : « Nous ne détruisons pas l'hérétique, nous le convertissons, réellement, de cœur et d'âme, pour qu'il aime Big Brother¹³. » Chacun est invité à laver son esprit, à le débarrasser des mots inutiles. Cette forme de tyrannie avait déjà été souli-

12. Anne et Éric Pezet, *op. cit.*

13. George Orwell, 1984, Gallimard, 1949, p. 360.

gnée par La Boétie : « Le laboureur et l'artisan, pour asservis qu'ils soient, en sont quittes en obéissant. Mais le tyran exige aussi qu'ils pensent ce qu'il veut et souvent même, pour le satisfaire, qu'ils préviennent ses propres désirs¹⁴. » Aujourd'hui, beaucoup adhèrent à la perspective managériale ou s'y résignent. Cependant, on observe une réaction croissante, notamment des jeunes, analogue à celle qu'on a pu observer après Mai 68¹⁵, qui se traduit par un refus des cadres et une révolte prenant diverses formes. L'entrepreneuriat social semble attirer les étudiants en quête de sens, de la même façon que ces jeunes étaient attirés par les questions de développement il y a quelques décennies. D'après un sondage récent, 50 % des étudiants des grandes écoles souhaiteraient travailler dans l'économie sociale et solidaire, et non dans une entreprise classique¹⁶.

Le conditionnement du consommateur et du citoyen et le rejet des « inaptes »

L'obsession de la rationalité maximale touche aussi le conditionnement du consommateur et du citoyen, c'est-à-dire chacun d'entre nous. Pour que la société devienne une grande machine cybernétique, le consommateur citoyen se trouve aujourd'hui chargé d'un nombre croissant de tâches de production (remplacer la caissière au supermarché), de surveillance (signaler des bagages abandonnés), de mesure (évaluer des produits), de contrôle (passer sa carte de transport sur des bornes). Par des messages répétés, il incorpore toujours plus de réflexes standardisés, d'éléments de langage et de protocoles opératoires¹⁷. Il voit managés ses besoins, ses souhaits, ses gestes, ses habitudes, ses opinions, ses connaissances et

14. Cité par James C. Scott, *op. cit.*, p. 15.

15. Luc Boltanski et Ève Chiapello expliquent la nécessité de nouvelles méthodes de management par la démotivation des jeunes cadres, après les événements de mai 1968, qui avait entraîné dans les années suivantes le départ de nombreux néoruraux, une multiplication des jours de grève et un important absentéisme, *op. cit.*, chapitre 3, p. 241-290.

16. « Qu'est-ce que les jeunes des grandes écoles attendent de leur emploi ? », Étude Ipsos, Conférence des grandes écoles et Boston Consulting Group, 25 janvier 2016, www.ipsos.com/fr-fr/quest-ce-que-les-jeunes-des-grandes-ecoles-attendent-de-leur-emploi

17. Thibault Le Texier, *Le Maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, La Découverte, 2016.

ses sentiments, au nom d'une efficacité toujours plus grande de la société. Mais de quelle efficacité s'agit-il ? Il ne s'agit pas pour lui de maximiser son bien vivre, mais de diminuer les coûts pour les entreprises, à travers la numérisation d'un nombre sans cesse croissant de services, d'être connu et surveillé dans son intimité grâce au *big data*.

Cependant, l'obligation d'utiliser les outils numériques exclut un nombre très important de Français des opérations élémentaires de la vie sociale. Il s'agit, certes, des chômeurs, que Pôle emploi renvoie à l'usage de l'ordinateur, des personnes âgées ou des migrants. Mais pas seulement. On trouve aussi des exclus numériques dans les beaux quartiers. Les chiffres varient entre 11 et 15 % de la population. Au point que le défenseur des droits a alerté, sans résultat, le gouvernement sur la fracture numérique résultant de la dématérialisation des services. Il observe que le numérique reste inaccessible pour de nombreux citoyens, à cause de problèmes techniques, du lieu d'habitation, d'illettrisme numérique ou encore d'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées. Les autorités semblent penser que comme le ruissellement financier, le ruissellement numérique permettra magiquement à chacun de bénéficier tôt ou tard des bienfaits de cette grande transformation, et qu'il est donc urgent de ne rien faire. Le conditionnement des citoyens, comme celui des tomates, laisse de côté ceux qui ne rentrent pas dans la norme.

Rationalité et irrationalité de l'homme économique

Le grand projet néolibéral, exprimé par Léon Walras en 1874 et repris par Hayek il y a soixante-dix ans, affirme que le meilleur ordre social serait celui où seules sont à l'œuvre l'offre et la demande, sans intervention de l'État, en s'appuyant sur l'autonomie des individus et les mécanismes du marché, selon une conception inspirée de la sélection naturelle. Si chacun agit selon son intérêt, la somme des intérêts particuliers constitue l'intérêt général de tous. L'interaction entre les individus générera un ordre spontané. L'accroissement des inégalités n'est que temporaire, et les richesses vont ruisseler pour le bien-être de tous. Les dégâts collatéraux sont présentés comme des fatalités. Cette théorisation de la rationalité économique donne une apparence scientifique à l'objectif des

détenteurs de capital, qui est de maximiser la richesse qu'ils ont accumulée, sans aucune satiété possible et sans se soucier du bien-être collectif¹⁸. Selon cette théorie, « l'homme économique » est aussi un « homme rationnel », poursuivant dans les moindres gestes de la vie la maximisation de son intérêt individuel.

Cependant, cette conception contient des contradictions. Sous couvert d'une idéologie individualiste, chacun est incité à se conformer au goût des autres à travers la mode. Les industries de la consommation ont impérativement besoin de développer l'appétence pour des produits homogènes tout en se renouvelant constamment. Elles manipulent donc les consommateurs dans ce sens. Ne sont reconnus comme partie intégrante du groupe que ceux qui suivent la mode, et ce dès l'école. Sous couvert d'individualisme, l'homme économique doit être mimétique. D'autre part, l'économie est présentée comme rationnelle, mais le fonctionnement des marchés est tout ce qu'il y a de plus irrationnel. La publicité flatte plutôt les passions : la cupidité, l'égoïsme, les envies, la gourmandise, l'instinct sexuel. Elle a même pour objectif de nous éloigner de la part de rationalité qui est en nous, qui nous inciterait à la sobriété, à la solidarité et à la responsabilité. Chacun est donc invité à conformer toute sa vie de façon irrationnelle à un idéal de froide rationalité, celle de ceux qui la manipulent¹⁹.

Tant que les tenants de cette vision du monde n'avaient pas un pouvoir dominant, il s'agissait d'une école de pensée parmi d'autres. Mais ils ont aujourd'hui le pouvoir de modeler les échanges, de vassaliser et de corrompre les institutions politiques, de modeler les consciences à travers le managérialisme, l'éducation et les médias. Dès 1964, Herbert Marcuse avait dénoncé les effets de la rationalisation technologique : « Celle-ci conduit à une "société close", qui met au pas toutes les dimensions de l'existence, privée et publique, en mobilisant méthodiquement les instincts humains. La puissance du négatif devient un facteur de cohésion et d'affirmation. Mieux que jamais auparavant, les individus et les classes reproduisent

18. Ce paragraphe reprend pour partie le résumé fait par Éric Verhaeghe, *op. cit.*, p. 23-24.

19. Cela rappelle irrésistiblement le programme « étudier, comprendre, accepter » du roman 1984, de George Orwell, qui décrit les méthodes amenant le héros à consentir à « aimer Big Brother ».

la répression subie. Sur un tel fondement, la productivité devient destruction, à la fois des personnes et de la planète²⁰. »

Les projets fous du transhumanisme : augmenter l'homme, tuer la mort, ouvrir des marchés

La volonté de construire un homme nouveau s'exprime également à travers les projets transhumanistes. Le transhumanisme n'ambitionne rien de moins que de prendre le relais de l'évolution pour construire un être humain libéré des servitudes corporelles. Le rôle des fondations de la Silicon Valley est central dans le développement de multiples projets hasardeux, aux conséquences sociales et environnementales non évaluées. L'Université de la Singularité²¹ a été créée en 2008 par Peter Diamandis et Ray Kurzweil, directeur de l'ingénierie de Google. Elle prophétise la singularité technologique que représentera, selon elle, l'avènement en 2045 d'une intelligence artificielle « qui dépassera les capacités du cerveau humain et modifiera toutes les lois de l'histoire humaine, grâce à des technologies exponentielles²² ». Cette université est soutenue par de nombreuses multinationales et fondations, Google, IBM, Microsoft, Nokia, Samsung, Boeing... y compris le Crédit Agricole. La démarche se situe à mi-chemin entre la philanthropie et la recherche de nouveaux marchés. Les forces armées américaines travaillent dans le même sens, avec un programme « RE-NE » d'interface neuronale²³. En septembre 2016, Google, Facebook, Amazon, Microsoft et IBM ont créé un nouveau lobby aux allures d'organisation philanthropique (plus de 50 % de « *non profit* »), Partnership on AI (partenaires pour l'intelligence artificielle), qui promet de travailler pour que l'intelligence artificielle « bénéficie aux gens et à la société ». Mais son objet est surtout de désarmer les débats éthiques sur l'intelligence artificielle (« anticiper les blocages socié-

taux »), en choisissant les questions abordées et en les canalisant de façon que ces débats ne freinent pas leur liberté d'action²⁴. Dans le même temps, des milliers de projets de recherche publique ont dû s'arrêter, faute de financements, ou sont sous-financés. Le budget des National Institutes of Health (NIH)²⁵ a été réduit de près de 11 %, soit 3,6 milliards de dollars. La France n'est pas en reste. À de multiples reprises, et notamment dans son allocution du 25 avril 2019, Emmanuel Macron annonce son intention de faire de l'intelligence artificielle une des principales priorités et sources d'emploi des prochaines années.

Dans un livre de référence, *Au péril de l'humain*²⁶, Jacques Testart et Agnès Rousseaux analysent les ambitions du mouvement transhumaniste, qui travaille au dépassement de l'humanité grâce à la technique et à l'avènement prochain d'un « homme augmenté », façonné par les biotechnologies, les nanosciences et la génétique. De très nombreuses réalisations sont d'ores et déjà expérimentées en matière de lecture cérébrale, d'interfaces cerveau-machine, de prothèses bioniques, contrôlées par le cerveau, de soldats *cyborgs* aux capacités augmentées par des puces au sein du corps. Des initiatives similaires sont prises en matière de construction d'un homme bionique, avec même le rêve d'un cerveau humain chargé sur un ordinateur. Ces recherches, très actives dans la Silicon Valley, se chiffrent en milliards d'euros. Le risque est notamment de voir se développer une sous-humanité de plus en plus dépendante de technologies qui modèleront le corps et le cerveau humain, ses perceptions et ses relations aux autres. Elles préparent également la possibilité d'instaurer un apartheid technologique mondial, avec une minorité fortunée continuant de surconsommer et une proportion croissante de la population mondiale conditionnée à la survie et aux tâches subalternes.

20. Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel, essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Éditions de Minuit, 1968, p. 7.

21. L'expression fait allusion aux espaces de singularité que sont les trous noirs, où les lois habituelles de la physique ne s'appliquent plus.

22. Université de la Singularité, https://fr.wikipedia.org/wiki/Singularity_University

23. Programme « RE-NE » d'interface neuronale, www.darpa.mil/program/re-net-reliable-peripheral-interfaces

24. Jacques Testart et Agnès Rousseaux, *Au péril de l'humain. Les promesses suicidaires des transhumanistes*, Le Seuil, 2018, p. 151.

25. L'ensemble des institutions gouvernementales américaines s'occupant de recherche médicale et biomédicale, qui dépendent du département de la Santé et des services sociaux des États-Unis.

26. Jacques Testart et Agnès Rousseaux, *op. cit.*, p. 151

Les recherches portent aussi sur le dépassement de la mort. Peter Thiel est à la fois fondateur de PayPal et président d'un *hedge fund* de près de 3 milliards de dollars. Il finance depuis 2004, avec la Thiel Foundation, des recherches pour allonger jusqu'à cent cinquante ans la durée de la vie. Pour Thiel, la mort est la « grande ennemie » du genre humain. « La grande tâche inachevée du monde moderne est de transformer la mort d'une réalité de l'existence en problème à résoudre – un problème à la solution duquel j'espère contribuer de toutes les façons possibles²⁷. » Il n'est pas le seul. En 2013, Google a créé une filiale, Calico (California Life Company), présidée par Arthur Levinson, président d'Apple, avec pour objectif de « tuer la mort » en partenariat avec le géant pharmaceutique américain AbbVie. Google débourse 1,2 milliard d'euros pour développer de nouveaux traitements contre les maladies liées à l'âge, dont la neurodégénérescence et le cancer²⁸. Les transhumanistes occupent désormais des postes clés : Ray Kurzweil est également membre du conseil d'administration du MIT et conseiller de l'armée des États-Unis. Tout juste émergente dans le débat public en France, la question du transhumanisme sera essentielle dans les prochaines décennies. La question est d'une grande complexité, car elle met en jeu les conséquences de la révolution numérique dans le domaine de la biologie et de l'humain, en interférence avec les courants les plus réactionnaires du néolibéralisme.

L'émergence d'un nouveau système totalitaire ?

Cette volonté de construire un homme nouveau est-elle porteuse d'une dérive totalitaire ? Pour y voir clair, il n'est pas inutile de relire *Les Origines du totalitarisme* d'Hannah Arendt, ainsi résumées par Paul Ricoeur dans sa préface à *La Condition de l'homme moderne*²⁹ :

27. Dominique Leglu, « Vivre sans vieillir », *Sciences et Avenir*, septembre 2015, www.sciencesetavenir.fr/sante/vivre-sans-vieillir_29441

28. Maëlys Vésir, Chloé Monge-Cadet, Dakota Gizard, Mégane Chiecchi, dossier *Le Transhumanisme*, 2015, <https://fr.slideshare.net/ChloMongeCadet/dossier-sur-le-transhumanisme>

29. Hannah Arendt, *La Condition de l'Homme moderne*, préface de Paul Ricoeur, Calmann-Lévy, 1994, p. 10 à 13.

« Le système totalitaire repose sur la dissolution des vieux partis des démocraties occidentales, et l'organisation de la population en une masse atomisée et amorphe. Le concept de système totalitaire renvoie à une fiction, servie par la propagande. Ce fut la soumission intégrale aux lois de la nature (le nazisme), aux lois de l'histoire (le stalinisme). Certes on trouve des éléments semblables chez des penseurs, des écrivains, des propagandistes pré-totalitaires. Mais la cristallisation qui transforme ces pseudo-sciences en logique démente, c'est la rencontre entre la cohérence de la fiction et la rigueur de l'organisation. L'originalité d'un système totalitaire, c'est que l'organisation puisse faire en sorte que les membres de la société agissent conformément aux règles du monde fictif. Enfin, c'est le saut du "tout est permis" au "tout est possible". Le totalitarisme professe l'absolue primauté du mouvement, qui exclut toute stabilisation institutionnelle, toute légalité définie. La visée planétaire de l'expérience de domination totale implique l'élimination de toute réalité non totalitaire rivale en dehors et au-dedans. Dans ce système, les hommes eux-mêmes deviennent superflus, c'est-à-dire de trop. Dans chacune des deux expériences historiques antérieures, a émergé un concept entièrement nouveau du pouvoir, sans précédent, c'est-à-dire proprement impensable au moyen de rationalisations libérales³⁰. »

Ce résumé peut servir de grille pour qualifier le néolibéralisme, dans sa volonté de puissance :

- Nous sommes de nouveau devant l'impératif de la soumission intégrale à des lois, cette fois-ci les « lois du marché », et devant une fiction, servie par la propagande : celle d'une société idéale et rationnelle composée d'individus utilitaristes. Chacun est censé rechercher son intérêt et disposer de toute l'information nécessaire et agit en conséquence comme une machine, les marchés sont autorégulateurs, le rôle de l'État est réduit au strict minimum.

30. Au sens de libertés qu'avait ce terme au XIX^e siècle.

- Cette fiction se transforme en logique démente quand elle rencontre la rigueur d'une organisation au niveau planétaire : celle du managérialisme, qui s'impose à toute la société. Tous les membres de la société sont sommés d'agir conformément à cette organisation et aux règles de ce monde fictif.
- L'innovation est présentée comme une primauté absolue, excluant toute stabilité institutionnelle et toute légalité définie. Les droits, les statuts, les corps intermédiaires sont détruits au nom de l'exigence de compétitivité. Toute réalité rivale est éliminée.
- Une massification s'opère à travers la mode, la publicité, les grands événements, le traitement émotionnel de l'actualité. La fabrication du consentement par les médias dominants étouffe les critiques et modèle les consciences.
- Tout paraît possible avec l'essor des technologies de l'information, y compris le dépassement de la condition humaine dans le transhumanisme et la connaissance de la vie intime de tous les humains.
- Dans ce système, les hommes eux-mêmes deviennent superflus. Le système maintient une armée de chômeurs et de travailleurs précarisés pour contenir l'inflation. Mais tous ceux qui ne sont pas directement nécessaires à une production de plus en plus automatisée sont rejetés ou éliminés. Une sorte d'apartheid se met en place à l'échelle mondiale avec le changement climatique. On n'élimine pas encore physiquement les plus faibles, mais on laisse les réfugiés se noyer et on laisse mourir à petit feu les SDF³¹.
- Les opposants ne sont pas éliminés physiquement, mais les libertés ne sont accordées que dans le cadre de la pensée unique. Les manifestations d'opposition sont réprimées par la force, la répression ou la guerre.

31. En France, l'espérance de vie d'un SDF est de 49 ans, soit 30 ans de moins que la moyenne nationale. Wikipédia, Article « Sans domicile fixe en France », https://fr.wikipedia.org/wiki/Sans_domicile_fixe_en_France

- Par rapport aux expériences historiques antérieures, ce qui émerge est sans précédent, c'est-à-dire proprement impensable au moyen des rationalisations antérieures, qui reposaient sur les droits fondamentaux, les principes de la République, la démocratie.

Au vu de cette analyse, il est nécessaire de s'interroger sur l'émergence d'une forme nouvelle de totalitarisme. L'image de la philanthropie joue un rôle central dans la fabrication du consentement à des logiques de compétition et l'élimination des plus faibles, présentées comme « malheureusement inévitables », mais tempérées par la générosité des riches et des puissants. Les éléments radicalement nouveaux du système qui se met en place résident dans ses possibilités nouvelles d'aliénation des libertés offertes par la révolution numérique et par une gouvernance financière mondiale. Edward Snowden a révélé au monde l'ampleur du programme de surveillance de masse pratiquée par la NSA. Avec le *big data*, la mise en lien de toutes les données provenant de la numérisation de l'action sociale permet à la fois d'orienter les choix individuels, grâce à la publicité ciblée, tout en donnant aux individus l'illusion de la liberté, et de vider de son sens la démocratie et même le politique, en les remplaçant par la domination abstraite d'une pseudo-rationalité financière. L'individu comme la société sont réduits à un ensemble de données numériques.

Le grand rêve néolibéral formulé par Friedrich Hayek il y a soixante-dix ans trouve avec l'application de la cybernétique³² au fonctionnement des marchés une puissance nouvelle considérable³³. Comme l'analyse de façon limpide Maxime Ouellet, « Pour Hayek, le marché n'est pas un équilibre parfait entre l'offre et la demande, mais une gigantesque machinerie informationnelle qui transmet de l'information aux différents agents économiques, eux-mêmes conçus comme des "processeurs informationnels" censés

32. La cybernétique se définit comme la science de la régulation et de l'optimisation des ressources informationnelles, c'est-à-dire la science du contrôle par la communication, aussi bien chez l'homme et l'animal que la machine. Elle repose sur la schématisation d'une réalité complexe en éléments simples et vise à réguler le fonctionnement d'un système en organisant des rétroactions.

33. Maxime Ouellet, « Cyber capitalisme et totalitarisme », *Relations*, n° 776, UQAM, janvier-février 2016.

analyser rationnellement les signaux du marché de manière à maximiser leur profit. Il ne faudrait pas cependant déduire pour autant, suivant l'idéologie néolibérale, que l'autorégulation des marchés provient du libre choix des individus. L'objectif est plutôt de déterminer d'avance les volontés particulières par des mécanismes de planification de la consommation assagie, de stimuler la consommation pour qu'elles s'arrivent à la dynamique de surproduction du système industriel. Le rôle de la publicité est de produire une conscience adaptée à cette logique».

Dès 1998, Pierre Bourdieu écrivait : « Quand la pure fiction mathématique que représente le néolibéralisme a les moyens de se convertir en action politique, elle accomplit un immense travail politique, un programme de destruction méthodique des collectifs, une mise en question de toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur : nation, dont la marge de manœuvre ne cesse de décroître ; collectifs de défense des droits des travailleurs, avec, par exemple, l'individualisation des salaires et des carrières en fonction des compétences individuelles et l'atomisation des travailleurs qui en résulte, syndicats, associations, coopératives ; familles même. Le programme néolibéral tire sa force sociale de la force politico-économique de ceux dont il exprime les intérêts : actionnaires, opérateurs financiers, industriels, hommes politiques conservateurs ou sociaux-démocrates convertis aux démissions rassurantes du laisser-faire, hauts fonctionnaires des finances, d'autant plus acharnés à imposer une politique prônant leur propre dépérissement qu'ils ne courent aucun risque d'en payer les conséquences. Il tend globalement à favoriser la coupure entre l'économie et les réalités sociales, et à construire ainsi, dans la réalité, un système économique conforme à la description théorique, c'est-à-dire une sorte de machine logique, qui se présente comme une chaîne de contraintes entraînant les agents économiques³⁴. »

On peut donc croire les philanthro-capitalistes qui souhaitent remettre « l'humain » au cœur du capitalisme, mais il est essentiel de se demander de quel « humain » il s'agit.

34. Pierre Bourdieu, « L'Essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998, www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/3609

TROISIÈME PARTIE

COMMENT AGIR ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE UN MONDE À FINALITÉ HUMAINE ?

L'analyse esquissée dans la seconde partie a montré que la philanthropie dominante est étroitement liée à la volonté de pouvoir et au besoin de justification des classes dominantes, dont elle constitue un outil essentiel. La philanthropie prétend vouloir faire le bien de l'humanité, en misant sur la générosité des riches. La question s'est déjà posée aux États-Unis après la crise de 1929. Elle a montré que face à de telles situations, une action publique de grande envergure est nécessaire au niveau national, européen et mondial. La crise dans laquelle nous sommes entrés est d'une ampleur encore plus grande, car l'enjeu climatique met en question l'avenir de l'humanité. Face à l'effondrement qui s'annonce, comment conjuguer l'action publique avec la mobilisation de tous les citoyens et avec d'autres raisons de vivre et d'agir ? Comment construire un monde à finalité humaine pour toute l'humanité ?

Dans cette troisième partie, nous essayons d'esquisser un tel projet et de voir comment certaines fondations alternatives peuvent l'accompagner.

En effet, à côté de la philanthropie « dominante », se sont aussi développées de nombreuses actions philanthropiques qui entendent contribuer à une transition écologique, sociale et démocratique. Peuvent-elles jouer un rôle, malgré leurs contradictions fondamentales ? Au service de quelles transformations ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'explicitier dans un premier temps les transformations nécessaires au changement de logique, pas forcément pour créer le paradis sur terre, mais pour éviter le pire et construire de nouvelles solidarités.

CHAPITRE 9. QUE PROPOSENT LES MOUVEMENTS CITOYENS ?

Pour construire ensemble un monde pour tous, responsable, solidaire et fraternel, nous pouvons puiser notre inspiration à trois sources :

- Les mouvements citoyens formulent depuis longtemps des propositions qui, toutes ensemble, tracent les contours d'un changement de système. Les mobilisations climatiques et sociales formulent des revendications convergentes. L'ensemble constitue un véritable programme pour changer de cap.
- Des centaines de milliers d'actions locales porteuses d'alternatives montrent sur le terrain que des alternatives sont non seulement possibles, mais réelles. Même si ces actions sont insuffisantes à elles seules pour faire basculer le monde, elles sont indispensables pour convaincre le plus grand nombre qu'on peut agir avec ses propres forces et changer l'ordre des choses.
- L'émergence d'autres raisons de vivre et d'agir développe un nouvel art de vivre, des alternatives à la société de consommation, d'autres formes de travail en commun, de nouvelles formes de participation. L'éducation émancipatrice et une convivialité partagée permettent de faire avancer cette révolution des consciences.

VOIR LE MONDE AUTREMENT

L'émergence d'une vision du monde alternative

Tous les mouvements sociaux qui ont mené avec succès dans le monde des luttes prolongées dans une situation d'apparente infériorité, tous ceux qui se battent pour la justice et la fraternité se sont appuyés sur une vision du monde alternative. La construction d'un tel récit, formalisant un imaginaire commun, est la base

qui permet d'avancer ensemble malgré les difficultés. Comment construire aujourd'hui cette vision du monde ? Cette question a fait l'objet de nombreux échanges entre fondations de différents pays, notamment au sein de Edge, réseau de fondations en faveur du changement social. Selon les pays et les cultures, cette vision est nommée de différentes manières : « économie régénérative », remplaçant l'économie extractive, « alternative globale » ou « changement systémique » (en Europe), « transition juste » (aux États-Unis), « Buen Vivir » (en Amérique du Sud). L'expression la plus élaborée que nous ayons entendue est celle de la Fondation Pablo Solón¹ (Bolivie), qui définit le Buen Vivir par 5 critères que nous reprendrons :

- l'équilibre et l'harmonie. « Au lieu de la croissance, nous prôtons la sobriété, l'équilibre et l'harmonie, comme des éléments essentiels » ;
- la redistribution. On ne peut pas atteindre l'harmonie sans une redistribution des richesses, des terres, une autre conception de la propriété. Cela s'oppose à l'accumulation indéfinie du capital et à la croissance des inégalités ;
- le vivre ensemble. Cela s'oppose au néolibéralisme qui est un individualisme exacerbé. Dans les sociétés du *convivir* (vivre avec), la personne existe en lien avec la communauté.
- la complémentarité et la coopération. C'est l'idée de travailler ensemble, de s'entraider, qui s'oppose à la compétition, au désir d'être toujours supérieur à l'autre ;
- l'intégralité de la vie. Il s'agit de privilégier l'être par rapport à l'avoir, alors que le capitalisme dit « vous êtes ce que vous avez ». Cela veut dire que manger, danser, être avec des amis est très important. Cela veut dire accepter de mourir pour laisser la place aux générations futures. La vie est un processus intégral et non un algorithme.

À ces cinq critères, nous en ajouterions volontiers un sixième :

- l'émancipation et l'éducation, qui s'opposent aux idéologies régressives ; il s'agit de se libérer ensemble de façon réciproque,

de rendre chacun acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire.

Cette vision du monde est celle d'un monde meilleur, libéré de l'oppression, humain et fraternel. « Il n'y aura de réponse véritable à la crise écologique, sociale, démocratique et culturelle qu'à l'échelle planétaire et à la condition que s'opère une authentique révolution politique, sociale et culturelle, réorientant les objectifs de la production des biens matériels et immatériels, mais aussi les forces humaines de sensibilité, d'intelligence et de désir autour de principes et valeurs convergents². »

Une telle vision ne constitue pas un dogme qui serait défini au départ, mais une construction progressive qui s'appuie sur l'expérience de responsabilités partagées, de relations humaines et fraternelles au sein d'un territoire ou d'une communauté. Elle s'enracine nécessairement dans des croyances, une philosophie collective et une espérance personnelle, communautaire ou politique. Mais ce peut être aussi une relation à la terre, aux ancêtres ou le culte de la raison. L'histoire des croyances montre leur infinie variété au cours des siècles et selon les sociétés.

LA MULTIPLICATION DES ACTIONS PORTEUSES D'ALTERNATIVES

Sur le terrain, ce changement de perspective correspond déjà aux pratiques d'un nombre croissant de citoyens, d'associations ou de collectivités. Des centaines de milliers d'actions très diverses contribuent à lutter contre le dérèglement climatique, amorcer la transition écologique, restaurer le lien social et la solidarité, défendre les droits fondamentaux, développer des logiques de participation citoyenne et de décisions partagées. Ces actions permettent aux citoyens d'inventer des solutions nouvelles en réponse à leurs problèmes et à ceux de la société, qui ne pourrait fonctionner sans cette multitude d'actions désintéressées et créatives.

1. Fundación Pablo Solón, *Alternativas sistémicas, Vivir Bien*, <https://systemicalternatives.org/2017/03/13/vivir-bien>

2. Félix Guattari, *Les Trois Écologies*, Galilée, 1989. Résumé : www.multitudes.net/Les-trois-ecologies

Les actions citoyennes présentent une dimension essentielle d'éducation populaire, même quand cela n'est pas leur objectif principal. Chaque action semble avoir une portée limitée, mais toutes ensemble elles tracent les contours d'une alternative globale au système. Lorsque les valeurs et la vision du monde sous-tendues par ces actions sont explicitées, elles montrent qu'il n'y a pas de fatalité, que d'autres voies et d'autres logiques sont possibles. L'action collective au service du bien commun restaure l'idée qu'il est possible à chacun d'agir de façon autonome, d'améliorer le monde, même à petite échelle, en refusant toute compétition.

Enfin, aux niveaux local, national et international, la mobilisation du plus grand nombre est décisive pour contraindre les collectivités et les États à adopter des mesures à la hauteur des enjeux. Par exemple, en matière climatique, la multiplication des actions écologiques de terrain a fini par élargir la prise de conscience des enjeux écologiques à l'ensemble de la population au-delà du cercle des convaincus.

Aujourd'hui, face à l'absence de perspectives, de nombreux jeunes refusent de s'engager dans un travail classique et développent des expériences alternatives, individuelles ou collectives, estimant qu'il n'y a rien à attendre du combat politique. Certains mouvements théorisent même l'idée que le politique est nécessairement corrompu, que le combat politique doit être remplacé par la multiplication d'oasis d'éco-vie et de partage, et que la révolution des consciences suffira tôt ou tard à faire basculer la société et à généraliser une autre conception du bonheur, du lien social et de la justice.

Un mouvement identique s'était déjà produit après Mai 68, avec une ampleur telle qu'il a obligé le patronat à développer de nouveaux modes d'organisation de l'entreprise³. Cependant, faute de se traduire dans des transformations institutionnelles, cela n'a pas conduit à la remise en cause du capitalisme mais à son renouveau, permettant à celui-ci de se nourrir de sa critique, comme l'expliquent Boltanski et Chiapello⁴.

3. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *op. cit.*, chapitre 3.

4. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *ibid.*, p. 274.

La multiplication des actions porteuses d'alternatives est donc nécessaire, mais elle ne suffira pas pour éviter l'effondrement, instaurer durablement une justice sociale, fiscale et écologique et renouveler la démocratie. Le changement de système implique une transformation politique des institutions et des lois.

CHANGER DE SYSTÈME : UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT

La transition, vers un changement de système

Aujourd'hui, le terme de *transition*, souvent associé aux épithètes « écologique et solidaire » ou « écologique et sociale », est entré dans le langage courant. Mais de quelle transition s'agit-il ? Pour beaucoup, la transition est une perspective vague, exprimée en termes généraux, qui s'accommode fort bien de la poursuite de l'ordre existant en ne s'engageant que sur des mesures limitées qui ne changent pas la logique du système. « Transition » veut dire qu'on est en mouvement. Cela pose quatre questions : D'où partons-nous ? Où voulons-nous aller ? Pour quoi faire ? Comment et avec qui ? Les marches pour le climat ont rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes pour condamner l'inaction des gouvernements et demander à « changer de système, pas le climat ». La mobilisation des gilets jaunes a remis de façon déterminante la question des inégalités au cœur du débat politique. Alors qu'au départ les revendications écologiques et sociales étaient disjointes, les différents mouvements ont convergé rapidement vers une exigence commune de justice sociale, fiscale et climatique.

Les propositions formulées par des organisations comme Attac, les Amis de la Terre, le Crid, les collectifs de défense des services publics recoupent très largement les revendications formulées par l'Assemblée des gilets jaunes⁵ pour dessiner un programme

5. Assemblée des assemblées de gilets jaunes, 27 janvier 2019, Appel de Commercy, <https://reporterre.net/Appel-de-la-premiere-assemblee-des-assemblees-des-Gilets-jaunes>

d'ensemble. Ces propositions ont été rassemblées sur un site⁶ par le collectif « Changer de cap ». Elles constituent un ensemble de mesures concrètes qui donnent un contenu à la notion de transition écologique, sociale et démocratique et permettent de préciser ce que signifie « changer le système ». On donnera ici un aperçu de ces propositions.

Sobriété, décroissance : un nouveau modèle de développement pour accélérer la transition écologique

Comme le montre Jean Gadrey, « des régulations fortes sont indispensables pour accélérer la transition écologique. Il est nécessaire d'économiser toutes les ressources, de réduire les transports polluants, de préférer des villes denses, de livrer la bataille de la décarbonation, c'est-à-dire de mener une course opposée à la folle course actuelle à la productivité et à la croissance⁷ ». Certains parlent de concept de sobriété, d'autres de décroissance et d'autres encore d'une nouvelle définition de la richesse. Pour Jean Gadrey, « une société post-croissance n'est pas seulement une nécessité. Elle correspond à une perspective désirable et crédible de progrès social et de développement humain. Avec une profonde réorientation, qui n'a rien à voir avec un retour en arrière, on peut vivre bien et vivre mieux dans le respect des limites que nous imposent la nature et la solidarité humaine ». Un nouveau modèle de développement, ce sont aussi de nouvelles filières, de nouvelles recherches, de nouveaux savoirs, ce sont de nouvelles priorités données à l'éducation, à la culture, à la santé publique, aux sciences, à la vie associative locale... D'autres instruments existent ou sont en passe d'être inventés. « Loin de conduire à la réduction de l'emploi et de la richesse, une telle trajectoire peut conduire à la production de valeur ajoutée et au plein emploi, car on aura besoin de beaucoup de bras et de têtes pour réussir la grande bifurcation qui s'impose. Il est possible

d'organiser un partage juste et équitable des richesses et du travail, au-delà de leur simple dimension marchande⁸. »

La restauration d'un État régulateur

Si l'on parvient à reconstruire une capacité de régulation avant les catastrophes, on a une chance de bâtir un nouveau système sur des bases démocratiques au profit de tous, respectant les droits fondamentaux et donnant un pouvoir d'agir à tous les citoyens. Si l'on tarde trop, il est probable que face à l'urgence et à la nécessité, un pouvoir dictatorial se mettra en place au profit de quelques-uns. La reconstruction de l'État et de la puissance publique (collectivités, établissements publics) est indispensable pour mettre en application les politiques nécessaires aux énormes enjeux écologiques, économiques, sociaux et culturels des prochaines décennies. Cela implique notamment la remise en cause à très court terme du *New public management*. Mais cette réorientation est difficilement concevable dans le seul cadre national compte tenu des interdépendances qui se sont tissées depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi les mêmes principes doivent être envisagés au niveau européen, ce qui implique une refonte des institutions européennes pour les soustraire au pouvoir des lobbies et doter l'Europe d'une réelle capacité de régulation au service de la transition.

De la même manière, une politique d'aménagement du territoire est nécessaire pour mieux équilibrer les activités humaines sur les territoires tout en organisant la transition écologique et sociale. Un effort massif d'urbanisme et de logement est nécessaire pour réaliser effectivement la transition énergétique, répartir équitablement les moyens et les services. De nombreux exemples montrent qu'une urbanisation de qualité est possible à un coût raisonnable, en faisant des habitants les acteurs du changement. Cela implique aussi de revenir sur les calamiteuses réformes territoriales qui donnent le pouvoir à la technocratie des grandes régions en organisant la déshérence des territoires hors métropoles et d'en finir avec l'abandon des quartiers populaires.

6. Collectif « Changer de cap », « Propositions pour une transition sociale, écologique et démocratique », 2019, <https://collectifchangerdecap.wpcmsstaging.com/propositions-pour-changer-de-cap/>

7. Jean Gadrey, *Adieu à la croissance*, Éditions Alternatives économiques, 2010.

8. Jean Gadrey, *ibid.*

La reprise en main de la finance, facteur clé

Aujourd'hui, les finances publiques, c'est-à-dire les contribuables, sont saignées à blanc par des transferts massifs et illégitimes au profit des actionnaires et des plus riches, qui reposent sur des rentes de situation, la fraude, l'évasion fiscale et atteignent, comme on l'a vu, plus de 150 milliards d'euros en 2019. Leur réorientation, même partielle, permettrait de financer la plupart des mesures sociales nécessaires pour restaurer une justice sociale et fiscale, développer un vaste programme de réindustrialisation au niveau des territoires, développer l'agroécologie, etc.⁹ L'argent existe, la France est un pays riche. Les finances publiques ne sont pauvres que parce que l'argent a déjà été dépensé de façon irresponsable.

La reprise en main de la finance par la puissance publique est la mesure clé qui permet d'envisager toutes les autres. Pour mettre la finance au service de l'intérêt général, une série de mesures sont nécessaires¹⁰ : la séparation stricte des banques de détail et des banques d'investissement, la remise en cause du pouvoir des actionnaires et mise en place d'un contrôle social, une taxe sur l'ensemble des transactions financières pour dissuader la spéculation. Il est également nécessaire de restaurer la souveraineté de l'État sur sa dette face aux marchés financiers, d'interdire le trading à haute fréquence, les fonds spéculatifs, les fonds vautours et tous les instruments financiers (notamment les produits dérivés) qui alimentent la spéculation, d'appliquer des sanctions dissuasives contre l'évasion fiscale des personnes physiques et morales. Les Japonais ont montré la voie en rappelant brutalement le PDG de Renault à ses obligations fiscales. Rien n'empêche de faire la même chose en France et en Europe.

Justice sociale et fiscale

La mobilisation sociale a donné une visibilité médiatique à l'injustice sociale et fiscale, à la régression des services publics et à la

vie chère. La précarité qui se développe depuis trente ans touche à la fois les classes populaires et une partie des classes moyennes. Pour restaurer la justice sociale, des mesures immédiates sont nécessaires, comme l'augmentation et l'indexation des salaires, des allocations et des pensions. Mais au-delà, c'est une réorientation en profondeur de la répartition de la valeur ajoutée qui est nécessaire. Alors que le *New public management* se traduit par la destruction de très nombreux services publics, une politique de justice sociale nécessite la restauration de l'accès aux services publics et à la santé pour tous et la réaffirmation du droit à l'éducation. Cela va de pair avec la priorité accordée aux transports collectifs et au fret ferroviaire, pour limiter l'usage des véhicules individuels et le nombre de camions sur les routes. Une large concertation est nécessaire pour amorcer la sortie progressive d'une civilisation de la voiture. Comme on le voit, ces orientations impliquent un véritable désenvoûtement de l'idéologie néolibérale, pour repenser l'action publique autour de ses missions d'intérêt général et du service à la population. Cela permettrait de reconstruire un contrat social pour restaurer la confiance des citoyens dans le politique.

Démocratie renouvelée, municipalisme et biens communs

Un vaste mouvement en faveur des Communs s'est développé au cours des dernières années. Il propose de récupérer et mettre en commun les biens nécessaires à tous, dont l'usage ne doit plus être privatisé mais géré en commun au niveau d'une communauté, qui peut être un territoire, un pays ou l'humanité tout entière¹¹. Il s'agit de remettre en cause l'appropriation par les opérateurs privés de nombreux biens tels que l'eau, la terre, les semences, la connaissance, la science, les forêts, les mers, qui sont devenues des sources de profit. Ceux-ci sont devenus des marchandises qui sont de ce fait gaspillées, détruites ou inaccessibles à ceux qui en ont besoin. La même logique s'applique aux moyens de communication, à la culture, aux technologies ouvertes et aux logiciels libres, aux services publics d'éducation, de santé ou d'assainissement, à la biodi-

9. Pour le détail de ces mesures, voir le site changer de cap : justice sociale, égalité, <https://collectifchangerdecap.wpcomstaging.com/wp-content/uploads/Propositions/Dossiers-documents/Le-pillage-des-finances-publiques-par-les-TGE-la-rigueur-pour-tous.pdf>

10. Gaël Giraud *et al.*, « Reprendre en main la finance », in *Et nous vivrons des jours heureux*, Actes Sud, 2017, <http://les-jours-heureux.fr/le-livre/les-valeurs/reprendre-en-main-la-finance>

11. Jean Gadrey, « Des biens publics aux biens communs », blog de Jean Gadrey, 2012, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs>

versité, aux connaissances ancestrales... La question de la propriété est au cœur de cette démarche. Il est nécessaire de rompre avec le vieux droit romain en privilégiant l'*usus* (droit d'usage) par rapport à l'*abusus* (le droit d'abuser, de détruire) et au *fructus* (le droit de tirer profit). L'approche par les Communs propose que ceux qui ont l'usage d'un bien commun le gèrent ensemble, en se démarquant à la fois d'une appropriation privée et d'une gestion bureaucratique.

Cette réappropriation collective se fait d'abord au niveau local. Elle correspond à une des revendications des mouvements sociaux, porteurs d'une exigence de démocratie renouvelée, où chaque citoyen devient acteur et non sujet. De nombreuses initiatives montrent que la participation citoyenne est à la fois possible et efficace au niveau de territoires de proximité, comme à Saillans, dans la Drôme, à Kingersheim (Haut-Rhin), à Trémargat (Côtes-d'Armor), à Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) et en de nombreux autres lieux¹². Dans les années 1970-1990, plus de 400 territoires ont mis en place des démarches de développement local partagé, associant toutes les forces vives d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, social, culturel et environnemental. Cette culture de la participation peut facilement être réactivée. Elle constitue la base d'un élan collectif pour une transition sociale et écologique¹³.

D'AUTRES RAISONS DE VIVRE ET D'AGIR

À travers la multiplication des actions porteuses d'alternatives, ce sont d'autres raisons de vivre et d'agir qui apparaissent. Il est essentiel de les expliciter, car la lutte se joue aussi sur le plan idéologique et culturel¹⁴. Une lecture transversale de ces actions permet

de préciser en quoi les objectifs qu'elles poursuivent constituent une contestation des « valeurs » que nous impose la société de profit. Pour faciliter la lecture, nous avons présenté cette réflexion sous forme de tableau.

Ce qu'impose la logique technocratique	Ce que portent les actions citoyennes
Au niveau de l'organisation collective	
Irresponsabilité (après moi le déluge), aveuglement volontaire sur les conséquences du fondamentalisme de marché et les multiples menaces sur l'avenir de la planète	Lucidité, responsabilité vis-à-vis des populations actuelles, des générations futures et de la planète
Énormes inégalités, accumulation sans fin du capital par quelques dizaines d'individus au niveau mondial	Partage des richesses du local au mondial, économie sociale et solidaire (en redonnant de la force à ces mots)
Guerres, manipulation des peuples, écrasement des minorités, cynisme des grandes puissances et des multinationales (source de violence et de fondamentalisme)	Respect des peuples, culture de la paix, restauration d'un ordre international disposant de pouvoir de sanction
Productivisme, exploitation des humains et de la nature, culture du déchet et du rejet	Gestion commune des biens communs de l'humanité dans le respect des équilibres écologiques
Corruption, fraude fiscale, mensonge public	Éthique, honnêteté, respect de la parole donnée
Technocratie (gouvernement des technocrates), vision du monde réduite à des normes (managérialisme)	Démocratie, participation citoyenne, conduite partagée des projets, coopération
Incapacité à maîtriser le dérèglement climatique écologique. « Progrès » aveugles de la science et de la technologie mises au service d'intérêts particuliers	Maîtrise des évolutions technologiques pour les considérer comme des biens communs et les orienter vers la réponse aux besoins de l'humanité
Atteintes aux libertés publiques, surveillance généralisée, marchandisation numérique de la vie privée	Respect de la vie privée, droit à l'intimité, confidentialité, laïcité

12. Didier Minot, *Associations, collectivités et participation des citoyens : quelques exemples de relations partenariales*, 2017. Décrit une quarantaine d'exemples. <https://collectifchangerdecap.wpcomstaging.com/wp-content/uploads/collectif-et-democratie-locale/Démocratie-directe-et-participation-des-citoyens.pdf>

13. Sur l'histoire et la portée de cette dynamique, un ouvrage collectif récent effectue une synthèse très complète : Georges Gontcharoff (dir.), *Vous avez dit développement local ?*, Éditions La Librairie des Territoires, 2018.

14. Collectif des associations citoyennes, *Les chemins de la transition*, 2016, www.associations-citoyennes.net/?p=7864

Ce qu'impose la logique technocratique	Ce que portent les actions citoyennes
Au niveau personnel et interpersonnel	
Consumérisme, attisé par la publicité	Remise en cause des « besoins », sobriété
Exclusion, expulsion, rejet de l'autre	Dignité, solidarité, accueil de l'autre, fraternité universelle
Imposition d'une sous-culture uniformisée, orientée vers la consommation, la violence et le sexe, et appauvrissement des relations	Authenticité, créativité, expression artistique, richesse des relations humaines. Équilibre entre identité et ouverture, entre culture propre et métissage
Individualisme (chacun est à lui-même sa propre fin), intérêt individuel, atomisation des individus	Relation [reliance], coopération, fraternité, fête
Réduction de tous les actes humains à l'intérêt individuel	Solidarité, bien commun, désintéressement, gratuité, don, intérêt général
Lutte de tous contre tous, violence, agressivité, domination des plus forts, mépris	Respect, dignité humaine, non-violence, coopération, fraternité
Conditionnement, formatage, manipulation des consciences, publicité intrusive, colonisation de notre imaginaire	Éducation émancipatrice, éducation populaire, culture du débat, échanges d'idées, liberté d'expression, de lecture et de pensée
Exigences d'implication personnelle de quelques-uns dans un travail déshumanisé, rejet des autres (lié à la révolution de l'information)	Partage du travail, nouvelles formes d'emplois et d'économie sociale, solidaire et circulaire, développement des activités libres
Aliénation du temps, instantanéité, rapidité	Redécouverte du temps long, du temps de vivre, du temps de penser et d'aimer
Mal-être, désespérance, mal vivre	Épanouissement personnel, émerveillement devant la richesse du monde et des relations, espérance collective

Source : séminaire sur Les chemins de la transition, CAC, mars 2016

À travers ces actions, les citoyens dessinent par eux-mêmes les contours d'un monde plus juste, plus solidaire et écologiquement responsable, et construisent une fraternité en actes. Ces solutions alternatives ne sont pas des solutions tristes, mais des solutions joyeuses, comme le souligne Patrick Viveret.

REDÉFINIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE BIEN COMMUN DANS UNE PERSPECTIVE UNIVERSELLE

Cette approche de la transition pose la question de l'intérêt général et du bien commun. Comment ces deux notions peuvent-elles évoluer et s'articuler avec la prise de conscience d'un destin commun face aux enjeux ? Pour qu'il y ait intérêt général, il faut en effet dépasser les intérêts antagonistes de classe, de pays, de religion pour se référer à des valeurs supérieures. Cette réflexion concerne au premier chef la philanthropie, qui se réfère à l'intérêt général.

L'intérêt général, une notion incontournable, qui reste à définir au niveau mondial

En formulant une exigence renouvelée de démocratie directe, les mouvements citoyens en appellent à l'intérêt général défini comme l'expression de la volonté générale. L'intérêt général reste par ailleurs la référence centrale des pouvoirs publics, des décisions politiques et des juges. Mais il n'existe pas de définition juridique de l'intérêt général. Le Conseil d'État y a consacré son rapport public de 1999 : « Il existe deux conceptions divergentes de l'intérêt général. L'une, utilitariste, ne voit dans l'intérêt commun que la somme des intérêts particuliers. L'autre, volontariste, estime que l'intérêt général exige le dépassement des intérêts particuliers. Il est dans cette perspective l'expression de la volonté générale. Ce cli-vage sépare deux visions de la démocratie : d'un côté une démocratie de l'individu, qui tend à réduire l'espace public à l'organisation de la coexistence entre les intérêts particuliers, l'autre, plus proche de la tradition républicaine française, qui fait appel à la capacité des individus à dépasser leurs propres intérêts, pour former ensemble une société politique. Il revient à la loi, expression de la volonté générale, de définir l'intérêt général, au nom duquel les services de

l'État, sous le contrôle du juge, édictent des normes réglementaires, prennent des décisions individuelles et gèrent les services publics. En conférant une place centrale à l'ouverture des marchés et à la concurrence libre et non faussée, la construction européenne a fait sienne, pour l'essentiel, la démarche libérale¹⁵. »

Pour l'Union européenne, « est d'intérêt général ce qui est reconnu comme tel par une collectivité publique ». Cela pose également problème, car des décisions démocratiques vont parfois à l'encontre de droits fondamentaux, par exemple en portant atteinte aux libertés publiques, en remettant en cause le droit du travail ou le droit à l'avortement. Comme le montre Éloi Laurent, « l'intérêt général européen reste un objet insaisissable¹⁶ ». De fait, c'est la Commission qui est désignée à demi-mot par les traités pour définir, voire incarner l'intérêt général européen. On est face à une conception de l'intérêt général qui ne repose sur aucune légitimité démocratique, mais sur la seule doctrine économique édictée par les traités.

La référence aux droits fondamentaux et au bien commun est donc essentielle pour arbitrer entre deux légitimités qui s'affrontent : celle du suffrage universel et celle des droits supérieurs. C'est selon cette logique que l'action d'une fondation peut légitimement se trouver en désaccord avec la définition de l'intérêt général formulé par une collectivité publique, comme en matière d'aide aux réfugiés. Dans la perspective d'une communauté de destin de l'humanité, la notion d'intérêt général définie au niveau national, européen ou local n'est donc pas suffisante. Il est nécessaire de reconstruire l'intérêt général dans un cadre internationalisé en référence aux droits fondamentaux, en donnant aux institutions internationales les pouvoirs nécessaires pour le faire respecter, notamment par les grandes entreprises et les institutions financières qui se sont affranchies de l'intérêt général conçu dans un cadre national. Cela n'exclut pas différents niveaux de solidarité,

entre les peuples du monde, au sein de chaque nation, territoire ou communauté des nations et de chaque territoire, à travers les générations¹⁷.

Bien commun, biens communs, communs

Les philosophes des Lumières avaient combattu la notion de bien commun, d'origine religieuse, en développant la notion d'intérêt général fondé sur la volonté du peuple. Dans la période récente, on parle à nouveau de *bien commun*, mais aussi de *biens communs*, de *bien public mondial* ou *local*, de *communs*. Au singulier ou au pluriel, avec ou sans « biens », l'expression est victime de son succès. Elle est devenue un peu fourre-tout, chacun y mettant ses propres valeurs. Malgré ou grâce à ce flou, c'est aussi devenu un signe de ralliement des mouvements sociaux à travers la planète¹⁸. Pour l'association Remix the commons, « on parle de “bien commun” chaque fois qu'une communauté de personnes est animée par le même désir de prendre en charge une ressource dont elle hérite ou qu'elle crée et qu'elle s'auto-organise de manière démocratique, et responsable pour en assurer l'accès, l'usage et la pérennité dans l'intérêt général et le souci du “bien vivre” ensemble et du bien vivre des générations à venir¹⁹ ». Pour Riccardo Petrella, les principes du bien commun sont inclus dans le droit au travail pour tous, le plein emploi, un revenu décent et la sécurité sociale pour tous (ce qui est très proche de la définition française de l'intérêt général). Afin de (re)construire le bien commun, Riccardo Petrella propose « une gouvernance coopérative mondiale reposant sur un contrat social mondial à long terme qui doit, tout en s'articulant entre existence de l'autre et coexistence, être axé sur un contrat de l'avoir, un contrat culturel, un contrat démocratique et un contrat de la terre²⁰ ». Le débat n'est pas clos...

15. Conseil d'État, *Réflexions sur l'intérêt général*, Rapport public 1999, www.centre-francais-fondations.org/ressources-pratiques/plaidoyer/articles-sur-linteret-general/reflexions-sur-l2019interet-general-rapport-publique-du-conseil-detat-1999/view

16. Éloi Laurent, « L'intérêt général dans l'Union européenne », *Regards croisés sur l'économie*, n° 2, 2007.

17. René Passet, « Manifeste pour une économie à finalité humaine », *Le Monde diplomatique*, février 2001, www.lebret-irfed.org/spip.php?article707

18. Voir Itinéraires en biens communs, http://wiki.remixthecommons.org/index.php/Itin%C3%A9raires_en_Biens_Communs

19. Remix the commons, « Le bien commun est sur toutes les lèvres », non daté, https://wiki.remixthecommons.org/index.php?title=Le_bien_commun_est_sur_toutes_les_l%C3%A8vres

20. Riccardo Petrella, *Le Bien commun. Éloge de la solidarité*, Labor, 1996.

COMMENT LES FONDATIONS PEUVENT-ELLES CONTRIBUER À UNE TELLE TRANSITION ?

L'offensive idéologique menée par les fondamentalismes de marché depuis trente ans a marqué des points, mais elle ne s'est pas imposée. Les mouvements qui agissent pour la transition et l'émancipation restent forts et se renouvellent sans cesse, comme l'expression d'une énergie interne aux sociétés et aux citoyens, qui sourd en permanence : exigence de dignité, refus de la misère sociale et des inégalités, urgence écologique et urgence sociale, respect des libertés pour tous, etc. De très nombreux mouvements historiques et d'innombrables citoyens restent enracinés dans des convictions, des valeurs et des pratiques qui leur permettent de résister, en construisant des mobilisations porteuses d'espoir et parfois victorieuses. De nouvelles formes d'engagement apparaissent, qu'il s'agisse des Indignés, des lanceurs d'alerte, de Nuit debout, des Occupy, des ZAD, des gilets jaunes, verts et rouges, des marcheurs pour le climat... Ces mouvements ont en commun le recours à une non-violence active, la maîtrise des réseaux numériques et sociaux, une exigence de démocratie renouvelée, des formes d'action reposant sur l'égalité et le respect de la diversité, différentes formes de désobéissance individuelle et collective. Des concepts nouveaux émergent, comme le bien commun, la prospérité sans croissance, la justice climatique, la relocalisation, la démocratisation de la démocratie... Le pire n'est donc pas inéluctable, l'avenir n'est pas joué.

Les fondations peuvent jouer un rôle essentiel dans l'appui à ces dynamiques, si elles savent se mettre à l'écoute du mouvement social en permettant à ces mouvements de développer leur dynamique et leurs propres réponses. Il ne s'agit pas pour les fondations de définir par elles-mêmes les objectifs et la stratégie de ce combat, en considérant comme des sous-traitants les mouvements qu'elles soutiennent, mais de fournir aux acteurs les moyens d'agir. C'est ce que nous allons étudier au chapitre suivant, en nous concentrant sur les fondations alternatives.

CHAPITRE 10. L'APPUI DES FONDATIONS ALTERNATIVES AU CHANGEMENT SYSTÉMIQUE

À côté de la philanthropie *mainstream* dont nous avons parlé dans les deux premières parties de cet ouvrage, on trouve en France, en Europe, et aux États-Unis un certain nombre de fondations qui se sont donné pour objectif d'accompagner le changement systémique, et qui appuient des mouvements dans le domaine social, écologique, de la défense des droits, de la solidarité. Même si elles représentent une faible proportion de l'action philanthropique, leur appui est déterminant pour un certain nombre de mouvements dans un contexte de réduction des financements publics. Il a donc paru important d'analyser la portée et les limites de leur action.

LES FONDATIONS PROGRESSISTES AUX ÉTATS-UNIS¹

Dans l'histoire des fondations progressistes américaines, on peut distinguer trois périodes. Les premières fondations alternatives créées par Julius Rosenwald et par Edith Stern, sa fille, ont longtemps fait figure d'exception dans le paysage philanthropique américain. Les premières, elles ont soutenu la cause des Noirs américains en créant un vaste réseau de 5 000 écoles (voir chapitre 2), en finançant le NAACP² et la National Urban League, puis les organismes de Ralph Nader (CSR), des réseaux sur les énergies alternatives, le mouvement antinucléaire, des groupes féministes, ou

1. Ce paragraphe est largement redevable à Sylvain Lefèvre, *Charity not change : les fondations progressistes aux États-Unis (1950-2016)*, 2018, non publié.

2. National Association for the Advancement of Colored Persons.

encore le SDS (Students for a Democratic Society). Au cœur des années 1970, des fondations alternatives sont créées par de jeunes héritiers rebelles qui ont hérité de fortunes familiales dans leur vingtaine³. Ces jeunes gens ont connu la contestation de la guerre au Vietnam, le mouvement des droits civiques, avec des expériences de confrontations brutales entre leur vie jusqu'alors protégée et la découverte de situations d'inégalités violentes. Ils créent des fondations locales qui s'attaquent aux enjeux clés des années 1970 : mouvement « anti-guerre », justice économique, droits civiques, mais aussi politique étrangère américaine, mobilisation pour les droits des immigrés, justice environnementale... Ces fondations alternatives souhaitent une société plus juste, mais également une transformation de la philanthropie. Une fois les premières expériences mises sur pied, celles-ci sont théorisées et promues à travers les États-Unis.

Dans les années 1990, une nouvelle génération de jeunes héritiers va développer des actions très différentes. Si la tranche d'âge reste comparable, on trouve bien davantage de femmes, d'origines latino, afro-américaine, juive, asiatique... La richesse de ces héritières est parfois liée à une dynastie familiale ancienne, mais le plus souvent, elle est beaucoup plus récente, en lien avec les fortunes rapidement acquises par leurs parents dans la finance, les télécommunications et l'Internet dans les années 1980 (voir chapitre 2). Leur socialisation militante se fait à l'université, à travers les forums sociaux de la mouvance altermondialiste, surtout sur les questions de genre et de racisme. Les événements d'Occupy Wall Street constituent un déclencheur pour activer une réflexion sur les privilèges de classe et les inégalités fiscales. Au total, ce courant particulier de la philanthropie aux États-Unis reste marginal, voire périphérique, par rapport à la philanthropie et au capitalisme aux États-Unis, mais il a plusieurs impacts. Il contribue à financer des causes que les autres fondations ne veulent pas soutenir, voire à

les rendre crédibles aux yeux des autres financeurs. Ces fondations soutiennent, dans une période où les bailleurs de fonds se tiennent à distance, des actions qui seront ensuite reprises beaucoup plus largement, que l'on pense aux foyers pour femmes battues, aux organismes de justice environnementale ou aux mouvements LGBT. Par ailleurs, ce courant sert d'espace de repli pour nombre d'organismes, à mesure que l'hégémonie libérale assèche les financements publics aux organisations de défense des droits. Enfin, il contribue à changer les pratiques des fondations elles-mêmes : nouveaux liens dans les relations donateur-donataire, présence des minorités ethniques ou sexuelles dans les instances des fondations, mécanismes donnant du pouvoir aux acteurs (au lieu de décider à leur place ce qui serait bon pour eux), nécessaire cohérence entre les missions de la fondation et le placement de son capital. Certains de ces thèmes font aujourd'hui partie de l'agenda de travail des fondations les plus centrales du champ philanthropique états-unien, que ce soit le recentrage de la Fondation Ford sur les inégalités, les actions de désinvestissement des énergies fossiles de plusieurs fonds Rockefeller, ou encore la création de comités mixtes d'allocation des fonds, regroupant des professionnels, mais aussi des représentants des milieux financés. Ainsi, la philanthropie progressiste a joué un rôle d'avant-garde par rapport à la philanthropie *mainstream*, même si elle se pensait au départ comme contestataire et alternative.

LES FONDATIONS ALTERNATIVES EN FRANCE ET EN EUROPE

Un ensemble de fondations œuvrant pour le changement systémique

Il existe en France et en Europe plusieurs dizaines de fondations qui partagent la conviction que la trajectoire actuelle de nos sociétés est une impasse. La plupart sont regroupées dans Edge en Europe (Engaged Donors for Global Equity), qui rassemble 40 fondations européennes réparties dans 11 pays (plus une fondation basée

3. Certains éléments de cette partie proviennent de Sylvain Lefèvre, « Les héritiers rebelles. La philanthropie comme "suicide de classe" », *Politix*, n° 121, 2018/1, p. 55-78. Le lecteur peut s'y reporter pour des analyses plus approfondies sur les trajectoires individuelles des promoteurs de la « philanthropie de changement social ».

en Palestine)⁴. Elles entendent « contribuer au changement systémique en soutenant la justice, l'équité et le bien commun de la planète, face à des crises interconnectées qui menacent notre avenir commun ».

Les fondations membres sont très variées, à la fois par la taille, les objectifs, la perception du changement systémique. On y trouve des fondations qui font appel à de multiples donateurs, avec un processus démocratique de prise de décision (Bewegungsstiftung [Fondation des mouvements sociaux, Allemagne], Edge Fund (UK), basée à Londres⁵, des fondations familiales d'héritiers-militants (Fondation Un monde par tous, Fondation Monde Solidaire, Guerrilla Foundation, Fondation pour les droits de l'Homme au travail), des fondations plus anciennes ayant évolué vers une conception globale des enjeux (Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme [FPH]), des émanations de grands réseaux associatifs se dotant d'un outil pour aller plus loin dans le changement systémique (Fondation Terre Solidaire), des fondations institutionnelles qui ont pris une autonomie relative par rapport à leur constitution d'origine (Fondation européenne pour la culture, créée par Robert Schuman et liée à la Commission européenne). On trouve aussi, dans ce regroupement, des fondations classiques beaucoup plus importantes comme la Fondation Ford aux États-Unis ou Open Society Foundations (Soros), dont certains programmes accompagnent les mouvements sociaux.

Ce regroupement leur permet d'améliorer la connaissance réciproque entre fondations. Il constitue un lieu d'échange transversal pour approfondir les analyses sur le changement systémique et pour créer des synergies dans l'action. Des groupes de travail se sont

mis en place sur différents thèmes, notamment sur la lutte contre l'extractivisme. Des actions communes ont commencé à se développer, notamment un fonds d'intervention mutualisé, FundAction, pour expérimenter une démarche participative avec les mouvements et associations partenaires de ces fondations.

Un appui déterminant pour les mouvements sociaux

Au vu de l'action des membres d'Edge, on constate que des fondations de taille petite ou moyenne peuvent jouer, malgré la modicité de leurs moyens, un rôle essentiel dans l'émergence et le développement des mouvements sociaux. En effet, il est déterminant, pour des initiatives novatrices qui se situent ouvertement dans une optique de transformation sociale et écologique, de disposer d'un appui au démarrage, dans une période où les financements publics sont accordés à des organisations plus dociles ou à travers des marchés publics. C'est ainsi qu'avec des volumes financiers relativement limités, certaines fondations sont devenues des acteurs majeurs du combat pour le changement systémique.

Cet appui est d'autant plus déterminant qu'il est le plus souvent apporté dans la durée, sous forme de conventions triennales, et qu'il apporte une aide à des projets, voire à la stratégie d'ensemble d'un mouvement, et non des financements pour des actions ponctuelles ou des prestations. C'est ainsi que des mouvements qui ont marqué des dynamiques sociales ces dernières années, comme Alternatiba, Migreurop, Inf'OGM, négaWatt, Bastamag, Reporterre, etc. ont pu émerger depuis vingt ans grâce à l'appui, indispensable au démarrage, des fondations progressistes. Leur appui porte aussi sur des opérations permettant le développement du débat public, et bien évidemment non financées par les pouvoirs publics, comme les études toxicologiques sur l'impact sur la santé du maïs génétiquement modifié et du Roundup en France, l'exploitation et l'utilisation du charbon en Allemagne, la préservation et la démocratisation de l'accès aux services publics, la réappropriation de l'eau, les droits des réfugiés et des migrants. Des rencontres sont organisées régulièrement par certaines fondations, comme la Fondation Un monde par tous, pour favoriser la convergence entre les mouvements citoyens en termes de méthodes et de vision commune du changement de système.

4. Les fondations qui veulent contribuer au changement systémique en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud se sont regroupées dans Edge (Engaged Donors for Global Equity), dont la branche européenne Edge en Europe a été créée comme une extension du réseau mondial Edge Funders Alliance. Celui-ci résulte lui-même de la fusion en 2012 de FNTG (Funders network on trade and globalization) et de Grantmakers without Borders, qui s'était créée pour soutenir les forums sociaux mondiaux, <https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=www.fntg.org/&prev=search> <https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=www.internationaldonors.org/&prev=search>

5. Il n'y a pas de lien de filiation entre Edge Fund United Kingdom et Edge, de création beaucoup plus récente aux États-Unis. Il y a seulement homonymie.

Différentes approches du changement systémique

Il existe différentes conceptions du « changement systémique », reconnu par tous comme nécessaire. Pour certains, il s'agit de réformer le système pour l'améliorer, alors que pour d'autres, il s'agit de changer de système, c'est-à-dire d'inventer de nouveaux fondements de civilisation qui ne reposent plus sur la compétition mais sur la coopération, l'égalité, la responsabilité envers l'humanité et la planète.

Tous mettent toutefois l'accent sur l'importance des organisations populaires de base (*grassroots* en anglais) : « Ce ne sont pas les élites qui construisent la société mais la voix de tous. » L'accent est mis sur les pratiques pour aller vers une vision globale (et non l'inverse), en s'appuyant sur les organisations et les populations, c'est-à-dire les mouvements sociaux. L'approche est intersectorielle, englobant le niveau local, national, régional et global. Par exemple, la Fondation Terre Solidaire a été créée en décembre 2016 par le CCFD Terre Solidaire pour créer des alternatives à notre modèle de développement à bout de souffle, dans un contexte de crise multiple, à la fois environnementale, économique et sociale. L'objectif est de changer un mode de production et de consommation mondialisé, fondé sur les énergies fossiles, de changer nos façons de travailler, de vivre ensemble et de réduire les inégalités. Ou encore la Fondation Un monde par tous intervient dans de nombreux domaines, dans la perspective d'un projet démocratique de citoyenneté universelle, alternatif à la globalisation qui règne aujourd'hui et qui exclut massivement : droits de l'Homme – particulièrement ceux des migrants –, culture de paix, agriculture paysanne, diversité culturelle et souveraineté alimentaire, alternatives sociétales et transition écologique, solidarité internationale (défense de cultures indigènes et défense de populations autochtones contre les méga-projets miniers). On trouve des stratégies similaires dans d'autres fondations, avec des variantes liées au contexte national, et à l'histoire de chaque fondation. Mais toutes partagent un souci de cohérence entre le diagnostic réalisé, les objectifs et les moyens, y compris au niveau du placement des actifs de la fondation et de son fonctionnement.

Comment la réponse aux besoins s'organise-t-elle ?

Comme pour les fondations progressistes américaines, plusieurs questions se posent de façon récurrente pour gérer au mieux la

disproportion entre les moyens et les besoins et agir en cohérence avec les objectifs poursuivis. En effet, face à la multiplication des urgences et à la raréfaction des crédits publics, les fondations alternatives sont de plus en plus sollicitées, alors que leurs disponibilités sont bien inférieures aux besoins. Elles sont donc amenées à faire des choix et à établir des priorités. Le plus souvent, elles s'éloignent des procédures des appels à projets ou des critères d'évaluation inspirés de la gestion entrepreneuriale. Par exemple, Edge Fund (Royaume-Uni) cherche à financer des projets qui induisent un changement à long terme dans la société en abordant les causes de l'injustice et des inégalités. Un monde par tous auditionne certains réseaux. Elle ne fait pas d'appels publics à candidatures, mais travaille à partir de la grande connaissance des mouvements qu'ont les membres de son comité exécutif, pour des montants souvent limités, en privilégiant les appuis au démarrage. Mais cela n'exclut pas des financements dans la durée pour certains mouvements. D'autres fondations, conscientes de l'énorme disproportion entre les besoins et les moyens, cherchent à créer des synergies et des coopérations entre les acteurs du changement systémique, à soutenir un travail de plaidoyer et de propositions.

Appui et conseil : accompagner ou aider sans ingérence ?

Les fondations alternatives constatent souvent que les soutiens financiers qu'elles accordent ne peuvent pas atteindre leur efficacité maximum si les projets aidés manquent d'organisation ou de stratégie politique. Certaines, comme *Bewegungsstiftung*, apportent donc aussi un appui sous forme de conseils, notant que « les mouvements sociaux sont à l'origine de changements considérables, mais beaucoup connaissent aussi des échecs et ont besoin à la fois de contributions financières et de conseils pour les aider à exprimer tout leur potentiel ». Ce type d'intervention est de même nature que celui de la *venture philanthropy*, mais avec un objectif radicalement différent puisqu'il consiste à favoriser des démarches de mutualisation des savoirs, des séminaires d'échanges intensifs entre les projets, sur la gestion des conflits, tout en armant les associations sur la levée des fonds, les relations avec la presse, etc. Ce sont aussi des occasions qui permettent un apprentissage mutuel et

des mutualisations de savoir-faire. Certaines fondations financent également la recherche de sponsors ou de parrains.

Un partage des orientations et des décisions de financement avec les mouvements

Même pour des fondations alternatives, il subsiste une ambiguïté fondamentale. Chaque fondateur est persuadé d'agir pour la bonne cause, mais c'est lui qui définit cette bonne cause. Comment réintroduire de la démocratie dans un processus qui par essence en est la négation, même si c'est pour aller vers une société plus juste ? Certaines fondations soumettent les projets à des collectifs qui peuvent rassembler des petits donateurs, des mouvements partenaires, des citoyens.

Pour dépasser la dissymétrie entre financés et financeurs, FundAction, créé par Edge, donne le pouvoir de décision à une communauté d'acteurs. Une centaine de représentants européens d'ONG ou de mouvements décident de l'attribution des dons, sans que les fondations contributrices aient un droit de vote. Ces différentes solutions nécessitent de créer un état d'esprit où les uns et les autres se situent en confiance face à des enjeux de société et essaient de trouver ensemble des solutions. Pour cette raison, certaines fondations multiplient les rencontres directes avec les porteurs de projets : échanges, confrontation des idées, partage d'une certaine vision du monde. L'engagement personnel des acteurs dans une démarche de construction d'alternatives est considéré comme tout aussi important que la réussite de l'action soutenue. *Bewegungsstiftung*, créée au départ par 9 donateurs-héritiers, s'est démocratisée en étant soutenue aujourd'hui par 130 donateurs de tous âges à travers l'Allemagne.

Edge Fund (Royaume-Uni) est un exemple européen de philanthropie populaire où la motivation des donateurs est issue de leur conviction que le changement viendra de la base, et que ceux qui disposent d'un surplus peuvent remettre à une décision collective l'utilisation des dons qu'ils peuvent effectuer. La fondation rassemble aujourd'hui 150 donateurs, dont la richesse est très variable. Elle procède par *rounds* (tours de financement). Un nouveau *round* est annoncé si Edge Fund (Royaume-Uni) dispose de 100 000 livres sterling ou plus sur son compte. Un appel est alors lancé dans tout le

Royaume-Uni auprès de groupes alternatifs et la fondation reçoit quelques centaines de demandes. Après une présélection des candidatures, les décisions sont prises de façon démocratique (un membre-une voix), en incluant les candidats dans le processus de décision.

Le souci d'une gestion cohérente des actifs de la fondation

La gestion des actifs est avant tout celle des placements d'où proviennent les revenus de la fondation. En effet, l'argent disponible pour une fondation alternative provient souvent d'un patrimoine mobilier (actions, obligations) ou immobilier qui participe pleinement au système. Un certain nombre de fondations ont décidé de s'appliquer à elles-mêmes les orientations qu'elles promeuvent et se sont orientées vers une gestion durable et éthique de leurs actifs, refusant par exemple les investissements dans des industries extractives. Pour *Bewegungsstiftung*, « la façon dont une fondation gère ses propres actifs est tout aussi importante que le projet qu'elle finance : ce que fait une fondation doit servir ses propres causes ». Cependant, même les fondations qui reposent sur l'apport de nombreux donateurs, comme Edge Fund (Royaume-Uni), ont conscience que « la plupart des fonds qu'elles collectent proviennent d'activités non éthiques », même si « elles n'acceptent pas les fonds qui proviennent directement de l'exploitation ». La recherche de cohérence porte également sur les moyens utilisés, la gestion écologique des locaux, etc. Ces fondations mènent souvent une réflexion approfondie pour mettre en conformité leur fonctionnement avec les principes qu'elles cherchent à promouvoir.

ÉLARGIR LE CERCLE DE LA PHILANTHROPIE MILITANTE

Les fondations alternatives se préoccupent également d'élargir le cercle de la philanthropie militante. Eu égard aux besoins, la philanthropie alternative souffre d'un manque criant de moyens. Comme on l'a vu, la génération des héritiers rebelles aux États-Unis avait comme objectif d'élargir le cercle des philanthropes militants en diffusant largement les résultats de son action. Il existe en France et en Europe de nombreux fondateurs désintéressés, réellement préoccupés de l'état du monde et de la société, qui peuvent

être sensibles à l'importance d'un changement de système. D'autre part, même si une nouvelle politique s'attaquait en profondeur aux inégalités, on peut supposer que celles-ci subsisteront un certain temps, et avec elles des philanthropes. Quels conseils peut-on donner, quelles propositions peut-on faire aux personnes fortunées préoccupées par les enjeux qui menacent l'avenir de l'humanité et la cohésion sociale ?

Le plus important, pour qui veut agir de façon cohérente, est sans doute de réfléchir afin d'élargir sa compréhension du monde, discerner la gamme des actions possibles et situer sa propre action. Cela suppose de s'informer, de rencontrer des gens, de participer aux multiples réflexions de ceux qui essaient d'analyser l'état du monde et de la planète. Cela est nécessaire pour chaque citoyen qui souhaite donner de son argent ou de son temps au service de la collectivité. Il est également essentiel de s'interroger sur l'origine de l'argent, de savoir à qui il appartient réellement. Beaucoup de philanthropes semblent considérer que l'argent dont ils disposent provient d'une source miraculeuse, alors que par ailleurs ils s'interrogent longuement sur le choix des actions qu'ils vont soutenir, avec des réflexions éthiques. N'est-il pas nécessaire d'appliquer la même réflexion à l'existence même de la fondation pour se demander d'où vient l'argent, et s'interroger sur le lien avec la captation des ressources par une minorité ? Quels moyens peuvent bien utiliser les opérateurs financiers pour obtenir des rendements compris entre 8 et 12 % et quelles en sont les conséquences sociales ? Est-ce que des fonds, s'ils sont déposés à la BNP par exemple, ne risquent pas de servir à financer le développement de nouvelles mines de charbon⁶ ?

Enfin, aux gens très fortunés, héritiers, dirigeants ou actionnaires qui souhaitent agir de façon plus cohérente, on peut proposer des changements simples : payer ses impôts et ses salariés, ne pas placer son argent dans les paradis fiscaux, ne pas maximiser son optimisation fiscale, payer ses cotisations sociales, ne pas utiliser son argent ou son influence pour la corruption. Jeff Bezos, le patron d'Amazon, a ouvert un débat sur Internet pour savoir ce

qu'il devait faire avec la fondation qu'il vient de créer⁷. Nombreux lui ont répondu que le meilleur emploi qu'il pourrait faire de sa fortune serait de payer ses impôts, et de payer et traiter correctement ses salariés. Emmanuel Faber a annoncé en avril 2019 qu'il renonçait à sa retraite chapeau (1,2 million d'euros par an) et à d'éventuelles indemnités de départ, tout en dénonçant devant l'assemblée générale de Danone « l'insoutenable concentration de la richesse dans le monde, véritable bombe à retardement⁸ ». Il estime « qu'il n'y aura plus d'économie de marché sans justice sociale, c'est le seul enjeu légitime de la mondialisation ». Il a cependant conservé son salaire de 2,8 millions d'euros et la stratégie internationale de Danone n'a pas changé. C'est pourquoi, s'il faut saluer l'émergence de ce type de questions au sein d'une très grande entreprise mondiale, la question de la cohérence reste centrale pour toute fondation qui se veut alternative.

6. Les Amis de la Terre, « BNP Paribas ciblée pour enliser l'Europe dans le charbon », 2018, www.amisdelaterre.org/BNP-Paribas-ciblee-pour-enliser-l-Europe-dans-le-charbon.html

7. Thierry Noisette, « Qui aider avec ses milliards ? Le patron d'Amazon demande des idées », *Le Nouvel Observateur*, 16 juin 2017, www.nouvelobs.com/societe/20170616.0B50856/qui-aider-avec-ses-milliards-le-patron-d-amazon-demande-des-idees.html

8. « Devant les actionnaires de Danone, le PDG dénonce "l'insoutenable concentration de la richesse" », *Le Monde*, 24 avril 2019, www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/25/le-pdg-de-danone-renonce-a-sa-retraite-chapeau_5455004_3234.html

CONCLUSION

Nous nous demandions en introduction quelle était la réalité de la philanthropie, ses fonctions, si son action était complémentaire ou antinomique de celle du capitalisme financier, et s'il est fondé de dire qu'elle pouvait remplacer l'action publique dans le contexte d'une crise multiforme.

Au terme de ce parcours, nous espérons avoir apporté quelques éclairages sur son histoire, son importance et son rôle effectif face au triple enjeu écologique, social et démocratique qui conditionne l'avenir de nos sociétés. L'idée de cet ouvrage était autant d'ouvrir des pistes et de poser des questions que de livrer quelques éléments à la réflexion du lecteur.

L'analyse historique et fonctionnelle que nous avons essayé de développer permet de préciser un peu les fonctions de la philanthropie dominante par rapport aux évolutions en cours. La place de la philanthropie est inversement proportionnelle à celle de l'action publique. Chaque fois que le capitalisme a été régulé par la puissance publique (New Deal, État social en France et en Europe), la philanthropie a vu son rôle diminuer. Chaque fois que les grandes fortunes se sont multipliées sans frein, la philanthropie s'est développée dans un double mouvement de justification des inégalités et de traitement privé de la question sociale, et aujourd'hui écologique. Mais alors qu'au ^{xix}^e siècle, la philanthropie liée au capitalisme industriel se donnait pour but d'orienter et de consolider l'action publique, le capitalisme actionnarial et financier (lié aux multinationales les plus importantes) qui s'est imposé au cours des dernières décennies, a mis en place avec la participation très active des grandes fondations de véritables « politiques publiques privées ». Celles-ci tracent les contours d'une gouvernance financière mondiale, qui soumet les entreprises et l'ensemble de la société à la logique du rendement actionnarial, au mépris des conséquences et de

l'avenir à long terme des entreprises, des sociétés et de la planète. Cette philanthropie dominante remplit quatre fonctions :

- un rôle politique, en adoptant des postures différentes selon les cas (lobbying, corruption, opposition, avant-garde, cercles d'influence) pour peser sur ce qui sera défini politiquement, en ignorant ou en subvertissant la conception démocratique de la société selon laquelle c'est à la volonté populaire de définir l'action politique et à l'action publique d'agir selon l'intérêt général ;
- un rôle de justification, par la promotion d'une image mythique de la philanthropie, de restauration de l'image des entreprises et du capitalisme. La philanthropie est également le vecteur d'un discours sur l'innovation centré sur l'innovation financière et la sélection des entrepreneurs, sociaux ou non, capables de devenir des start-up. Ce discours sert de matrice à un discours politique qui mêle les thèmes du néolibéralisme et la promotion de la philanthropie comme modèle ;
- un rôle d'inspiration pour ceux qui recherchent un capitalisme plus tempéré, répondant aux critiques et aux contradictions liées à l'aggravation de la crise, qu'il s'agisse du capitalisme vert, du social business ou de la redéfinition de l'objet social des entreprises. Cependant, aucune de ces recherches ne remet en cause l'impératif d'accumulation financière ni la primauté accordée aux entrepreneurs individuels. Les entreprises et les plus riches sont invités à contribuer volontairement à la prise en charge des problèmes ;
- une contribution active à la concrétisation du grand rêve néolibéral de faire advenir un homme rationnel, poursuivant son intérêt individuel, soumis au mimétisme publicitaire, augmenté, voire rendu immortel par le transhumanisme. Les philanthro-capitalistes du net jouent un rôle essentiel dans la mise en place de ce rêve. Leur puissance sans égale leur permet de décider seuls d'actions engageant l'avenir du monde de façon parfois très dangereuse, au gré de leurs engouements, en l'absence de toute procédure démocratique. La grande philanthropie semble contribuer à l'émergence d'un nouveau totalitarisme qui rappelle 1984 ou *Le Meilleur des mondes*, grâce

à la puissance du numérique et des biotechnologies mise au service de la démesure.

Ces différentes fonctions, explicitées dans la seconde partie du livre, montrent que loin de constituer une réponse à la situation, la philanthropie est un agent actif de la financiarisation. Son action est complémentaire de celle du capitalisme financier, dont elle constitue parfois l'avant-garde ou la justification. Ce sont souvent les mêmes philanthro-capitalistes qui dirigent les grandes fondations et les grandes entreprises. Les méthodes, l'idéologie managériale et les rêves de puissance sont identiques. On ne peut donc pas espérer voir la philanthropie s'opposer réellement aux errements du capitalisme financier.

Par ailleurs, même si elle le voulait, l'importance de son action n'est pas à l'échelle des problèmes et elle est trop disparate. Nous avons besoin d'une intervention plus importante, plus cohérente et plus globale que ne peuvent le faire de multiples initiatives philanthropiques dispersées. Nos sociétés sont dans une situation proche de celle qu'a connue Franklin Roosevelt en 1933, mais la crise dans laquelle nous sommes rentrés est d'une ampleur encore plus grande qu'en 1929-1933, car l'enjeu climatique met en question l'avenir de l'humanité. Face au chaos annoncé, une action publique de grande envergure est impérativement nécessaire au niveau national, européen et mondial. Mais elle ne suffit pas. L'action publique doit se renouveler profondément pour se conjuguer avec la mobilisation de tous les citoyens. C'est là que réside un véritable changement systémique. Comment y parvenir ?

Aujourd'hui, en France, les solutions ne viennent pas de l'aristocratie républicaine à la tête des grands groupes et de l'État, tout juste capables, dans le meilleur des cas, d'envisager l'aménagement à la marge du statu quo, mais des mouvements citoyens et des mobilisations climatiques et sociales. Ces derniers formulent des propositions convergentes qui, toutes ensemble, tracent les contours d'un changement de système. On trouve déjà sur le terrain des milliers de réalisations qui préfigurent ces orientations, avec des valeurs de solidarité, de créativité et de fraternité partagées. Nous avons esquissé quelques pistes pour une transition écologique, sociale et solidaire, afin de montrer qu'il existe des alternatives, et qu'il est

possible de déconstruire l'effondrement. Des solutions concrètes existent, même si rien n'est gagné.

Nous avons aussi montré l'existence de fondations alternatives qui, avec des moyens limités, contribuent au changement systémique. Même si elles ne représentent qu'une faible part de la philanthropie, leur action est déterminante pour la liberté des mouvements qui se situent dans une optique de transformation sociale et écologique. Elles leur permettent de démarrer, de s'organiser et de se structurer, malgré le recul des financements publics. C'est pourquoi loin de condamner toute action philanthropique, les mouvements sociaux considèrent comme des alliées indispensables les fondations qui les accompagnent, tout en leur laissant la liberté d'agir. Ce livre est aussi un appel à d'autres fondations et aux philanthropes potentiels pour qu'ils rejoignent ce mouvement.

Aujourd'hui, l'aspiration à une vie digne est partagée par une très grande partie de l'humanité. Par vie digne, il faut entendre l'accès aux biens fondamentaux, à l'éducation, à la santé, aux libertés publiques, à la démocratie, le respect des cultures, des liens désintéressés entre les personnes. Face au chacun pour soi, il est raisonnable d'espérer, au nom du principe de fraternité, qu'il est encore temps pour assurer un autre avenir à l'humanité, c'est-à-dire aux 7 milliards d'êtres humains de cette planète, et demain 10 milliards, et de tout faire pour construire une alternative au chaos. Cet amour de l'humanité est celui qui a guidé les philosophes du siècle des Lumières, inventeurs des droits de l'Homme et de la première philanthropie. C'est aussi le nôtre.

TABLE DES MATIÈRES

> Remerciements	9
AVANT-PROPOS - POURQUOI CE LIVRE ?	11
INTRODUCTION - FACE AU CHAOS ANNONCÉ, LA PHILANTHROPIE PEUT-ELLE REMPLACER L'ACTION PUBLIQUE ET LA MOBILISATION DES CITOYENS ?	17
> Une crise multidimensionnelle qui mène à l'effondrement et à l'affrontement	19
> Pour tracer un autre avenir, de nombreuses mobilisations	22
> Qu'est-ce que la philanthropie ?	23
> Ces enjeux questionnent la philanthropie	25
PREMIÈRE PARTIE - HISTOIRE ET DIVERSITÉ DE LA PHILANTHROPIE	29
CHAPITRE 1. ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA PHILANTHROPIE	31
> Évergétisme et charité : depuis toujours, la générosité des riches s'intègre à leur statut	31
> La philanthropie humaniste, des Lumières à la Révolution	33
> L'essor de la philanthropie locale ou privée et le paternalisme (1800-1850)	38
CHAPITRE 2. ARGENT PRIVÉ, ACTION PUBLIQUE : L'ACTION DES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES AUX ÉTATS-UNIS	43
> L'invention de la philanthropie moderne par les capitaines d'industrie	43
> 1929-1975 : du New Deal à la guerre froide, recul et retour en force de la philanthropie	48
> Une nouvelle génération de philanthro-capitalistes	50

CHAPITRE 3. PHILANTHROPIE, ASSOCIATIONS, ÉTAT SOCIAL EN FRANCE**DEPUIS 1850** 59

- > 1850-1870 : la philanthropie contre les droits 59
- > L'effacement de la philanthropie avec le développement de l'État social et des associations 61
- > Le démantèlement de l'État social et la montée des inégalités, un appel d'air pour la philanthropie 63

CHAPITRE 4. FONDATIONS ET MÉCÉNAT AUJOURD'HUI EN FRANCE 73

- > Quelques points de repère 73
- > Une fiscalité très favorable 76
- > Diversité des causes et des motivations 80
- > La philanthropie des entreprises et le mécénat, des actions pas totalement désintéressées 85
- > Un philanthro-capitalisme à la française : l'exemple des Fondations Edmond de Rothschild 90

CHAPITRE 5. DONS ET CHARITY BUSINESS 93

- > Quelques éléments sur les dons des particuliers 93
- > Le *charity business* : une industrie très concentrée 96
- > La défiscalisation des dons est-elle justifiée ? 100
- > Les dons, le mécénat et les subventions des fondations peuvent-ils remplacer les financements publics ? 102
- > Une autre conception du don, de la générosité et de la fraternité 105

DEUXIÈME PARTIE - LE RÔLE SYSTÉMIQUE DE LA PHILANTHROPIE DOMINANTE 109**CHAPITRE 6. LE RÔLE POLITIQUE DE LA PHILANTHROPIE** 111

- > Ploutocratie et démocratie 111
- > Les grandes institutions philanthropiques américaines, partenaires et concurrentes de la puissance publique 113
- > Lobbying et cercles d'influence en France 118

- > la transformation des tensions environnementales et sociales en business 119
- > À la recherche d'un capitalisme « acceptable » 126

CHAPITRE 7. JUSTIFICATION DU SYSTÈME ET PROMOTION DE L'IDÉOLOGIE MANAGÉRIALE 133

- > Justification et communication 133
- > La promotion de l'idéologie entrepreneuriale 138
- > Les fondations relais de la financiarisation 142

CHAPITRE 8. COMMENT LA GRANDE PHILANTHROPIE AIDE À CONSTRUIRE LE « MEILLEUR DES MONDES » 149

- > La managérialisation de toute la société 150
- > Construire un homme nouveau, un rêve totalitaire 153

TROISIÈME PARTIE - COMMENT AGIR ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE UN MONDE À FINALITÉ HUMAINE ? 167**CHAPITRE 9. QUE PROPOSENT LES MOUVEMENTS CITOYENS ?** 169

- > Voir le monde autrement 169
- > La multiplication des actions porteuses d'alternatives 171
- > Changer de système : un nouveau mode de développement 173
- > D'autres raisons de vivre et d'agir 178
- > Redéfinir l'intérêt général et le bien commun dans une perspective universelle 181
- > Comment les fondations peuvent-elles contribuer à une telle transition ? 184

CHAPITRE 10. L'APPUI DES FONDATIONS ALTERNATIVES AU CHANGEMENT SYSTÉMIQUE 185

- > Les fondations progressistes aux États-Unis 185
- > Les fondations alternatives en France et en Europe 187
- > Élargir le cercle de la philanthropie militante 193

CONCLUSION 197

